14e rapport annuel
31 mars 1986

Commission des services juridiques

Commission des services juridiques

Le 27 juin 1986,

Honorable Herbert Marx
Ministre de la Justice
Ministère de la Justice
1200, route de l'Église
Sainte-Foy, Québec
G1V 4M1

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre, conformément à l'article 87 de la Loi sur l'aide juridique (L.R.Q. c. A-14) le quatorzième (14e) rapport annuel des activités de la Commission des services juridiques. Des états financiers consolidés dûment vérifiés font partie de ce rapport.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Yves Lafontaine

TABLE DES MATIÈRES

I—PRÉSENTATION 3

II—INTRODUCTION 7

CHAPITRE I—RAPPORT DES ACTIVITÉS

A) LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

a) Indexation des critères d'admissibilité financière 11
b) Actualisation du rapport d'évaluation de l'aide juridique 11
c) Organismes provinciaux d'aide juridique 12
d) Relations de travail 12
1) Service d'expertise, d'éducation et de recherche 12
2) Service de l'information 12
3) Service de la trésorerie 19
20

B) LES CORPORATIONS RÉGIONALES

Activités 22
Données statistiques et commentaires (exercice financier 1985-86) 105

C) LE COMITÉ DE RÉVISION 112

D) LA SITUATION DU RÉSEAU AU 31 MARS 1986 116

E) OBJECTIFS, RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRES 116

CHAPITRE II—RAPPORT FINANCIER

A) LE RAPPORT DES VÉRIFICATEURS 123

B) LES ÉTATS FINANCIERS 124

ANNEXES

1. Membres de la Commission du 1er avril 1985 au 31 mars 1986 138
2. Séances de la Commission des services juridiques entre le 1er avril 1985 et le 31 mars 1986 139
3. Commission des services juridiques : Les Services et le Comité de révision au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1986 140
4. Liste des membres des conseils d'administration des corporations régionales en fonction au 31 mars 1986 141
5. Directeurs généraux en fonction au 31 mars 1986 143
6. Bureaux et corporations locales ouverts au 31 mars 1986 144
7. Avocats, autres professionnels, employés de soutien, stagiaires et étudiants salariés à l'emploi de la Commission, des corporations régionales et locales au 31 mars 1986 147

8. Rapport d'analyse statistique — Commission des services juridiques — 1984-1985 148
9. Résumé du mémoire de la Commission des services juridiques présenté au comité permanent de la Justice et des questions légales de la Chambre des Communes sur le projet de loi C-47 (Loi sur le divorce et les mesures accessoires) 172
10. Résumé du mémoire de la Commission des services juridiques présenté au ministre de la Justice et à la sous-commission des Institutions sur la réserve héréditaire — vs — la survie de l'obligation alimentaire 173
11. Résumé du mémoire de la Commission des services juridiques présenté à la Commission Forget chargée d'étudier le régime d'assurance-chômage au Canada 174
12. Résumé du mémoire de la Commission des services juridiques présenté au ministre de la Consommation et des Corporations Canada, suite aux propositions d'amendements à la Loi sur la faillite présentées par le comité consultatif en matière de faillite et d'insolvabilité 175

INTRODUCTION

Les critères d'admissibilité à l'aide juridique qui n'avaient pas varié depuis le 1er janvier 1981 ont été modifiés à la hausse le 10 juillet 1985. Cette bonne nouvelle était accompagnée d'une augmentation du budget équivalente aux prévisions de dépenses additionnelles engendrées par cette mesure. Malheureusement, des restrictions budgétaires récentes rendront la situation plus difficile que prévue pour le réseau d'aide juridique.

Les effets bénéfiques de cette hausse se font déjà sentir parmi la population. Le nombre de certificats d'admissibilité émis par les Centres communautaires juridiques du Québec a augmenté significativement, passant de 227,085 l'an dernier à 235,845 cette année, en hausse de 3.86%. Une augmentation du même ordre est anticipée pour l'année en cours.

CHAPITRE I

RAPPORT DES ACTIVITÉS

CHAPITRE I

RAPPORT DES ACTIVITÉS

A) LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

a) Indexation des critères d'admissibilité financière

L'indexation des critères d'admissibilité à l'aide juridique est passée, depuis l'adoption du projet de loi 71, sous la juridiction exclusive du gouvernement.

Les critères d'admissibilité à l'aide juridique ont été augmentés le 10 juillet 1985. Ils sont, depuis cette date, les suivants:

Taille de la famille	Revenus bruts hebdomadaires
Une personne seule	170$
Une personne seule avec 1 dépendant	210$
Une personne seule avec 2 dépendants	230$
Une personne seule avec 3 dépendants	245$
Une personne seule avec 4 dépendants	260$
Une personne seule avec 5 dépendants	280$
Une personne seule avec 6 dépendants	300$
Un couple (l'homme et la femme qui sont mariés et cohabitent ou qui vivent ensemble maritalement)	210$
Un couple avec 1 dépendant	230$
Un couple avec 2 dépendants	245$
Un couple avec 3 dépendants	260$
Un couple avec 4 dépendants	280$
Un couple avec 5 dépendants	300$
Un couple avec 6 dépendants	320$
Un couple avec 7 dépendants	340$
Un couple avec 8 dépendants	360$

b) Actualisation du rapport d'évaluation de l'aide juridique

En novembre 1980, le ministère de la Justice et le Conseil du trésor entreprenaient l'évaluation de la Commission des services juridiques et de son réseau en collaboration avec celle-ci. En février 1982, le rapport d'évaluation était déposé et la synthèse de ce rapport était reproduite à l'annexe 9 du 10ième rapport annuel de la Commission.

Le groupe de travail avait élaboré ses analyses à l'aides des données des années 1973-74 à 1980-81. Cette évaluation comprenait une série d'études spécifiques et une analyse des indicateurs.

Le 31 août 1982, 6 juillet 1983 et 15 novembre 1984, le Service de la Statistique de gestion et d'évaluation du ministère de la Justice publiait la première, deuxième et troisième actualisation du rapport d'évaluation basée sur les données de 1981-82, 1982-83 et 1983-84. Ces actualisations sont reproduites à l'annexe 8 du 11ième, à l'annexe 8 du 12ième et à l'annexe 8 du 13ième rapport annuel de la Commission.

Le 8 octobre 1985, une quatrième actualisation du rapport d'évaluation basée sur les données de 1984-85 était complétée. Elle est reproduite à l'annexe 8 de ce rapport.

c) Organismes provinciaux d'aide juridique

La quatorzième rencontre annuelle des directeurs provinciaux d'aide juridique a eu lieu à Halifax, Nouvelle-Écosse, les 14 et 15 août 1985. Le comité de l'Association des directeurs provinciaux d'aide juridique du Canada chargé d'examiner les services minimums rendus en vertu de l'accord inter-provincial de réciprocité en matière d'aide juridique a endossé en tant qu'objectifs à atteindre les standards minimums élaborés par l'Association du Barreau Canadien. À cette réunion, le secrétaire de la Commission des services juridiques a été élu président du Comité sur la réciprocité.

d) Relations de travail

Les décrets qui tenaient lieu de convention collective régissant les relations de travail des avocats et du personnel de soutien syndiqués sont expirés depuis le 31 décembre 1985. Des négociations en vue de la signature d'une nouvelle convention collective sont en cours.

1. SERVICE D'EXPERTISE, D'ÉDUCATION ET DE RECHERCHE

Départs et embauches

- Me Claudine Roy revenait au Service en août 1985, après un congé de maternité.
- Tel que précisé dans le dernier rapport annuel[1], un deuxième avocat spécialisé en droit pénal s'avérait nécessaire. C'est Me Claude Boies de la section jeunesse du Centre communautaire juridique de Montréal qui s'est joint à l'équipe du Service, et ce pour une période de deux ans.

I- *Consultations directes par les avocats*

Les tableaux 1 et 2 font état des demandes tant en matière civile que pénale faites par les avocats du réseau au service de recherche pendant la dernière année.

Tableau 1
STATISTIQUES (CIVIL)
(Opinions)

RÉGIONS	TÉLÉPHONE	ÉCRIT	TOTAL
Abitibi — Témiscamingue	54	40	94
Bas St-Laurent — Gaspésie	85	65	150
Côte-Nord	55	21	76
Estrie	77	57	134
Laurentides — Lanaudière	85	66	151
Mauricie — Bois-Francs	74	69	143
Montréal	295	200	495
Outaouais	84	61	145
Québec	141	104	245
Rive-Sud	160	97	257
Saguenay — Lac St-Jean	72	32	104
Autres	8	2	10
Commission	3	1	4
GRAND TOTAL	1,193	815	2,008

(1) Commission des services juridiques, 13e rapport annuel, 31 mars 1985, p. 13.

Tableau 2
STATISTIQUES (PÉNAL)
(Opinions)

RÉGIONS	TÉLÉPHONE	ÉCRIT	TOTAL
Abitibi — Témiscamingue	26	37	63
Bas St-Laurent — Gaspésie	70	51	121
Côte-Nord	15	15	30
Estrie	19	18	37
Laurentides — Lanaudière	26	26	52
Mauricie — Bois-Francs	22	20	42
Montréal	58	51	109
Outaouais	12	8	20
Québec	27	36	63
Rive-Sud	56	60	116
Saguenay — Lac St-Jean	15	12	27
Autres	—	—	—
Commission	—	—	—
GRAND TOTAL	346	334	680

Le tableau 3, quant à lui, fait état du nombre de demandes de copies de jugements ou autres documents faits par les avocats du réseau au service de recherche. Le service de recherche a noté une augmentation significative à ce chapitre ; cette augmentation est due en partie à la publication par le service de différentes lois annotées ou autres ouvrages qui ont comme conséquence de générer des demandes de photocopies de documents de la part des avocats du réseau, plus précisément des photocopies de jugements non-rapportés.

Tableau 3
STATISTIQUES (CIVIL-PÉNAL)
(photocopies)

RÉGIONS	JUGEMENTS	DOCUMENTS	TOTAL
Abitibi — Témiscamingue	234	42	276
Bas St-Laurent — Gaspésie	363	74	437
Côte-Nord	127	18	145
Estrie	520	36	556
Laurentides — Lanaudière	245	63	308
Mauricie — Bois-Francs	386	53	439
Montréal	893	124	1,017
Outaouais	209	40	249
Québec	223	64	287
Rive-Sud	333	48	381
Saguenay — Lac St-Jean	184	45	229
Commission et autres	97	50	147
GRAND TOTAL	3,814	657	4,471

II- *Formation professionnelle*

Le Service de recherche organisait les journées d'étude ou sessions de formation suivantes:

Formation de base pour les nouveaux avocats du réseau

Pour une 6e année consécutive, la Commission des services juridiques et le Service de recherche accueillaient une vingtaine de nouveaux avocats du réseau afin de les initier au réseau d'Aide juridique. La rencontre avait lieu à l'Hôtel Holiday Inn de la Place Dupuis à Montréal, les 20 et 21 février 1986 et les sujets à l'horaire étaient les suivants: l'aide juridique, les services offerts par le Service de recherche, les solutions à l'endettement, les normes minimales de travail, l'aide sociale, l'assurance-chômage, l'assurance automobile et les accidents de travail. La formation était assumée par des avocats du Service ou du réseau.

Formation spécialisée

Les matières suivantes furent l'objet de différentes journées d'étude.

Matière civile, administrative ou sociale

- L'indemnisation des victimes d'accidents du travail
- Loi concernant le divorce et les mesures accessoires
- La vérification préliminaire des faits: mécanismes offerts par le Code de Procédure Civile

Matière pénale

- Le Projet de loi C-18 modifiant le Code Criminel et diverses autres dispositions législatives
- La nouvelle Loi sur la recherche des causes et des circonstances de décès
- Comment aider efficacement une personne détenue qui est aux prises avec un problème de droit carcéral
- Revue de la jurisprudence élaborée par la Cour suprême du Canada.

Journées de formation professionnelle

Dans le cadre des journées de formation professionnelle, quelques 341 avocats du réseau participaient à différents ateliers sur les sujets suivants:

- Les assises criminelles: Une option négligée?
- Les garanties et l'automobile: Un beau mariage?
- L'A.B.C. de l'expertise psychologique
- L'avocat et le médiateur
- L'ivressomètre et la nouvelle Loi (Bill C-18)
- Le rôle d'un syndic et d'un avocat dans une faillite
- La Loi sur l'accès à l'information
- La filiation et les problèmes qu'elle engendre
- L'informatique
- Fonctionnement, stratégie des assemblées délibérantes
- Agression sexuelle sur un enfant

III- *Comités d'étude et groupe de travail*

Différents comités d'étude ont été très actifs durant la dernière année. Ces comités sont formés d'avocats du réseau d'aide juridique et de membres du Service de recherche:

Jeunesse

Le Comité Jeunesse s'est réuni à deux occasions. Ce Comité, formé d'une quarantaine d'avocats du réseau, a surtout pour fonction d'échanger sur les problèmes pratiques et juridiques vécus quotidiennement. Une des rencontres a porté sur un sujet fort complexe, à savoir les recours extraordinaires en matière de jeunesse.

Le Comité fut également consulté en ce qui a trait au projet de règlement provincial relatif à l'article 57 de la Loi sur la Protection de la jeunesse traitant de la révision de la situation d'un enfant. Des commentaires, sous forme de lettre, furent acheminés au législateur.

Famille

Deux dossiers ont retenu l'attention du Comité Famille lors de la dernière année.

— Dans un premier temps, le Comité se penchait sur le projet de Loi C-47, soit la nouvelle loi fédérale sur le Divorce et présentait d'ailleurs au Comité permanent de la justice et des questions juridiques de la Chambre des Communes un mémoire. Un résumé du mémoire est reproduit à l'annexe 9.

— Dans un second temps, le Comité étudiait la question très controversée, en matière de révision du Code Civil, de la réserve héréditaire vs la créance alimentaire. Le Comité dans un mémoire qu'il soumettait au ministre québécois de la Justice, prenait officiellement position contre la réserve héréditaire. Un résumé du mémoire est reproduit à l'annexe 10.

Droit administratif

Le groupe de travail en droit administratif s'est réuni à huit occasions et ses activités, au cours de la dernière année, ont été nombreuses et variées.

— discussions concernant des problèmes de droit administratif en matière de législations sociales

— chronique de législation sociale dans la Revue du Barreau. À ce jour, deux articles ont été publiés, à savoir *L'aide sociale et les étudiants: Quelques questions sur la jurisprudence de la Commission des affaires sociales*, par Me Paul Faribault, du bureau d'aide juridique de Magog, publié dans la Revue du Barreau de 1985, Tome 45, p. 826 et *L'application des directives dans l'administration des législations sociales*, par Me Jean-Marie Robert, du Service de recherche et publié également dans la Revue du Barreau de 1985, à la page 587.

— dossiers des pré-retraités. Le groupe de travail a porté une attention particulière au dossier des pré-retraités qui, en vertu d'amendements au règlement sur l'assurance-chômage, se voyaient couper leurs prestations. Des opinions juridiques furent rédigées quant à la validité du règlement, des conférences de presse furent organisées dans deux régions pour dénoncer le règlement et inviter les pré-retraités à faire valoir leurs droits devant le Conseil arbitral.

Assurance-chômage

Un comité ad hoc fut formé afin de préparer un mémoire qui fut acheminé et présenté à la Commission Forget chargée d'étudier le régime d'assurance-chômage au Canada. Un résumé de ce mémoire est reproduit à l'annexe II.

Faillite

Faisant suite aux propositions d'amendements à la Loi sur la Faillite présentées par le comité consultatif en matière de faillite et d'insolvabilité, la Commission des services juridiques présentait un mémoire au Ministre de la consommation et des corporations Canada. Un résumé du mémoire est reproduit à l'annexe 12.

Journées de formation professionnelle

Sous le thème, «*L'Aide juridique, une équipe dynamique et professionnelle*», le Comité organisateur des journées de formation professionnelle 1986, qui avaient lieu à Québec les 22 et 23 mai, s'est réuni à deux occasions. Ce comité organisateur était composé d'un représentant de chaque région d'Aide juridique, de membres de la Commission des services juridiques et du Service de recherche. Chaque corporation régionale voit à l'organisation d'un atelier, le Service de recherche quant à lui assure la coordination et l'organisation matérielle des journées.

IV- *Publications*

- Des recueils de textes des journées d'étude et des journées de formation professionnelle (1 exemplaire par participant).
- L'aide juridique Express, Parution bi-menseulle (1 exmplaire par avocat).
- Une mise à jour de l'ouvrage «Le nouveau droit de la famille au Québec» (1 exemplaire par bureau).
- Deux mises à jour du document «Protection de la Jeunesse, Loi et Règlements» (1 exemplaire par avocat travaillant dans le domaine).
- Deux mises à jour de la «Loi sur l'Aide sociale annotée» (1 exemplaire par bureau).
- Deux mises à jour du cahier de sentences en matière de drogue (1 exemplaire par avocat travaillant dans le domaine).
- Une mise à jour du Recueil de législation sociales (1 exemplaire par bureau).
- Une mise à jour du document «La Loi sur l'assurance-chômage et sa réglementation» (1 exemplaire par bureau).
- Tel que nous le soulignions dans le rapport précédent[2], deux ouvrages qui étaient alors en préparation ont été publiés; il s'agit de la troisième édition de la Loi annotée sur la protection du consommateur, publiée chez SOQUIJ et de la Loi annotée sur l'assurance-chômage, publiée chez Wilson et Lafleur. Une deuxième édition de ce dernier ouvrage est d'ailleurs en préparation.

V- *Information*

Colloques, rencontres et journées d'étude

Les avocats du Service de recherche acceptaient de participer à différents colloques, rencontres ou journées d'étude à titre de conférencier ou personne ressource sur les sujets suivants:

- Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles
- Loi sur l'assurance automobile
- Loi sur l'assurance-chômage
- Les recours extraordinaires
- La loi de 1985 sur le Divorce
- La loi sur l'Aide juridique

(2) *Id.* p. 17.

— L'information juridique
— Le droit des jeunes

Ces mêmes avocats assistaient aussi à différentes sessions de formation traitant de divers sujets:

— Droit administratif
— Le partage des biens en matière matrimoniale
— La médiation familiale
— Les nouvelles règles de pratique en matière civile et matrimoniale.

Émissions radiophoniques et télévisées

Les avocats du Service de recherche étaient invités à participer à différentes émissions radiophoniques ou télévisées sur les sujets suivants:

— Le projet de loi C-47 sur le Divorce
— Le nom de l'enfant
— La déchéance de l'autorité parentale

VI- *Dossiers spéciaux*

— Endettement

Il y eut consultation par la Fédération des A.C.E.F. auprès de la Commission des services juridiques et d'autres groupes impliqués, quant à l'opportunité de proposer au ministre de la Justice des modifications aux chapitres du dépôt volontaire et de l'insaisissabilité de certains biens. Suite à cette consultation, des recommandations ont été acheminées au ministre québécois de la Justice et un projet de loi a été déposé modifiant la loi dans les domaines concernés.

Un avocat du Service de recherche accordait une entrevue à un journaliste de la Revue «Justice» sur le sujet de la saisissabilité des salaires, traitements et gages.

— Jeunes contrevenants

Un avocat du Service représentait la Commission des services juridiques lors d'une rencontre provinciale avec le solliciteur général du Canada en rapport avec les modifications législatives à apporter à la nouvelle Loi sur les jeunes contrevenants.

— Accidents de travail

Un document vidéo traitant de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles fut préparé par le Service de recherche et un groupe d'avocats du réseau. Ce document fut diffusé dans toutes les régions à l'automne '85.

— Association des avocats en droit familial du Québec

Une entente est intervenue entre le Service de recherche et l'Association des avocats en droit familial du Québec. En vertu de cette entente, un avocat du Service fournit régulièrement à l'Association des jugements non-rapportés en matière familiale susceptibles d'intéresser les avocats de l'Association. En contrepartie, l'Association à son tour transmet au Service d'autres jugements en matière familiale présentant un intérêt. Cette entente permet au Service d'augmenter sa banque de jurisprudence.

— Comités du Barreau

Un avocat du Service a eu l'occasion de siéger sur trois comités du Barreau du Québec:

— Comité de sélection au poste de Directeur du Service de recherche et de législation du Barreau du Québec

— Comité de sélection au poste d'avocat recherchiste du Service de recherche et de législation du Barreau du Québec

— Comité sur la confidentialité des dossiers d'adoption et la recherche des antécédents. Ce comité d'ailleurs a rédigé un mémoire qui fut présenté au Comité interministériel sur la recherche des antécédents le 17 mars 1986.

— Droits des personnes

Un avocat du Service rencontrait des représentants du Ministère de la Justice concernant la mise en place de structures nouvelles afin de s'ajuster aux nouvelles règles contenues au chapitre des personnes du nouveau Code Civil du Québec, actuellement à l'étude.

VII-*Informatique*

Cette année a été pour le Service de recherche une amorce de l'informatisation de son système de repérage. Les machines à traitement de textes ont fait leur apparition et aussitôt tous et chacun ont été conquis.

Par la suite, un système de repérage informatisé de la documentation (banque de données) a été développé à partir des besoins définis par les avocats travaillant au Service de recherche. La fin du présent exercice financier a été marqué par l'apparition d'écran cathodique sur chaque bureau des avocats afin de leur permettre d'effectuer une partie de leur recherche directement de leur bureau, sans qu'ils aient à se déplacer pour aller fouiller dans les fiches de la banque de données.

Depuis le 1er janvier 1986, le système manuel de fiches pour alimenter la banque de données a été arrêté. Les informations sont inscrites d'abord sur un bordereau et ensuite retranscrites sur le support informatique. Ce système permet un repérage beaucoup plus précis et beaucoup plus approfondi que le système manuel. On peut faire une recherche à partir de mot-clés, de définitions, de juridiction (Cour supérieure, Cour d'appel...), de nom d'avocats qui a plaidé la cause, d'année du jugement. Le système de cotes utilisées dans le Manuel de pratique de l'aide juridique et dans l'Aide juridique express a été conservé. Les cotes ont été revisées, changées, modifiées. Dans la banque de données informatisées, il est possible également de faire une recherche sous une cote précise. Pour la plupart des avocats du réseau, le système de cotes leur est peu familier, cependant pour les gens du Service de recherche, les cotes permettent de trouver rapidement les documents désirés dans un domaine de droit précis.

Déjà, le Service a commencé à entrer les données des années antérieures. Le Service compte reculer d'au moins cinq ans afin d'être en mesure d'enrichir la banque informatisée des documents qui ont fait l'objet d'un traitement spécial dans les années antérieures.

Le contenu de la banque de données est alimenté en large part par des jugements non rapportés et par les opinions données aux avocats du réseau.

Pour donner un aperçu du contenu de la banque de données, voici les chiffres correspondant au nombre de documents qui ont été traités en 1985-86:

— Cour suprême du Canada:	60 jugements
— Cour d'appel:	390 jugements
— Cour supérieure:	579 jugements
— Cour provinciale:	235 jugements

— Cour des Sessions de la paix:	70	jugements
— Tribunal de la jeunesse:	128	jugements
— Cour fédérale:	29	jugements
— Régie du logement:	26	jugements
— Commission des affaires sociales:	250	jugements
— Opinions:	353	documents
— Tribunaux divers:	36	jugements
TOTAL:	1803	jugements et 353 opinions.
POUR UN GRAND TOTAL DE:	2156.	

Cette énumération ne tient pas compte des jugements de la Commission des affaires sociales, division aide sociale (1,283 en 1985) ainsi que des décisions du juge-arbitre et de la Cour canadienne de l'impôt en matière d'assurance-chômage (2,800 en 1985); en effet ces décisions sont traitées différemment de façon à être insérées directement dans les lois annotées correspondantes.

2. SERVICE DE L'INFORMATION

Au cours de la dernière année, le Service de l'information a maintenu sa campagne d'information « La Minute Juridique » sur les ondes de 80 stations radiophoniques à travers tout le Québec. Comme par le passé, plusieurs ministères et organismes paragouvernementaux ont participé à ce projet permanent d'information radiophonique.

« La Minute Juridique » a également été publiée dans plusieurs hebdos et quotidiens. De plus, la série télévisée « Justice pour tous » a entrepris sa 8ième année d'existence. Même si la formule de l'émission est demeurée la même, les décors ont été complètement transformés. La dramatisation des vingt-quatre (24) émissions se déroule toujours dans plusieurs lieux et le tournage a été réalisé dans les studios de J.P.L. Productions sous les titres suivants:

TITRES

Autos usagées	Le Curateur public
Aide Juridique	Congédiement sans cause juste et suffisante
Union libre	Succession vacantes
Le recel	Rénovation
Assurance-auto	Choix d'un nom
Studio de santé	Demande de pardon
Protecteur du citoyen	Libérations conditionnelles
Attention à la publicité	Autorité parentale
Premier emploi	Un syndicat, c'est quoi?
Médiation à la famille	Curateur privé
Co-Propriété	Publicité sympathique
L'alcool au volant (1)	
L'alcool au volant (2) « le procès »	

Cette série d'émissions de 30 minutes (60 minutes pour les émissions de « l'alcool au volant ») a été diffusée sur les ondes du réseau TVA et Radio-Québec.

Rappelons, également, que le Service de l'information a distribué plusieurs milliers de brochures et dépliants à la population du Québec, soit directement, soit par l'entremise des bureaux d'aide juridique ou autres organismes.

Le Service de l'information a également poursuivi la publication de son bulletin mensuel et a participé à différents salons et expositions.

3. SERVICE DE LA TRÉSORERIE

La subvention versée à la Commission des Services Juridiques s'élevait à 62,178,200$.

La Commission des Services Juridiques a terminé son année financière avec un surplus de 9,458$ comparé à un surplus de 931,176$ pour l'année précédente.

Le passif éventuel pouvant résulter des mandats émis aux avocats et notaires a été réévalué et est maintenant estimé à 20,500,000$ au 31 mars 1986 comparé à 19,400,000$ au 31 mars 1985.

Avocats de la pratique privée auxquels des honoraires ont été versés au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1986, par région

RÉGIONS	Avocats réclamants par région
Abitibi-Témiscamingue	80
Bas St-Laurent — Gaspésie	176
Côte-Nord	79
Estrie	230
Laurentides — Lanaudière	599
Mauricie — Bois-Francs	295
Montréal	1469
Outaouais	168
Québec	499
Rive-Sud	850
Saguenay — Lac St-Jean	164
TOTAL	4609

Note : Les chiffres ci-haut réfèrent au nombre d'avocats de la pratique privée auxquels des honoraires ont été versés, par ou pour le compte des diverses corporations régionales, au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1986 ; ceci ne signifie pas nécessairement que ces avocats ont tous pignon sur rue dans la région dans laquelle ils ont rendu des services en vertu de l'aide juridique. Ainsi, 1788 réclamants ayant soumis des réclamations dans deux corporations régionales ou plus, des honoraires ont été versés au cours de l'exercice financier à 2821 avocats de la pratique privée.

Répartition des honoraires versés
à des avocats de la pratique privée
au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1986

		Nombre d'avocats
Moins de	1 000,00$	991
1 001,00$ à	2 000,00$	350
2 001,00$ à	3 000,00$	238
3 001,00$ à	4 000,00$	159
4 001,00$ à	5 000,00$	133
5 001,00$ à	6 000,00$	100
6 001,00$ à	7 000,00$	90
7 001,00$ à	8 000,00$	77
8 001,00$ à	9 000,00$	64
9 001,00$ à	10 000,00$	63
10 001,00$ à	11 000,00$	46
11 001,00$ à	12 000,00$	46
12 001,00$ à	13 000,00$	47
13 001,00$ à	14 000,00$	25
14 001,00$ à	15 000,00$	38
15 001,00$ à	16 000,00$	30
16 001,00 $ à	17 000,00$	25
17 001,00$ à	18 000,00$	20
18 001,00$ à	19 000,00$	24
19 001,00$ à	20 000,00$	21
20 001,00$ à	25 000,00$	67
25 001,00$ à	30 000,00$	50
30 001,00$ à	35 000,00$	20
35 001,00$ à	40 000,00$	19
40 001,00$ à	45 000,00$	21
45 001,00$ à	50 000,00$	8
50 001,00$ à	55 000,00$	13
55 001,00$ à	60 000,00$	7
60 001,00$ à	65 000,00$	3
65 001,00$ à	70 000,00$	3
70 001,00$ à	75 000,00$	2
75 001,00$ à	80 000,00$	2
80 001,00$ à	85 000,00$	1
85 001,00$ à	90 000,00$	5
90 001,00$ à	95 000,00$	2
95 001,00$ à	100 000,00$	0
100 001,00$ à	110 000,00$	2
110 001,00$ à	120 000,00$	2
120 001,00$ à	130 000,00$	4
130 001,00$ à	140 000,00$	2
140 001,00$ à	150 000,00$	0
150 001,00$ à	200 000,00$	0
200 001,00$ à	999 999,00$	1
TOTAL		**2821**

B) LES CORPORATIONS RÉGIONALES

Activités

Le conseil d'administration de chacune des corporations régionales doit, en vertu de l'article 22 des règlements, tenir une assemblée générale annuelle au mois d'avril au cours de laquelle il doit recevoir, en plus du rapport financier, le rapport des activités d'aide juridique de la corporation. C'est à partir de ces rapports qu'il peut être fait état des activités communautaires d'aide juridique les plus marquantes de chaque corporation régionale. Pour toutes les corporations, le rapport d'activités consiste en un résumé de leurs rapports annuels avec les adaptations nécessaires pour les fins du rapport de la Commission.

Il ressort des différents rapports que les avocates et avocats du réseau d'aide juridique ont intensifié au cours de l'année leurs efforts d'informations juridiques en milieu scolaire. Ils ont également participé avec enthousiasme à la campagne d'information du ministère de la Justice à l'intention des femmes et intitulée « À vos amours oui, à vos affaires aussi ». Ils se sont impliqués généreusement dans la mise sur pied et l'administration de foyers d'accueil à l'intention des femmes victimes de violence familiale.

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Intervention communautaire

L'aide juridique de l'Abitibi-Témiscamingue a participé en 1985 à plusieurs rencontres, comités ou colloques dont le Comité de concertation régionale sur la Justice ainsi qu'au Comité régional ad hoc chargé d'étudier les motifs de l'absence du Comité de protection de la Jeunesse en Abitibi-Témiscamingue.

Les avocats de l'aide juridique de l'Abitibi-Témiscamingue furent aussi très présents au sein du Barreau régional de l'Abitibi-Témiscamingue notamment en s'occupant de l'organisation de la formation permanente. De plus, l'un de nos avocats fut élu Bâtonnier du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue avant d'accéder à la magistrature.

Les multiples départs et arrivées de personnel depuis un an ont amené le conseil d'administration, la direction régionale, le personnel avocat et de soutien à entreprendre une réflexion individuelle et collective sur l'organisation et les services de l'aide juridique en Abitibi-Témiscamingue depuis leur mise sur pied en 1973.

Cette démarche amena l'organisation par les avocats permanents du Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue d'un atelier sur le stress aux journées professionnelles du mois de mai 1985.

Cet atelier eut un grand succès et fut fréquenté par un très grand nombre d'avocats permanents du réseau provincial. L'impact d'un tel atelier est sans doute très difficile à évaluer, mais nous croyons qu'il aura suscité chez quelques-uns un certain questionnement sur leur travail et chez d'autres une prise de conscience de l'importance d'un meilleur leadership et d'une meilleure qualité de vie au travail afin d'éviter dans la mesure du possible toute forme de sclérose.

Enfin, un tel atelier fut aussi organisé à l'intention des participants au Congrès des administrateurs de l'aide juridique du mois de septembre 1985 et au Congrès des avocats de province tenu à Amos en novembre 1985.

Bureau d'aide juridique d'Amos

Une de nos avocates, ex-présidente du Regroupement provincial des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence, agit toujours comme conseillère spéciale auprès du même regroupement provincial et continue de siéger sur plusieurs comités spécifiques. Celle-ci a aussi continué son intervention auprès de la « Maison Mikana », maison d'hébergement pour victimes de violence à Amos.

De plus, plusieurs groupes d'étudiants du Secondaire furent rencontrés par les avocats du bureau d'aide juridique d'Amos. L'information fut donnée dans le cadre de cours réguliers de la Polyvalente « La Mosaique » et portait sur la Loi sur la protection de la jeunesse et la Loi sur les jeunes contrevenants.

Soulignons que les avocats d'Amos furent plus particulièrement intégrés à l'organisation du Congrès des avocats de province qui eut lieu à Amos en novembre 1985.

Bureau d'aide juridique de Rouyn

Un avocat du bureau d'aide juridique de Rouyn a rencontré à plusieurs reprises les étudiants et étudiantes du Collège de l'Abitibi-Témiscamingue, notamment de techniques infirmières et de techniques en assistance sociale, afin de les informer sur la Loi sur la protection de la jeunesse, la Loi sur les jeunes contrevenants et la réforme du Code civil au niveau familial.

Les avocates du bureau d'aide juridique de Rouyn ont pris part à l'organisation d'une journée de la condition féminine à Rouyn et aussi en tant que conférencières en traitant des aspects juridiques et économiques de la vie de couple. Les avocates ont de plus participé à un procès simulé en matière matrimoniale présenté à Rouyn et Ville-Marie visant à démystifier l'appareil judiciaire et tenter d'en faire comprendre certains fonctionnements.

Les mêmes avocates ont aussi organisé des rencontre-conférences avec le groupe « Femmes et Emploi de Rouyn-Noranda » afin de donner de l'information juridique en matière matrimoniale et autres matières.

De plus, les avocats du bureau d'aide juridique de Rouyn ont eu l'occasion de rencontrer les représentantes de la « Maison Alternative pour Elles », maison pour femmes violentées afin d'élaborer un mode d'intervention concernant l'application de l'article 745 du Code criminel.

Enfin, les avocats du bureau d'aide juridique ont rencontré à plusieurs reprises les jeunes de la « Maison Rouyn-Noranda » afin d'expliquer aux jeunes leurs droits et obligations en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants et la Loi sur la protection de la jeunesse.

Bureau d'aide juridique de Val d'Or

Des activités à caractère régional et provincial ont mobilisé certains avocats du bureau de Val d'Or. Dans le cadre d'un souper-conférence régional sur l'autonomie économique des femmes, une avocate du bureau de Val d'Or a prononcé une conférence sur l'apport économique des femmes dans la création de réseaux de « ressources alternatives ». Il s'agissait entre autres du réseau des garderies sans but lucratif du Québec et du réseau des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence.

De plus, lors d'un colloque provincial portant sur l'intervention féministe, une avocate de notre bureau de Val d'Or fut animatrice et personne-ressource d'un atelier portant

sur «L'homme et la femme égaux devant la loi : évolution des droits de l'un et de l'autre de 1866 à 1986».

Une avocate a participé activement à l'organisation d'un forum sur l'intégration socio-professionnelle des jeunes adultes handicapés intellectuels.

Enfin, un avocat du bureau d'aide juridique de Val d'Or s'occupe de la bibliothèque du Palais de Justice de Val d'Or et assume de plus la présidence du Comité Régional des Bibliothèques pour le Barreau d'Abitibi-Témiscamingue. Ce dernier est aussi secrétaire du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue.

Une autre avocate fait partie du conseil d'administration de la maison d'hébergement «Le Nid» pour femmes victimes d'actes criminels à Val d'Or.

Bureau d'aide juridique de Ville-Marie

Les avocats en poste au bureau d'aide juridique de Ville-Marie en 1985 ont donné plusieurs conférences soit à la «Maison des Jeunes» de Témiscamingue Sud, soit à la radio locale de Ville-Marie. Les sujets touchaient tant la Loi sur les jeunes contrevenants que les nouveaux articles du Code criminel sur la conduite en état d'ébriété. De plus, ils ont donné des cours conférences à des personnes âgées dans le cadre de programmes de formation donnés par le CLSC de Témiscamingue.

Un avocat a siégé au conseil d'administration de la garderie «Caliméro» et a participé très étroitement à l'augmentation de sa capacité d'accueil de même qu'à la construction d'un immeuble pour cette garderie. Un avocat est membre de la corporation «Témis-Accueil», organisme d'accueil, de dépannage et d'aide à toutes personnes en difficulté.

Bureau d'aide juridique du Grand Nord

Des mesures ont été prises cette année afin de desservir le village Cree de Nemaska au nord de Matagami. En effet, la Cour Provinciale itinérante devant s'y rendre à l'occasion selon les stipulations de la Convention de la Baie James, les avocats du bureau y ont rendu les services habituels d'avocat de la défense.

Un projet pilote mis sur pied dans le but de répondre aux besoins en matières civiles a été mené à terme cette année. Plusieurs dossiers civils furent ouverts dans le Grand Nord Québécois au cours de l'année. Certains dossiers furent ouverts en matières matrimoniales et de protection de la jeunesse. Cependant, plusieurs problèmes sont dus à la tenue inadéquate des registres d'état civil dans le Grand Nord Québécois. Ces registres sont tenus par chacun des ministres de différents cultes et ne sont pas tenus de façon uniforme. Souvent, le double des registres est inexistant et ne se retrouve pas chez le protonotaire. Enfin, certaines copies de plusieurs registres ne sont même pas authentiques.

Considérant l'augmentation de la demande en droit civil de la part des communautés Cree et Inuit, considérant le préjudice que subissent nos clients Cree et Inuit, il serait très important qu'une réforme soit entreprise concernant la tenue des registres d'état civil dans le Grand Nord Québécois ou au moins qu'une formation adéquate soit donnée aux prêtres, ministres et / ou autres officiers d'état civil œuvrant au nord du 50e parallèle.

Nous désirons souligner que nous avons obtenu, à la demande des Crees, un jugement très articulé sur l'étendue des pouvoirs de réglementation des conseils de bande Cree découlant de la Convention de la Baie James et de la Loi sur les Crees et Naskapees.

Les avocats du Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue œuvrant dans le Grand Nord Québécois ont eu l'occasion de participer à la Conférence

Nordique qui s'est tenue à Val d'Or du 3 au 8 novembre 1985. Le thème de cette conférence portait sur «La Jeunesse du Nord en crise: un défi pour la Justice».

Le Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue a eu l'occasion d'analyser, durant l'année 1985, les services rendus aux communautés nordiques par l'aide juridique au Canada. Ainsi, avons-nous visité et étudié le fonctionnement de la Clinique Légale de Moosonee sur la Baie-James ontarienne, clinique ayant deux avocats permanents ainsi que deux travailleurs para-judiciaires autochtones (court-worker).

Les territoires du Nord-Ouest possèdent aussi deux cliniques légales permanentes, soit une à Yellowknife et une à Frosbisher Bay, lesquelles sont aussi composées d'avocats permanents et de «courtworkers». Les «courtworkers» autochtones jouent réellement un rôle de conseiller auprès de leur population et sont entraînés en conséquence: ils plaident même certaines infractions sommaires et dossiers de petites créances. Il n'y a aucun doute que de tels services et expériences devraient être tentés au Québec si les peuples autochtones le souhaitent. Tel est un des défis qui nous attend pour l'année 1986-87 et auquel nous aimerions grandement être associés.

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DU BAS ST-LAURENT — GASPÉSIE

Bureau de Rimouski

Membre de conseils d'administration

— Garderie La Trâlée

Membre de comités

— Comité des plaintes au CRSSS
— Comité jeunesse

Information

Conférence au Cégep de Rimouski sur les sujets suivants:

— Sur l'organisation des tribunaux et l'accès à la Justice au Québec
— Sur la Loi sur les jeunes contrevenants
— Sur la Loi sur l'aide juridique et ses règlements
— Participation à un vidéo sur les jeunes contrevenants
— Au Centre de formation professionnelle sur le droit du travail

Réunions

— Participation active en septembre 1985 à la Semaine de la Justice à Rimouski

Télévision

— Participation à une émission de Radio-Québec concernant les problèmes d'endettement chez les assistés sociaux

Collaboration avec d'autres organismes

— Personne-ressource dans l'organisation de la journée des femmes du 8 mars 1986 à

l'Université du Québec à Rimouski
- Maison d'accueil pour femmes en difficulté à Rimouski «La Débrouille»
- Société de développement économique et culturel de Saint-Guy Inc.
- Corporation de groupes d'étudiants à l'Université du Québec à Rimouski

Paralégale

Séances d'information

- Regroupement des citoyens à faibles revenus d'Esprit-Saint
- Groupe «Les Jeunes Ficelles»
- «Les Grands Amis»
- Centre de Bénévolat de Rimouski
- Éveil des Handicapés des Basques
- Âge d'Or de St-Clément
- Âge d'Or d'Esprit-Saint

Collaboration avec d'autres organismes

- L'Arbre de Vie
- Action-Travail
- F.A.T.A.
- Travailleurs sociaux de l'Hôpital
- Office de la protection du consommateur
- Secrétaire député provincial de Rimouski et de Kamouraska
- O.P.T.A.T.
- Cinq Centres locals de services communautaires, soit ceux de l'Estuaire, de Mont-Joli, de St-Clément, des Basques et de Causapscal

Collaboration avec des groupes de citoyens à faible revenu

- Assistés sociaux
- Chômeurs
- Retraités

Collaboration avec des groupes de personnes handicapées

- Paralysie cérébrale
- Sclérose en plaques

Bureau d'Amqui

Collaboration avec d'autres organismes

- Personne-ressource dans des dossiers spéciaux du Centre local de service communautaire de la Vallée et de Mont-Joli

Radio-T.V.

- Quelques émissions d'information ponctuelle à la télévision communautaire de la Vallée et à la radio (CFCM)

Cours

— Session de trente (30) heures de cours en droit de la responsabilité médicale, à Amqui, pour l'Université du Québec à Rimouski

Information

— Quelques conférences à divers groupes socio-économiques et clubs sociaux

Bureau de New-Richmond

Membres de conseils d'administration

— Résidence St-Joseph, Maria (Centre d'accueil pour adultes) — président
— Caisse populaire de Mario — président
— Maison des jeunes de New-Richmond — administrateur et membre du comité d'intervention

Membre de comité

— Comité du Barreau régional sur les rapports Tellier et Laflamme

Service de conseiller juridique à des organismes du milieu

— Société pour la restauration du saumon de la Baie-des-Chaleurs Inc.
— Tournoi régional de hockey midget

Information

Radio

— Chronique juridique hebddomadaire à CIEW-FM, la radio communautaire de la Baie-des-Chaleurs

Cours

— Cours sur le droit matrimonial et familial aux étudiants de secondaire IV et V de l'école polyvalente de Paspébiac en collaboration avec le ministère de la Justice

Bureau de Chandler

Membre de conseils d'administration

— Président du Collège de la Gaspésie
— Président de la Commission scolaire des Anses
— Président de l'exécutif de la Commission scolaire des Anses
— Président de la Commission scolaire régionale de la Péninsule
— Président de l'exécutif de la Commission scolaire régionale de la Péninsule
— Membre de l'exécutif du Collège de la Gaspésie
— Président du conseil d'administration de la Maison d'Hébergement
— Membre du conseil d'administration de l'Office municipal
— Président de l'Association des consommateurs de la Péninsule

Dossiers collectifs

Le bureau a traité plusieurs dossiers ayant trait à des coupures d'aide sociale suite à des

réclamations du ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu pour des trop-payés remontant à plusieurs années.

Service de conseiller juridique à ds organismes du milieu

— Conseiller juridique à la coopérative alimentaire
— Conseiller juridique à la Légion Royale Canadienne

Collaboration avec d'autres organismes

Avec les intervenants sociaux du Centre local de services communautaires, le personnel du bureau d'aide juridique a participé à la tenue du colloque régional sur la violence à l'automne 1985.

Clientèle visée

— Assistés sociaux
— Chômeurs
— Consultation financières et faillites

Bureau de Gaspé

Membre de clubs sociaux

— Membre du Club Richelieu de Gaspé (aide à l'enfance malheureuse)

Bureau à temps partiel

— Bureau au Centre local de services communautaires de Val-Rosiers à Rivière-au-Renard

Membre de conseils d'administration

— Président du conseil d'administration du centre d'accueil hébergement «Villa Pabos» à Chandler
— Membre du conseil d'administration du centre hospitalier Sanatorium Ross de Gaspé

Membre de comités

— Membre du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Gaspé
— Président du comité des intervenants judiciaires pour le district de Gaspé
— Marguiller à la paroisse Cathédrale du Christ-Roi de Gaspé

Rencontres, réunion

— Conférencier invité à différents clubs d'âge d'or
— Conférencier sur appel dans les centres d'accueil pour jeunes délinquants ou contrevenants à Gaspé

Cours de droit

— Chargé de cours pour le cours «Droit des affaires» au Collège de la Gaspésie
— Chargé de cours pour le cours «Droit commercial», Université du Québec à Rimouski, campus de Gaspé

Bureau Îles-de-la-Madeleine

Dossiers collectifs

Le bureau d'aide juridique des Îles-de-la-Madeleine a réglé plusieurs dossiers concernant les coupures d'aide sociale qui font l'objet d'une réclamation de la part du ministère des Affaires sociales.

Clientèle visée

La majorité des dossiers traités au bureau d'aide juridique des Îles-de-la-Madeleine concerne les bénéficiaires de l'aide sociale, vu la situation économique défavorable aux Îles-de-la-Madeleine.

Collaboration avec d'autres organismes

- Participation à une table de concertation sur la violence composée des représentants du Centre local de services communautaires, du Centre des services sociaux, du Centre de Santé et de la Sûreté du Québec qui a pour but d'établir un protocole d'entente dans les cas de violence.
- Conférence donnée à un groupe d'étudiants du Cégep du Collège de la Gaspésie sur le déroulement des procédures judiciaires devant les tribunaux.
- Conférence aux étudiants du niveau secondaire sur le droit criminel.
- Collaboration avec les divers organismes sociaux, tels que le Centre des services sociaux et le Centre local de services communautaires afin de faciliter le règlement des dossiers le plus rapidement possible. Cette collaboration s'avère absolument nécessaire dans le cas de garde d'enfant et de pension alimentaire.
- Collaboration avec les personnes âgées par l'entremise du Centre des services sociaux afin de traiter les différents problèmes qui affectent cette clientèle.
- Contacts également avec l'Office de la protection du consommateur de Gaspé.

Information

- Participation avec un notaire et un représentant du Palais de Justice à une chronique juridique hebdomadaire d'une durée de vingt minutes diffusée tous les lundis à la radio communautaire des Îles-de-la-Madeleine
- Cours de droit aux étudiants du Cégep de la Gaspésie dans le cadre de cours d'initiation au droit des affaires.

Service de conseiller juridique à des organismes du milieu

- Sessions d'information juridique organisée par le regroupement des femmes et portant sur les services de garde en milieu familial aux Îles-de-la-Madeleine
- Conseils juridiques donnés à la Base de Plein Air Maritime des Îles Inc. afin d'obtenir le financement et les garanties pour ses activités.

Bureau de Matane

Membres de conseil d'administration

- Hôpital de Matane
- Base Plein Air de Matane Inc.
- Corporation de la radio éducative de Matane

Information

Conférences

— Conférences à des étudiants de la polyvalente de Matane participant à un projet « défi 1985 » sur les greffes, les huissiers, la Loi sur la protecion de la jeunesse, la Loi sur les jeunes contrevenants et la Loi sur l'aide juridique.
— Club de l'AFEAS de Petite Matane, option tourisme Cégep de Matane

Rencontres, réunion

— Club 14-17
— OTJ de St-Félicité
— Association des locataires municipaux de Matane
— Club de l'Âge d'Or de St-Rédempteur

Radio

— Émission radiophonique sur la Loi sur l'aide juridique

Service de conseiller juridique à des organismes du milieu

— L'entretemps 18-26 Inc.
— Le Logi-ciel Inc.
— La Maison des Jeunes de St-Ulric Inc.
— L'oreille attentive Inc.
— Club de l'Âge d'Or Gagnon
— Comité anti-pornographique de Matane

Association, comité de citoyens

— Association des chasseurs et pêcheurs de Cherbourg Dolibaire Inc.
— Association sportive de Grosses Roches
— Équipe de hockey bottines de St-Ulric Enr.

Association coopérative

— Coopérative au Brin d'Amour

Comités nationaux

— Assurance-chômage
— Divorce

Bureau de Ste-Anne-des-Monts

Dossiers collectifs

— Assurance-chômage
— Accidents du travail

Participation au milieu

— Membre du groupe de soutien aux initiatives jeunesse (Action-Travail Denis-Riverin Inc.) — (jeunes)

- Vice-président du Club Lions de Ste-Anne-des-Monts (faibles revenus, handicapés)
- Président d'Action-Budget Denis-Riverin Inc., (faibles revenus et assistés sociaux)
- Président du comité provisoire du conseil économique Des Berges (mise sur pied d'un commissariat industriel) (chômeurs, etc...)
- Membre de la table de concertation sur la pauvreté dans la M.R.C. Denis-Riverin (assistés sociaux, faibles revenus)

Information

- Conférences à Orientation-Femmes (organismes s'occupant d'emploi et de placement pour les femmes)
- Conférences concernant l'expertise psychologique et psychiatrique à du personnel hospitalier

Conseiller juridique

- Table de concertation sur la pauvreté dans la M.R.C. Denis-Riverin
- Association des Pêcheurs de Ste-Anne-des-Monts
- Association des Pêcheurs de Cap-Chat
- Association des Pêcheurs de Mont-Louis
- Maison Docteur Émile Pelletier (centre de transition pour alcooliques et toxicomanes)
- Maison des jeunes de Ste-Anne-des-Monts (incorporation et rédaction des règlements généraux)
- Centre Louis-Amélie (centre d'accueil pour femmes en difficulté)
- Opération Pieds-Ronds (Centre local de services communautaires Des Berges) projet relatif à la conduite en état d'ivresse)

Bureau de Rivière-du-Loup

Conseil d'administration

- Membre du conseil d'administration de la garderie Milou Inc.
- Présidente du conseil d'administration du Centre local de services communautaires Les Aboiteaux

Membre de comités

- Comité des femmes violentées
- Comité de la bibliothèque du Barrau local de Rivière-du-Loup
- Comité famille de la Commission des services juridiques

Collaboration avec d'autres organismes

- Maison des femmes de Trois-Pistoles
- Maison des femmes de Rivière-du-Loup
- Centre local de services communautaires
- Ministère de la Justice à l'occasion de la journée «porte ouverte» sur le droit familial
- Centre des services sociaux

Réunions

— Rencontre d'information sur le droit de la famille avec des membres de l'Association des employé(e)s du bureau de Rivière-du-Loup
— Rencontre d'information sur les régimes matrimoniaux auprès de couples suivant des cours de préparation au mariage
— Participation à un colloque sur les problèmes d'inceste en collaboration avec les autres intervenants sociaux du milieu

Rencontres

— Étudiants en formation préparatoire à l'emploi
— Adolescentes enceintes du Cégep de Rivière-du-Loup
— Étudiants de Rivière-du-Loup sur des problèmes spécifiques d'étudiants

Paralégale

Membre de comité

— Comité du carnaval de St-Arsène
— Secrétaire du comité des sports de St-Arsène
— Secrétaire archiviste du Cercle des Filles d'Isabelle de St-Patrice de Rivière-du-Loup

Bureau de Cabano

Participation au milieu

— Table de concertation des femmes victimes de violence
— Colloque sur la violence familiale et l'inceste
— Mouvement des consommateurs handicapés du Québec (MCHQ) — Association provinciale
— Conférence sur les droits des personnes handicapées énoncés dans les Chartes québécoise et canadienne des droits et libertés de la personne

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE LA CÔTE-NORD

Bureau de Sept-Îles

Un rapport d'activités ne serait pas complet s'il ne couvrait que les dossiers traités statistiquement. Or, la réalité de la pratique à l'aide juridique se double d'une dimension à vacation communautaire et d'une présence auprès des groupes sociaux qui tendent à s'organiser dans le but de faire valoir les intérêts particuliers de leurs membres. Cette implication permet une présence constante de l'aide juridique auprès de la clientèle traditionnelle.

Au cours de la dernière année, le bureau de Sept-Îles a mis sur pied la «Corporation de Développement Socio-Juridique Côte-Nord». Cet organisme a été créé dans le but de promouvoir et faciliter le regroupement et la prise en charge de personnes aux prises avec une problématique sociale et / ou juridique; ses administrateurs sont composés d'avocats et de membres du personnel de soutien du bureau d'aide juridique de Sept-Îles. La corporation ayant identifié la problématique du logement comme étant particulièrement aigue, elle parraine un projet appelé « Action Logement » à l'intérieur duquel deux jeunes travaillent actuellement. Leur but est de favoriser l'accès

à un logement décent qui ne dépasse pas 25% du revenu annuel brut. Un mémoire en ce sens vient d'être déposé auprès des différentes autorités gouvernementales.

Une avocate du bureau est membre du Comité de coordination du groupe « Le Coin des Femmes de Sept-Îles Inc. » qui vise à mettre sur pied une maison pour les femmes en difficulté. Cette corporation s'intéresse à toutes les personnes aux prises avec des problèmes et s'adresse à toutes les femmes blanches ou autochtones du territoire.

Dans le cadre de la Journée des Femmes le 8 mars, une avocate a animé un atelier sur le droit matrimonial et sur la violence conjugale.

Le bureau de Sept-Îles participe régulièrement à l'émission « La Barre du Jour » à Radio-Canada ; ce temps d'antenne est consacré à divers sujets d'intérêt général.

Les professionnels ont aussi une présence constante auprès des différents organismes par le biais de conférences, séances d'information, participation à des salons ou autres moyens permettant la diffusion d'information à caractère juridique auprès du public. Cette implication témoigne de la volonté d'assurer un service de qualité auprès des personnes les plus démunies.

Bureau de Baie-Comeau

Pendant la période que couvre le présent bilan, les avocats permanents du bureau d'aide juridique de Baie-Comeau se sont impliqués dans des organismes à vocation communautaire ou dans des dossiers qui touchaient de près les champs de pratique propres aux avocats d'aide juridique.

Un avocat a participé activement à une table de concertation sur la violence familiale en plus de prêter sa collaboration pour des émissions radiophoniques régulières.

L'avocat œuvrant dans le domaine jeunesse s'est impliqué dans le «Comité Action Préventive Manicouagan Inc» qui regroupe dix-sept organismes œuvrant à différents niveaux, soit policiers, socio-économique, clinique et de l'éducation. L'avocat a donné dans le cadre de sa participation à ce comité des cours de formation et de sensibilisation sur la Loi sur les jeunes contrevenants et sur la Loi sur la protection de la jeunesse pour les étudiants des cours secondaires II, III et IV.

Il a contribué auprès des étudiants du Collégial I et II à la vulgarisation du processus judiciaire et des conséquences pénales de l'agir délictuel des jeunes.

Un avocat du bureau est membre du conseil d'administration de la Maison des Jeunes de Baie-Comeau connue sous la « Maisonnée Inc. » Cet avocat négocie actuellement un protocole d'entente entre la Ville de Baie-Comeau et la Maison des Jeunes concernant l'aménagement physique de la « Maisonnée Inc. »; il agit comme médiateur entre cette institution et les autres groupements communautaires des jeunes, tels scouts, 4-H, cadets, etc...

Au cours de l'année, un avocat du bureau a participé à un procès simulé qui s'est déroulé dans les polyvalentes de Baie-Comeau. Il a participé à la Semaine de la Prévention du Crime et à la présentation de cassettes vidéos aux étudiants du Secondaire IV et V. Le Centre communautaire s'est donc impliqué de façon significative surtout auprès des jeunes par un travail constant de prévention et d'information en collaboration avec les ressources du milieu.

Bureau de Forestville

Le travail effectué par le permanent du bureau de Forestville mérite d'être souligné. En effet, même s'il a pu compter sur un stagiaire pendant quelques mois, le problème reste

entier lorsque ce dernier quitte puisqu'il doit assumer la tâche en double. Le professionnel doit de plus répondre à toutes sortes de demandes provenant de divers organismes et de groupements de jeunes. Il a eu à répondre lui aussi à des invitations provenant de la polyvalente pour rencontrer les étudiants du secondaire et les informer sur certains aspects juridiques les concernant.

L'ajout d'un nouvel avocat et d'une secrétaire à ce bureau permettra de rééquilibrer la situation en apportant à l'avocat en poste une aide qui était réclamée depuis longtemps et s'avérait nécessaire dans le contexte particulier vécu dans cette région.

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE L'ESTRIE

1. Programme clinique

Ce programme existe depuis onze (11) ans. Il a pour objectif principal de permettre à des étudiants de la Faculté de Droit de l'Université de Sherbrooke de travailler, sous la surveillance des avocats permanents de l'aide juridique, à des projets d'information juridique ainsi qu'au niveau des dossiers-clients dans les différents bureaux de l'aide juridique de l'Estrie.

a) *Clinique juridique universitaire*

Située au Centre Social, la Clinique juridique universitaire fait partie des services offerts aux étudiants. Quatre (4) étudiants supervisés par un avocat de l'aide juridique reçoivent les étudiants en quête d'information juridique et diffusent sur le campus de l'information sous différentes formes.

b) *Aide juridique — service à la clientèle*

À Sherbrooke et en région, l'aide juridique compte plusieurs bureaux où travaillent les avocats permanents. Leur champ de pratique est plus ou moins spécialisé selon le nombre d'avocats au sein des bureaux. Dans le cadre du programme clinique, les étudiants assistent l'avocat dans son travail et sont initiés au fonctionnement du bureau.

Chaque étudiant est sous la supervision d'un seul avocat et ils déterminent ensemble leur type de collaboration. De façon générale, le travail comporte des recherches en rapport avec les dossiers auxquels peuvent s'ajouter des entrevues avec les clients ou des visites à la Cour. Les avocats des bureaux d'aide juridique de Magog, Coaticook, Asbestos et Sherbrooke (section civile et criminelle) ont participé activement à ce volet du programme clinique. Neuf (9) étudiants ont travaillé dans ces différents bureaux en 1985-1986.

c) *Projet d'information en milieu de détention (Projet Winter)*

Le projet Winter tire son nom de la rue où est située la prison commune de Sherbrooke. Cet établissement de détention de juridiction provinciale «accueille» les détenus et les prévenus. En plus de la prison commune, il existe à Sherbrooke un centre où sont hébergés des détenus peu criminalisés. Les détenus s'y voient proposer un programme de réinsertion sociale. L'activité consiste à transmettre de l'information juridique aux clientèles de ces établissements. Deux (2) étudiants ont participé à cette activité en 1985-1986.

d) *Information juridique auprès des automobilistes (CIPAE)*

Ce service d'information est relié au Centre d'Inspection et de Prévention Automobile de l'Estrie (CIPAE). Sous la supervision d'un avocat de l'aide juridique, les étudiants (2) reçoivent les automobilistes référés par le Centre et les informent de leurs droits, notamment en matière de consommation.

2. Programme — été 1985

Durant l'été 1985, un (1) étudiant de la Faculté de Droit de l'Université de Sherbrooke, parrainé par le Centre Communautaire juridique de l'Estrie, a travaillé pendant dix-sept (17) semaines, notamment à la mise à jour des différents textes législatifs et réglementaires publiés dans le « Recueil de Législation sociale ». De plus, l'étudiant a mis à jour la jurisprudence et la doctrine de certains textes annotés qui sont publiés dans ce recueil.

3. Bureau de Magog

L'année 1985 a marqué le déménagement du bureau de Magog dans des locaux plus spacieux qui répondent mieux aux besoins de la clientèle.

Un avocat du bureau de Magog a agi comme personne-ressource auprès du Centre de Transition l'Élan qui a pour objectif principal d'offrir des services d'intégration et de soutien à des personnes adultes qui souffrent de déséquilibres psychologiques temporaires. Ce Centre vise l'intégration de la clientèle à la communauté. Environ cinquante (50) heures hors dossier ont été consacrées par cet avocat au bénéfice de l'organisme.

Un avocat du bureau a agi comme personne-ressource auprès de l'Accueil Notre-Dame qui est un organisme offrant des services d'hébergement à des personnes suite à une hospitalisation; cet avocat a aussi agi comme personnes ressources auprès de Parrain-Âge.

Un avocat du bureau s'occupe de l'administration du Fonds Luc Pagé qui a été créé afin de permettre à Monsieur Pagé de subir une opération très coûteuse aux États-Unis.

Un avocat du bureau a agi comme personne-ressource auprès du Carrefour du Partage qui est un organisme qui vient en aide aux personnes financièrement en difficulté.

Un avocat du bureau de Magog a été très actif au niveau de l'implantation d'un C.L.S.C. à Magog; il a été président intérimaire du conseil d'administration et président du Comité de sélection du futur directeur général. Un nombre très important d'heures a été consacré à cette activité hors dossier.

Un avocat du bureau a agi en tant que secrétaire-trésorier de l'organisme sans but lucratif « Transport des Alentours » qui s'occupe du transport des personnes handicapées et qui regroupe six (6) municipalités de la M.R.C.

Un avocat a représenté l'aide juridique de l'Estrie au Salon de la Jeunesse.

Un avocat du bureau de Magog a agi comme conférencier à une journée d'étude organisée par le Service de Recherche de la Commission des services juridiques. Le sujet traité portait sur la nouvelle loi sur les Accidents du Travail du Québec. Cet avocat a aussi agi comme conférencier lors des sessions de formation de base des nouveaux avocats de l'aide juridique. Le sujet traité portait sur la loi sur les Normes de travail.

Un avocat du bureau a participé à la préparation d'une journée d'étude régionale sur le sujet des expertises médicales et a agi comme personne-ressource au kiosque de l'aide juridique au Salon de la Femme et a participé au Colloque sur l'information juridique préparé conjointement par la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke et le Centre Communautaire juridique de l'Estrie.

Un avocat du bureau de Magog a participé aux activités des Comités provinciaux de l'aide juridique sur les Accidents du travail et sur l'assurance-chômage. Un total de sept (7) réunions ont été consacrées à ces activités. De plus, cet avocat est membre du groupe de travail provincial de l'aide juridique en droit administratif. Ce groupe de travail s'est réuni six (6) fois au cours de l'année 1985-1986.

Un avocat du bureau de Magog a agi comme membre du Conseil d'administration du Relais St-François qui est un centre pour jeunes en difficulté.

Enfin, un avocat du bureau de Magog a représenté la Commission des services juridiques dans une cause impliquant l'interprétation de l'article 60 de la Loi sur l'aide juridique et la possibilité pour un avocat de la pratique privée d'exiger des honoraires de son client alors qu'un mandat d'aide juridique lui a été confié.

4. Bureau de Lac-Mégantic

Les avocats du bureau de Lac-Mégantic ont donné au cours de l'année 1985-1986 des séances d'information notamment au groupe « Transition-travail » sur certaines lois à caractère social, à la Polyvalente Montignac dans le cadre du programme d'information. « À vos amours...oui, à vos affaires aussi », en droit de la famille au regroupement des filles d'Isabelle, des AFEAS et du Centre Instructif Récréatif des Femmes. Parmi les sujets traités auprès de ces derniers groupes, il y avait le problème de la femme victime de violence.

Une avocate du bureau de Lac-Mégantic a travaillé activement à la création du groupe Gestion-Hébergement — Lac-Mégantic. Le groupement a pour objectif de trouver de l'hébergement pour les organismes à but non lucratif, compte tenu du problème à trouver dans cette ville des locaux dont le coût serait raisonnable pour de tels organismes.

Cette avocate a, de plus, participé au Salon de la Femme, a agi comme personne-ressource pour la maison d'hébergement La Bouée lors de deux (2) journées de formation dans le cadre des journées pour le regroupement des maisons d'hébergement du Québec.

Un avocat du bureau a participé activement à la préparation de l'ouverture des tribunaux et de l'inauguration du nouveau district judiciaire de Mégantic.

Parmi les dossiers importants de l'année, mentionnons un dossier impliquant l'interprétation de l'article 72.1 de la loi sur les poursuites sommaires relativement à la capacité de payers d'un jeune de moins de 18 ans. Cette cause sera jugée sous peu devant la Cour d'appel du Québec. Mentionnons aussi un dossier important relativement à l'interprétation de l'article 3.1-A de la loi sur l'assurance-chômage et un autre dossier concernant le problème du secret professionnel du psychiatre lorsqu'il témoigne sur des informations qu'un jeune lui a confiées dans le cadre d'une évaluation en Centre d'accueil. Les jugements dans cette dernière cause ont été rapportés dans les recueils de jurisprudence.

5. Bureau de Coaticook

Une avocate du bureau de Coaticook a donné des séances d'information à la

Polyvalente de Coaticook à un groupe de préretraités sur les régimes matrimoniaux, les successions et les testaments et aupès de cent cinquante élèves à la Polyvalente La Frontalière sur le thème «À vos amours...oui, à vos affaires aussi».

Cette avocate a aussi été responsable de la supervision de sept (7) étudiants dans le cadre du programme clinique qui avaient à donner de l'information aux personnes âgées, notamment dans le domaine de la Loi sur la Protection du Consommateur, le Code de la Sécurité Routière et la Charte des Droits et Libertés de la Personne.

Cette avocate est aussi membre du Conseil d'administration du Carrefour Intervention-Suicide où elle a participé à dix-neuf (19) séances du conseil, à l'assemblée générale et à une conférence de presse. De plus, elle est membre du conseil d'administration d'un organisme sans but lucratif voué à la protection de l'environnement.

Enfin, cette avocate a réussi à compléter la mise à jour complète de tous les règlements provinciaux! Ce travail fut échelonné sur une longue période puisqu'il impliquait quatorze mille (14,000) pages de textes.

6. Bureau d'Asbestos

Les avocats du bureau d'Asbestos ont agi à titre de membres de conseils d'administration dans le cadre de la semaine de la jeunesse à la Polyvalente d'Asbestos, des séances d'information à la même polyvalente dans le cade du sujet «À vos amours...oui, à vos affaires aussi», au Centre des femmes de Windsor sur le droit matrimonial, au Cercle des Fermières de St-Claude sur l'aide juridique, aux étudiants de l'école secondaire de Valcourt sur la loi sur les Jeunes Contrevenants, au Groupe Coopérants de Richmond en droit matrimonial.

De plus, les avocats d'Asbestos ont agi comme personnes-ressources auprès du mouvement Agrigarde voué à la création de garderies en milieu agricole, auprès de la Coopérative d'Habitation Mercier d'Asbestos, auprès de l'organisme «Parlons consommation», auprès d'intervenant du CLSC La Chaumière, auprès du CLSC d'Asbestos, auprès de l'organisme «Centre des Femmes de Windsor» et enfin auprès du Service Budgétaire Populaire de la MRC de l'Or Blanc.

Les avocats du bureau d'Asbestos ont agi à titre de membres de conseils d'administration au niveau de l'ACEF de l'Estrie, du Service Budgétaire Populaire de la MRC de l'Or Blanc, au niveau de l'organisme «Parlons consommation», au niveau du CLSC La Chaumière ainsi que sur certains comités formés par le conseil d'administration du CLSC.

Un avocat du bureau d'Asbestos a agi à titre de personne-ressource dans le cadre du programme clinique de l'Université de Sherbrooke en supervisant un étudiant. Les avocats du bureau d'Asbestos sont titulaires d'une chronique bi-mensuelle dans le journal «Le Citoyen» (Asbestos-Richmond). Cette chronique traite de nombreux sujets, notamment en droit pénal, successions, etc. De plus, ces avocats participent à des chroniques juridiques diffusées sur les ondes du réseau des Appalaches.

Un avocat du bureau d'Asbestos a participé à la préparation d'un document intitulé «Pension alimentaire, Habitation et Aide sociale». Ce document visait à sensibiliser les intervenants en ce qui touchait les modifications apportées au règlement de l'aide sociale en août 1985 et plus particulièrement l'article 40 e).

Un avocat du bureau d'Asbestos a rédigé un document important qui servira à initier les stagiaires de 4e année Barreau au travail qu'ils auront à faire durant leur stage à l'aide juridique. Ce document porte actuellement sur l'admissibilité à l'aide juridique,

sur le secret professionnel et la notion de conflit d'intérêts. Il est possible que ce document soit complété au cours de l'année 1986 afin d'ajouter des sections qui traiteront des différents domaines juridiques (aide sociale, droit matrimonial, etc.) auxquels seront exposés les stagiaires durant leur période de stage.

Un avocat du bureau d'Asbestos a assumé la responsabilité de préparer, au cours de l'année 1985, l'atelier du congrès de l'aide juridique 1986. Le sujet de cet atelier est « Les garanties et l'automobile, un beau mariage ! »

Une avocate du bureau d'Asbestos est secrétaire de l'Association du Jeune Barreau de Province et membre du comité du jeune Barreau du district de St-François. De plus, cette avocate est membre de l'Association Internationale des Jeunes Avocats.

7. Bureau de Thetford Mines

Les avocats du bureau de Thetford Mines ont eu au cours de l'année 1985-1986 plusieurs activités :

a) *Personnes-ressources*

- un avocat du bureau a agi comme personne-ressource auprès de l'Association des Familles d'accueil de la région de l'Amiante. Cet avocat agit aussi comme personne-ressource auprès de la Ligue des Citoyens du Quartier Mitchell qui est l'un des plus défavorisés de Thetford Mines ;
- un avocat du bureau agit comme personne-ressource auprès de l'Association des personnes handicapées physiques de la région de l'Amiante, notamment au niveau de la construction d'un immeuble adapté aux besoins spéciaux des personnes handicapées ;
- un avocat agit comme personne-ressource auprès de la Ligue des droits et libertés de Thetford Mines ;
- un avocat agit comme personne-ressource auprès de l'Association des locataires de Thetford Mines ;
- un avocat agit comme personne-ressource auprès du CLSC de Disraëli ;
- un avocat est conseiller juridique auprès du groupe Amnistie Internationale de Thetford Mines ;
- une avocate du bureau agit comme personne-ressource auprès du Centre de Référence pour Femmes de la Région de l'amiante ;
- une avocate du bureau a agi comme personne-ressource lors de la journée « Portes ouvertes » organisée par le Comité-Justice du district de Frontenac. En effet, lors de la soirée de fermeture, elle a donné un exposé et a répondu aux questions du public ;
- un avocat du bureau a agi comme personne-ressource auprès du regroupement des femmes dont les maris sont décédés de l'amiantose ;
- un avocat est personne-ressource auprès du groupe CATARA qui est un mouvement venant en aide aux accidentés du travail ;

b) *Les avocats du bureau de Thetford Mines ont donné, au cours de l'année 1985-1986 plusieurs séances d'information :*

- les avocats du bureau de Thetford Mines ont particié aux « Journées Porte ouvertes » au Palais de Justice de Thetford Mines. Les sujets traités étaint orientés vers le couple et ses droits ;

— une avocate du bureau a donné une séance d'information sur les nullités du mariage au Centre de Référence pour Femmes;

— une avocate du bureau a donné une séance d'information en droit de la famille (résidence familiale, prestation compensatoire, etc.) au Club Optimiste de St-Ferdinand;

— les avocats du bureau ont participé au fonctionnement d'un kiosque d'information sur l'aide juridique au Salon de la Femme de Thetford Mines;

— un avocat a donné une séance d'information au CEGEP de Thetford Mines sur la Loi de la protection du consommateur;

c) *Émissions de télévision ou de radio*

— un avocat du bureau a enregistré une émission sur le divorce et une autre sur la charte des droits et libertés à la télévision communautaire de la région de Thetford Mines;

— un avocat du bureau a enregistré une émission sur la Loi sur la Protection de la Jeunesse et une autre sur la Loi sur les Jeunes Contrevenants à la télévision communautaire;

— un avocat a enregistré une émission sur le rôle de l'avocat dans la société;

d) *Les avocats du bureau de Thetford Mines ont siégé au sein de conseils d'administration et ont participé aux travaux de comités provinciaux ou locaux de l'aide juridique.*

— un avocat a siégé comme directeur de la compagnie sans but lucratif « Les Travaux communautaires-Jeunesse Amiante ». Cet organisme a pour but de jouer un rôle actif auprès de la jeunesse suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur les Jeunes contrevenants;

— un avocat du bureau est conseiller du Barreau d'Arthabaska pour la section de Thetford Mines;

— un avocat du bureau est membre du comité provincial de l'aide juridique sur les accidents du travail;

— une avocate du bureau est membre du conseil d'administration de La Gîtée Inc. qui est une maison d'hébergement pour les femmes victimes de violence;

— une avocate du bureau est membre d'une corporation qui a pour objet de mettre en place des mesures de rechange dans le cadre de la Loi sur les Jeunes Contrevenants;

— une avocate est membre d'un groupe de cent vingt-cinq (125) femmes qui est un Club de Services pour Femmes;

— un avocat du bureau est secrétaire de la Société de Développement Économique de Thetford;

— un avocat du bureau est président de l'Association des Avocats de Thetford;

— un avocat du bureau siège au conseil d'administration du Centre Jeunesse 12-18 de l'Amiante Inc. Cet organisme est une maison de jeunes permettant aux jeunes de 12 à 18 ans de se rencontrer. Il s'agit d'offrir aux jeunes une alternative aux salles de billard et aux arcades;

e) *Dossiers spéciaux*

— dossier en matière d'abus sexuels et les questions du ouïe-dire, la corroboration

des déclarations des jeunes enfants et la prépondérance de la preuve;

— un dossier fort complexe aux Assises Criminelles en matière d'agression sexuelle;

f) *Autres sujets d'intérêt*

— au cours de l'année 1985-1986, les avocats de l'aide juridique ont aménagé dans de nouveaux locaux. L'ancien bureau ne répondait vraiment plus aux besoins de la clientèle et des avocats. Le nouveau bureau permet à sept (7) organismes à vocation communautaire de bénéficier d'une salle de rencontre que l'ancien bureau n'avait pas. De plus, les avocats peuvent bénéficier d'un local bibliothèque qui n'existait pas dans l'ancien bureau;

— une avocate du bureau a participé activement à la rédaction de procédures-types en droit matrimonial afin de les incorporer au système de traitement de texte;

— un avocat du bureau a participé activement à la préparation de la journée d'ouverture des tribunaux au Palais de Justice de Thetford Mines;

8. Bureau de Sherbrooke (section civile et section jeunesse)

a) *Les avocats du bureau de Sherbrooke ont donné, au cours de l'année 1985-1986, des séances d'information dans différents domaines du droit:*

— les quatre (4) avocats(es) du bureau œuvrant en droit matrimonial ont donné un nombre important de séances d'information auprès des étudiants du secondaire V de la région de Sherbrooke. Sous le thème « À vos amours...oui, à vos affaires aussi », les avocats(es) ont donné neuf (9) séances d'information à l'école Le Tournesol, huit (8) séances d'information à l'école Le Phare, vingt-quatre (24) séances d'information à l'école Le Triolet, sept (7) séances d'information à l'école Montcalm, cinq (5) séances d'information à l'école Camirand, treize (13) séances d'information à l'école Leber, une (1) séance d'information au Centre Le Goéland, neuf (9) séances d'information à l'école Mont Notre-Dame et, enfin, sept (7) séances d'information à la Caisse Populaire Sociale. Le total de quatre-vingt-trois (83) séances d'information données sous le thème « À vos amours...oui, à vos affaires aussi » impliquent que les jeunes de l'Estrie ont été informés sur des sujets qui les préoccupent et nous croyons avoir ainsi aidé à mieux prévenir et à mieux informer cette clientèle importante;

— les trois (3) avocats(es) de la section droi de la jeunesse ont donné au cours de l'année 1985-1986 deux cent huit (208) séances d'information sur la Loi sur les Jeunes Contrevenants. Ces séances d'information ont été données aux écoles suivantes: Polyvalente Le Triolet de Sherbrooke, l'Escale d'Asbestos, au Pensionnat d'Ayer's Cliff, à la Polyvalente Louis St-Laurent d'East Angus, à la Polyvalente Le Tournesol, à la Polyvalente La Frontalière à Coaticook et à la Polyvalente St-François de Sherbrooke. Une telle implication des avocats de la section jeunesse a un impact important sur la prévention et l'information dans le milieu des jeunes. Il est aussi important de remarquer tant pour les avocats en droit matrimonial que pour les avocats en jeunesse que la charge de travail en terme de dossiers n'a pas diminué. Il s'agit d'un effort collectif qui mérite d'être souligné:

— un avocat du bureau a donné une séance d'information au CLSC de St-Camille sur la Loi sur la Protection de la Jeunesse et sur la Loi sur les Jeunes

Contrevenants et une session d'information aux parents des élèves de l'école Le Tournesol de Windsor sur la Loi sur les Jeunes Contrevenants;

- un avocat a donné une séance d'information en droit de la jeunesse au CEGEP de Sherbrooke et a dirigé un procès simulé sur la Loi sur les Jeunes Contrevenants à la Polyvalente Richmond;
- une avocate du bureau a donné une séance d'information en droit matrimonial à des néo-québécois au COFI;
- une avocate du bureau a donné deux (2) séances d'information à la Commission Régionale de l'Estrie sous le thème «Grandir dans ma séparation, mon divorce»;
- un avocat du bureau a donné une séance d'information sur la cogestion d'une entreprise aux employés d'une usine de Windsor. Cet avocat a, de plus, donné une séance d'information sur la faillite au Centre Réno-Vie de Sherbrooke;
- un avocat du bureau a donné une séance d'information sur les recours extraordinaires en matière d'accidents de travail au Comité des Travailleurs Accidentés de Sherbrooke. Cet avocat a, de plus, donné une séance d'information sur le droit des locataires à l'Office municipal d'Habitation et sur la nouvelle législation en accident du travail à l'éducation permanente de l'Université de Sherbrooke et sur l'assurance-chômage au Centre Reno-Vie de Sherbrooke;
- un avocat a donné une séance d'information à un groupe de personnes âgées à la Résidence de l'Estrie sur les droits et obligations des locataires;
- plusieurs avocats du bureau ont participé au kiosque de l'aide juridique lors du Salon Jeunesse;

b) *Les avocats(es) du bureau de Sherbrooke ont participé à un certain nombre d'émissions télévisées et radiophoniques d'information juridique. De plus, certains(es) avocats(es) ont publié, au cours de l'année 1985-1986, une chronique juridique dans un journal régional.*

- les avocats(es) du bureau ont représenté le Centre Communautaire juridique de l'Estrie à plusieurs conférences de presse télévisées, notamment celles de l'ACEF, du Service Budgétaire Populaire, du Comité des travailleurs accidentés (coupures programmes de réadaptation);
- une avocate a participé à quatre (4) émissions au poste de radio communautaire CFLX; ces émissions portaient sur le droit familial. Cette avocate a, de plus, participé à une émission de télévision au poste CKSH et le sujet traité était la modification à la pension alimentaire. Enfin, cette avocate a participé à la conférence de presse télévisée à CKSH sur le sujet «L'aide sociale face à l'habitation et aux pensions alimentaires»;
- une avocate a fait deux (2) entrevues téléphoniques sur des sujets de droit à l'émission «Action-Réaction» au poste de télévision CKSH. Cette même avocate a participé à l'émission «Question de droit» du réseau télévisé de Radio-Canada;
- un avocat a participé à une émission d'une heure au poste de télévision de Radio-Québec. Cette émission portait sur la violence;
- un avocat a participé à une émission de télévision communautaire et le sujet traité était l'Association des Grands Frères de Sherbrooke; cet avocat a participé à une émission de télévision à CKSH et le sujet traité était le même;
- un avocat du bureau, président de la campagne Centraide Estrie a participé à

environ vingt (20) émissions télévisées et radiophoniques afin de promouvoir l'aide aux groupes et aux personnes défavorisées de la région;

— une avocate du bureau a participé à une émission de « Justice pour Tous » où le sujet traité était la vente de terrains. Cette avocate a participé à trois (3) émissions à la radio communautaire; les sujets traités étaient l'union de fait, les successions, les testaments;

— une avocate du bureau a réalisé cent trente (130) « Pauses juridiques » au poste CHLT Radio. Il s'agit d'un travail exigeant pour cette avocate et aussi pour celle qui a préparé la recherche et fait le résumé des arrêts qui sont traités lors de ces émissions. Ces « Pauses juridiques » sont très appréciées du public en général et du poste de radio en particulier. Les sujets traités sont très variés. Il est important, je crois, d'en énumérer un certain nombre afin d'illustrer l'importance de cette activité du bureau de Sherbrooke:

— congédiement, question de préavis;

— responsabilité du fabricant, dommages causés par l'utilisation d'un appareil;

— testament notarié, possibilité d'annulation;

— charte des droits et libertés canadiennes s'étend-t-elle seulement aux citoyens et aux résidents canadiens?

— valeur d'une clause de non responsabilité sur un coupon de stationnement d'une automobile;

— une personne aliénée mentalement est-elle responsable des dommages qu'elle peut causer?

— responsabilité des dommages que peut causer un individu sous l'effet de la drogue;

— vous êtes victime d'un vol de banque, la banque est-elle responsable de l'argent volé?

— obligation de payer les rapports d'évaluation exigés par une caisse lors d'une demande d'emprunt;

— location, refus d'un propriétaire de louer son logement à deux jeunes filles;

— diffamation — victime d'injures dans un endroit public;

— développement des photos non réussi, avez-vous un recours?

— peut-on se servir du contenu d'une conversation téléphonique en preuve devant le tribunal?

— tort causé à une cliente par les paroles d'un employé de la banque;

— responsabilité d'un policier face au suicide d'une personne détenue au poste de police;

— responsabilité d'un club de hockey pour les blessures subies par les joueurs;

— responsabilité d'un joueur de hockey qui blesse son coéquipier;

— obligation d'une municipalité, chute d'un piéton sur un trottoir glacé;

— contracteur représenté faussement que vous avez droit à une subvention gouvernementale pour améliorer votre maison est-il responsable?

— de plus, le bureau de Sherbrooke a tenté une expérience qui s'est avérée fort positive. Il s'agit d'une chronique juridique dans le journal La Tribune. Cette chronique intitulée « Soyez Juge » paraît une fois par semaine, le samedi et elle est très appréciée du public en général et des responsables du journal en particulier. La formule utilisée permet au lecteur, suite aux faits énumérés et

aux questions soulevées, de porter un jugement et d'apprécier un problème juridique simple mais fréquent. Une avocate a travaillé spécifiquement à préparer la recherche alors que deux autres avocats sont personnes-ressources pour les gens qui auraient des questions à formuler après avoir pris connaissance de la chronique dans le journal. Les chroniques qui paraissent dans le journal La Tribune ne traitent pas des mêmes sujets que ceux traités au niveau de l'émission radiophonique « Pauses juridiques ». Il est important, je crois, d'énumérer un certain nombre de sujets qui ont été traités dans la chronique hebdomadaire de la Tribune :

- une femme est battue ; peut-elle poursuivre son mari en dommages-intérêts ?
- l'époux qui contracte pour les besoins de la famille engage-t-il son conjoint ?
- un professeur a-t-il le droit de gifler un étudiant ?
- une personne peut-elle refuser de recevoir des soins médicaux si sa vie est en danger ?
- lors d'un divorce ou d'une séparation, les droits de sortie et de visite des enfants peuvent-ils être conditionnels au paiement de la pension alimentaire ?
- un individu qui fait faillite est-il libéré de toutes ses dettes ?
- l'assureur doit-il payer le coût de location d'une automobile pendant la période de réparation du véhicule accidenté lors d'une collision ?
- réparation d'une voiture au garage, le garagiste ne remet pas une évaluation écrite du coût des réparations ;
- des parents qui ont donné un double nom à leur enfant peuvent-ils en faire rayer un facilement par la suite ?
- un enfant peut-il réclamer une pension alimentaire de ses grands-parents lorsque ses parents sont divorcés ?

c) *Les avocats du bureau de Sherbrooke ont fait partie de plusieurs comités et conseils d'administration au cours de l'année 1985-1986 :*

- un avocat a participé activement au groupe de travail provincial de l'aide juridique en droit administratif ;
- un avocat a participé à des rencontres avec les agents et les cadres de la Régie de l'assurance-automobile relativement aux programmes de réadaptation ;
- un avocat du bureau a travaillé activement au sein du groupe de travail interministériel provincial sur l'harmonisation des programmes de transfert (GTIHPT) ;
- un avocat du bureau a fait partie du comité chômage provincial de l'aide juridique ;
- un avocat du bureau est président du conseil d'administration de la Base de Plein Air Jouvence ;
- un avocat a travaillé activement au sein du comité provincial de l'aide juridique sur la Loi des dépôts volontaires ;
- un avocat a fait partie du comité provincial de l'aide juridique sur la faillite ;
- un avocat du bureau est membre président du Centre d'Inspection et de Prévention de l'Estrie (CIPAE) ;
- un avocat est gouverneur de la Société Alzheimer de l'Estrie ;
- un avocat du bureau est membre de l'exécutif et du conseil d'administration de l'Escale qui est une maison d'hébergement pour femmes en difficultés ;

— une avocate du bureau est membre du Comité Permanent de la famille du Barreau de St-François qui se penche sur diverses rencontrées dans la pratique du droit matrimonial. Cette avocate fait aussi partie du Comité de Liaison à la Chambre de la Famille, lequel est formé d'un juge de la Cour Supérieure, d'intervenants sociaux et de membres du Comité Permanent de la Famille. Ce comité a comme rôle de permettre à ses membres d'exprimer leurs opinions sur les services psycho-sociaux rendus à la Cour Supérieure (Chambre de la Famille);

— au cours de l'année 1985-1986, une avocate du bureau a été élue membre du Conseil du barreau de St-François;

— une avocate du bureau agit comme secrétaire du conseil d'administration de l'Escale;

— une avocate du bureau est membre du conseil d'administration de la Ligue pour la Protection de l'Enfance Inc.;

— un avocat est membre du Conseil régional des Loisirs de l'Estrie;

— un avocat est membre de l'organisme Le Pont dont l'objectif est d'assurer un suivi aux programmes de travaux communautaires et bénévoles;

— un avocat est membre du conseil d'administration de l'organisme «Un toit pour moi»;

— un avocat du bureau fait partie de la mission provinciale pour l'implantation de la Loi sur la Protection de la Jeunesse et de la Loi sur les Jeunes Contrevenants;

— un avocat fait partie du comité provincial de l'aide juridique sur la concertation en matière de droit de la jeunesse;

— un avocat du bureau fait partie du Comité-Jeunesse de l'aide juridique au niveau provincial;

— un avocat fait partie du Comité-Famille du Barreau de St-François;

— un avocat est président du conseil d'administration de l'Association des Grands Frères de Sherbrooke. Ce poste implique la coordination des activités et la responsabilité des orientations. Ce poste occupe, en plus des heures normales de travail, l'avocat à raison de dix (10) à quinze (15) heures par semaine;

— un avocat du bureau a été vice-président de l'Association Canadienne pour la Santé Mentale, filiale de Sherbrooke. Cet avocat a représenté la filiale de Sherbrooke au plan provincial tant à Montréal qu'à Québec. Cette fonction a occupé l'avocat trois (3) heures par semaine, en dehors des heures normales de travail;

— un avocat du bureau est président du conseil d'administration du CHUS. Il y préside, de plus, plusieurs comités tant au niveau de la planification qu'au niveau de certains services ayant fait l'objet de plaintes;

— un avocat du bureau a agi comme président de la Campagne Centraide Estrie 1985-1986. À ce titre, il a dû consacrer au-delà d'une centaine d'heures tant au niveau du comité de campagne qu'au niveau de différents comités (communication, etc.). De plus, il a dû rencontrer les groupes bénéficiaires et les employés sollicités en milieu de travail. Un nombre important d'heures a été consacré aux différents média de la région lors de cette campagne;

— un avocat du bureau a été élu au Comité administratif (exécutif) du Barreau du Québec et au Conseil général du Barreau du Québec. Cet avocat a, de plus,

participé aux travaux du Comité des Finances du Barreau du Québec et a siégé comme administrateur de la Corporation de Service du Barreau du Québec. Il a participé à plus de trente-cinq (35) réunions au cours de l'année, ce qui l'a obligé à prendre les «bouchées doubles» au niveau du bureau;

d) *Les avocats du bureau de Sherbrooke ont, de plus, agi comme personnes-ressources et participé à des activités diverses:*

- une avocate a été personne-ressource lors du Colloque des familles monoparentales;
- plusieurs avocats(es) du bureau ont eu à superviser un ou des étudiants de la faculté de droit dans le cadre du programme clinique;
- un avocat du bureau a été personne-ressource auprès de La Cordée, de l'Association de parents et ex-malades mentaux, auprès de la Villa Marie-Claire, auprès d'une association de locataires, auprès de Dépannage 140 et de la Chaudronnée de l'Estrie et du CLSC-Soc;
- un avocat a supervisé quatre (4) étudiants qui travaillent à la clinique juridique de l'Université de Sherbrooke dans le cadre du programme clinique;
- un avocat a agi comme vice-président du conseil d'administration du Théâtre l'Exagone qui est une troupe de jeunes comédiens de Sherbrooke;
- un avocat du bureau a été conférencier lors du congrès international sur la jeunesse organisé conjointement par le CSSQ et le Centre d'Accueil Shawbridge. Cet avocat a, de plus, été conférencier invité lors du congrès de la corporation des psychologues du Québec, lors du congrès de criminologie sur la Loi sur les Jeunes Contrevenants;
- un avocat a été personne-ressource aux journées d'étude du personnel du Comité de la protection de la Jeunesse;
- des avocats(es) du bureau ont participé au programme d'échange de la Faculté de droit del'Université de Sherbrooke droit civil / common law;
- une avocate a participé à la Journée du Droit organisée par le Barreau Canadien;
- une avocate a participé aux rencontres organisées dans le cadre de la consultation faite sur la politique familiale au Québec;
- un avocat du bureau a participé avec d'autres intervenants au Sommet Socio-Économique de l'Estrie dans le cadre de son travail auprès de l'Escale;
- un avocat du bureau a été modérateur de la plénière lors du congrès de l'aide juridique et lors du Colloque sur l'Information juridique;
- un avocat a participé activement à la préparation d'une conférence de presse sur les modifications au règlement de l'aide sociale;
- un avocat du bureau a fait un exposé sur les critères d'admissibilité à l'aide juridique lors du congrès des administrateurs de l'aide juridique;
- lors de l'assemblée générale annuelle du RASS (Regroupement des Assistés Sociaux de Sherbrooke), un avocat a donné de l'information sur la loi de l'aide sociale;
- un avocat du bureau a supervisé la brochure «Assurance-chômage» qui devrait être publiée par la C.S.J.;
- un avocat du bureau a participé à la présentation d'un mémoire de l'aide juridique devant la Commission d'Enquête sur l'assurance-chômage (Commission Forget);

— un avocat du bureau a obtenu sa maîtrise de la Faculté de droit de l'Université de Montréal;

e) *Des avocats du bureau de Sherbrooke ont donné, durant l'année 1985-1986, des cours ou des journées d'étude ou ont assisté à des journées d'étude*

— la très grande majorité des avocats du bureau ont assisté aux journées d'étude préparées par le service de recherche de la Commission des services juridiques;

— des avocats(es) du bureau ont assisté au Colloque sur la Médiation préparé par le Barreau de Montréal;

— un avocat du bureau a donné un cours en 4e année Barreau sur la négociation des mandats d'avocats et sur les tarifs d'honoraires et sur la faillite;

— un avocat a donné en 4e année Barreau des cours sur le droit des sûretés;

— un avocat du bureau a donné un cours sur la Loi sur la Protection du Consommateur à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke;

— un avocat du bureau a publié un article dans la Revue de droit de l'Université de Sherbrooke intitulé «Le message humoristique radiodiffusé» (1984) RDUS 45;

— un avocat du bureau a donné un cours sur la Loi sur l'assurance-chômage au département de Service social de l'Université de Sherbrooke;

— un avocat a participé à un dîner-causerie sur le droit administratif préparé par la section du Québec du Barreau Canadien ainsi qu'aux journées d'étude en droit administratif préparées par la Faculté de Droit de l'Université de Sherbrooke;

f) *Dossiers spéciaux*

Les avocats du bureau de Sherbrooke ont, au cours de l'année 1985-1986, plaidé un certain nombre de dossiers importants.

— la cause de la secte Baptiste de Windsor qui a occupé un avocat du bureau pendant trente (30) jours ouvrables au cours de l'année 1985-1986. Cette cause implique des problèmes juridiques tout à fait nouveaux et fort complexes;

— un avocat du bureau a plaidé deux (2) causes fort importantes relativement à la Loi sur les Normes du Travail et au Code Canadien du Travail;

— un avocat du bureau a plaidé et gagné une cause en Cour Suprême dans l'affaire Vachon qui impliquait l'interprétation de la Loi sur la faillite et la Loi sur l'assurance-chômage;

— un avocat a pris un recours collectif contre le Centre d'Aérobie June Wilkinson;

— un avocat du bureau a été très actif au niveau des récentes coupures des pensionnés chômeurs devant le conseil arbitral. De plus, cet avocat a un dossier important relativement à l'effet de la loi dans le temps et l'article 21 de la Loi sur l'assurance automobile;

9. Bureau de Sherbrooke (section criminelle)

Au cours de l'année 1985-1986, les avocats du bureau de Sherbrooke (section criminelle) ont eu l'occasion de plaider et d'avoir gain de cause dans des dossiers fort importants. Mentionnons notamment:

- Dossier où l'accusation était de meurtre au 2e degré qui a été réduite à celle d'homicide involontaire coupable après l'enquête préliminaire;
- dossier où, sur une accusation de tentative de meurtre, l'accusé représenté par avocat avait plaidé coupable. Suite à l'intervention de l'avocat de l'aide juridique, une requête pour réouverture du procès fut accordée et le procès plaidé aux Assises. Le client fut alors trouvé coupable d'une infraction moindre et condamné à deux (2) ans moins un jour;
- un avocat de ce bureau plaide actuellement dans le cadre d'une accusation de possession de stupéfiants pour fins de trafic la non pertinence d'une radiographie de l'accusé en vertu de la Chartre des droits et libertés du Canada;
- un avocat du bureau a présenté une requête pour abus de procédure contre le Procureur général du Québec suite à une accusation de voies de fait simples commises par un individu déficient mental qui se sont transformées en accusation plus grave devant la possibilité d'une défense d'aliénation mentale qui aurait pu être accueillie. Le travail de cet avocat et l'intervention de différents groupes du milieu ont fait que le Procureur général ne procéda pas sur les deuxièmes plaintes et le client fut acquitté sur les premières plaintes sur raison d'aliénation mentale;

Au cours de l'année 1985-1986, les avocats du bureau de Sherbrooke (section criminelle) ont participé à plusieurs activités (comités, conférences, etc.). Mentionnons notamment:

- un avocat du bureau est membre de la Table de Concertation régionale en matière de justice. Cette table regroupe les directeurs des différents organismes œuvrant dans le domaine de la justice pénale;
- un avocat du bureau est membre du conseil d'administration du Service d'aide aux prisonniers de Sherbrooke (SAPS). Cet organisme s'occupe de la maison de transition La Traverse qui accueille des détenus des prisons et des pénitenciers. On s'occupe aussi de la mise en application du programme de travaux compensatoires;
- un avocat du bureau est membre du Comité formé par le Barreau du Québec pour l'étude de la deuxième version du projet provincial du Code de procédure pénale;
- un avocat du bureau produit des chroniques radiophoniques à la station radio CHLT en matière de droit criminel et pénal;
- un avocat commente, à l'occasion, dans le cadre d'une émission radiophonique diffusée à l'heure du diner, l'actualité du domaine judiciaire notamment, le procès des Hell's Angels, l'aliéné mental face au processus judiciaire, etc.;
- un avocat du bureau a donné une conférence aux membres de l'Association des parents et amis des malades mentaux. Le sujet traitait de la réalité quotidienne du malade mental face au processus judiciaire pénal;
- un avocat du bureau a agi comme juge lors d'un procès simulé criminel impliquant des étudiants de 3e année de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. Un autre avocat du bureau a aidé dans le cadre du cours collégial en techniques policières à la préparation de procès simulés et un autre avocat a agi comme juge lors de ces procès simulés. Enfin, un avocat du bureau a agi comme directeur de procès simulés en droit criminel à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke;

— un avocat du bureau a été professeur de droit criminel à l'École du Barreau et a été chargé de cours sur la preuve pénale au niveau de la 3e année de baccalauréat en droit à l'Université de Sherbrooke;

— un avocat du bureau a agi comme conseiller auprès du Centre Résidentiel Communautaire Réno-Vie de Sherbrooke qui est un organisme de transition qui se veut une alternative à l'incarcération;

— un avocat du bureau a travaillé activement et de façon très efficace à titre de vice-président du Memphrémagog Conservation Inc. (regroupant 2600 membres). Cet organisme a, au cours de l'année 1985-1986, réussi à empêcher le gouvernement de procéder à son projet d'installer des dépotoirs nucléaires à la frontière de l'Estrie. Suite à plusieurs réunions et à plusieurs interventions, notamment auprès du gouvernement canadien et américain, auprès de gouverneurs d'états américains frontaliers qui avaient les mêmes intérêts que le groupe québécois, Memphrémagog Conservation Inc. a réussi ce que d'aucun croyait impossible. L'avocat de ce bureau a fait un travail professionnel d'une très grande qualité dans ce dossier;

— cet avocat a, de plus, participé à l'émission « Le Point » de Radio-Canada sur le projet des dépotoirs nucléaires ainsi qu'à un colloque à l'Université McGill intitulé « Hope in the nuclear age » organisé par la Faculté de médecine et le groupe Doctors for Social Responsability;

10. Objectifs du Centre Communautaire juridique de l'Estrie

Au cours de l'année 1985-1986, nous avons réalisé notre objectif d'être présents de façon accrue au niveau des médias et des organismes de la région. Au cours de l'année 1986-1987, le Centre Communautaire juridique de l'Estrie aura comme objectif de maintenir sa présence dans les médias et organismes de la région, d'assurer la formation continue du personnel avocat(e) et de soutien, d'informer adéquatement la clientèle bénéficiare de l'aide juridique de ses droits et d'intervenir auprès du législateur et du gouvernement lorsque l'intérêt des bénéficiaires de l'aide juridique l'exigera.

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

Rapport des activités communautaires

Bureau de St-Jérôme

— Deux avocats du bureau de St-Jérôme ont mis sur pied un procès simulé sur la « responsabilité civile » en collaboration avec un juge de la Cour provinciale dans le cadre d'une activité tenue à la Polyvalente de Mont-Rolland.

— Un avocat du bureau a siégé au conseil d'administration d'une école « alternative » de niveau secondaire.

— Deux avocats du bureau ont participé à une opération-jumelage, qui consistait à jumeler un étudiant du secondaire à un avocat pour une journée de travail.

— Les avocats criminalistes du bureau ont participé à une rencontre avec les responsables du Centre Correctionnel Communautaire Laferrière de Saint-Jérôme en prévision d'une série de soirées d'information.

— Un avocat du bureau est président d'Amnistie Internationale, section Saint-Jérôme.

— Un avocat participe à une table de concertation régionale qui traite des problèmes reliés à l'administration de la justice en matière criminelle.
— Un avocat est membre d'un comité consultatif du Centre de détention de Saint-Jérôme.
— Un avocat a rencontré des étudiants, en T.A.S. du CEGEP de Saint-Jérôme pour discuter de droit criminel.
— Des dossiers importants ont été plaidés et des mémoires préparées pour la Cour d'Appel du Québec sur les sujets suivants:
  — les droits de visite et sortie des grandes parents (659 C.P.C.).
  — l'obstacle d'un jugement d'adoption quant à un jugement postérieur en reconnaissance de paternité.
  — la légalité du régime spécial accordé par la Loi sur l'aide sociale aux étudiants de niveau collégial et universitaire.
  — le renvoi d'un enseignant suite à une condamnation criminelle.
— Plusieurs dossiers ont passé avec succès l'étape de la Cour d'Appel du Québec en matière de sentences.
— Une action en responsabilité a été intentée, en Cour Supérieure du Québec, contre un foyer clandestin de la région; ce même dossier a déjà donné lieu à huit jours d'audition devant la Commission des Droits de la Personne.
— Plusieurs dossiers ont été plaidés avec succès devant la Cour Supérieure juridiction criminelle, siégeant en appel.

Bureau de Joliette

— Un avocat a participé à un colloque sur le couple, la famille et les jeunes, de même qu'à certaines réunions d'information sur le droit familial.
— Un autre avocat a été président du conseil d'administration de l'ACEF de Lanaudière et donnait des cours de formation aux permanents.

  Il a également participé à la préparation, la rédaction et la diffusion d'un document de la Fédération des ACEF proposant une réforme de la Loi du dépôt volontaire.

  Il a également donné des soirées d'information auprès d'un groupe de pré-retraités à Rawdon, du groupe de ressources communautaires de St-Gabriel sur la Loi des constituts et auprès de travailleurs suivant des cours de recyclage sur les normes du travail.

  Au plan juridique, il convient de remarquer que cet avocat a obtenu jugement dans l'affaire Noémie Tremblay vs La Commission des Affaires Sociales dans une action remettant en question l'ensemble du processus décisionnel suivi par la Commission des Affaires Sociales, le dossier étant maintenant en appel.

  Il est également intervenu comme procureur du Comité de citoyens pour la sauvegarde du CLSC de Brandon.
— Un autre avocat a assuré un soutien continu et une participation auprès de certains organismes comme SLOP, Centrale et C.D.R.
— Cet avocat et l'agent de développement ont participé activement aux projets d'acquisition de la Société de Logements Populaires. (OSBL impliqué dans l'achat-revente de logements propres à notre clientèle).
— Cet avocat a aussi travaillé conjointement avec l'agent de développement aux activités du GALOP, groupe de ressources techniques en habitation.
— Avec l'agent de développement, cet avocat a participé à la mise sur pied d'une

coopérative de développement régional regroupant une vingtaine d'organismes préoccupés par le développement régional.

— Avec l'agent de développement, cet avocat a poursuivi son implication au niveau du logement en étant conseiller juridique de l'Association des Locataires.

— Cet avocat a participé au comité d'attribution de fonds de Centraide.

— En collaboration avec l'agent de développement, cet avocat a participé à un comité de soutien pour la sauvegarde du CLSC de Brandon.

— Cet avocat a participé à une émission d'information juridique diffusée sur les ondes de la télévision communautaire.

— Il a également apporté un soutien professionnel à l'Association des personnes handicapées physiques de Joliette dans leur démarche pour obtenir l'accès complet aux établissements publics.

— Auprès de l'organisation « Au cœur de la santé mentale », cet avocat a donné une conférence sur les diverses législations traitant de la personne handicapée mentalement.

— Il a de plus été conseiller juridique auprès de la Maison Populaire qui est un regroupement de gens à faibles revenus.

— À des femmes inscrites au programme Centre Transition Travail, cet avocat a donné une conférence sur les lois relatives au monde du travail.

— L'agent de développement est par ailleurs impliqué quotidiennement auprès du GALOP et de SLOP particulièrement, dans la poursuite d'acquisition et de transformation de logements dédiés aux plus démunis.

— Les avocats criminalistes ont donné des séances d'information aux jeunes en milieu scolaire sur les lois les concernant.

— Un avocat criminaliste a participé à la préparation d'une pièce de théâtre comme conseiller juridique sur les aspects légaux de cette pièce traitant du viol.

— Les avocats criminalistes ont participé à des émissions d'information à la télé communautaire et à la radio, dans le cadre de la semaine de la justice.

— Un avocat travaille pour amnistie internationale sur le dossier contre la peine de mort.

Bureau de Mont-Laurier

L'avocate de ce bureau a participé aux activités suivantes:

— Groupe de pré-retraités:
informations concernant les successions, les testaments, les rentes, l'aide juridique, les petites créances, le droit matrimonial et l'adoption.

— Souper Optimiste:
successions, testaments.

— Groupe de jeunes assistés sociaux:
informations face au retour sur le marché du travail.

— Passe-t-elle (Maison d'hébergement pour femmes battues);
conseiller juridique.

— Déjeûner-causerie:
sur le droit matrimonial pour un groupe de femmes.

— Participation à titre de membre du Groupe contre la violence.

— Avocat conseil d'un organisme d'aide aux enfants de famille monoparentale.

— Participation à la campagne de levée de fonds de Centraide.

— Participation à un projet de formation préparatoire à l'emploi en donnant des conférences sur des sujets relatifs au monde du travail.

Bureau de Ste-Thérèse

— Un avocat a donné des conférences sur le droit familial.

— Un autre avocat a accepté la présidence du Conseil d'accueil Drapeau afin de s'assurer que les besoins des personnes âgées soient pris en considération dans les décisions du Centre d'accueil. Il est également président du conseil d'administration d'un Centre hospitalier en soins prolongés à Ste-Thérèse. La construction est en cours et devra être terminée au printemps 1987. Tous les programmes fonctionnels et techniques du centre ont été adoptés. Cette réalisation voit le jour après un travail de plus de cinq ans.

— Cet avocat participe également à des discussions en vue de la formation d'une fondation pour aider à solutionner les problèmes dûs au vieillissement de la population.

— Cet avocat harmonise les contacts avec des intervenants psychosociaux de Ste-Thérèse afin de faciliter le règlement global des problèmes causés lors d'une séparation ou d'un divorce.

— Cet avocat travaille à l'organisation du Centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle des Laurentides et de Lanaudière ayant pour objectifs d'accueillir toute femme victime d'agression sexuelle et de l'héberger temporairement. Il travaille aussi dans une perspective psychosociale à la mise sur pied d'un service d'accompagnement, de référence et d'information à l'intention de la victime et de son entourage ainsi qu'à un service de sensibilisation du milieu à la problématique de l'agression sexuelle sous toutes ses formes.

Un autre avocat travaille à l'organisation du Centre d'hébergement Le Petit Patro des Basses Laurentides, organisme ayant pour but de structurer des activités de loisirs pour les jeunes et d'offrir un service d'hébergmeent dépannage pour les jeunes de 12 à 18 ans pour une période maximale de 21 jours.

— Cet avocat a également travaillé à l'incorporation de l'Association québécoise pour la défense des droits des retraités qui a pour objectifs d'étudier, promouvoir, protéger et développer les intérêts économiques, sociaux et culturels de ses membres.

— Un avocat travaille à la mise sur pied d'une fondation chargée de recueillir les fonds nécessaires à la réalisation des objectifs de la Maison d'hébergement « Le Mitan ».

Bureau de Ste-Agathe

L'avocate de ce bureau a participé aux activités suivantes:

— Présidente du conseil d'administration et co-responsable du comité de financement de l'Ombre-Elle, maison d'hébergement pour femmes en difficulté. Elle a aussi participé à des rencontres d'information organisées par cet organisme.

— Conférencière invitée auprès du groupe « Parents Uniques » de Ste-Agathe des Monts.

— Conférencière invitée et conseiller juridique de l'association « Déprimés Anonymes (D.A.) de Ste-Agathe des Monts.

— Participation au radio-téléthon de l'Association des Handicapés de St-Jovite et conseiller juridique pour l'association et certains de ses membres.

— Conférencière invitée auprès des groupes d'Âge d'Or de la région.

— Conférencière invitée auprès du Cercle des Fermières de la région.

— Organisation et participation à deux journées d'information et de sensibilisation dans le cadre de la campagne du Ministère de la Justice «À vos amours... à vos affaires» comprenant la présentation d'un procès simulé.

— Membre de la Société Alzheimer des Laurentides.

— Conférencière invitée lors de la journée sur les jeunes à la Polyvalente Dumais (St-Jérôme) regroupant une trentaine de professionnels œuvrant dans des milieux différents.

— Conférencière invitée dans le cadre de la journée du 8 mars auprès du personnel du Centre Hospitalier Laurentien.

— Conférencière invitée par la Centrale des Enseignants des Laurentides.

— Participation au Sommet Socio-Économique des Laurentides et au Sommet Thématique sur les Femmes.

Bureau de Lachute

— L'avocate du bureau a donné durant l'année 1985 des séances d'informations aux groupes suivants:

  — Étudiants en service social au CEGEP de Saint-Jérôme.

  — Cercle des fermières de St-Hermas.

  — Adultes inscrits au programme FPE.

  — Étudiants de la polyvalente Lavigne dans le cadre de la Journée de Droit en avril dernier.

  — Regroupement de prestataires d'assurance-chômage.

  — Agents au bureau local du Centre Travail-Québec.

— Elle a préparé la journée «À vos amours, à vos affaires aussi» au Centre commercial de Lachute le 14 juin 1985.

— Elle a participé à l'implantation d'une maison d'hébergement pour les femmes en difficulté et actuellement, est présidente de cette maison portant le nom de La Citad'Elle.

— Elle a mis sur pied avec l'aide d'un policier et d'un professeur un organisme appelé «La Voie des Jeunes» qui a pour but d'héberger les jeunes en difficulté. Le gouvernement fédéral a accordé, à la demande de cet organisme, un droit d'habitation d'un immeuble construit à l'époque en vue d'abriter une auberge de jeunesse.

— Elle est actuellement vice-présidente de la Voie des Jeunes.

— Elle fait également partie du conseil d'administration de la Caisse populaire de Lachute.

— Elle a écrit une chronique juridique durant quelque temps dans un journal local de Lachute.

— Elle est membre du C.R.I. (comité régional inter-organismes)

Bureau de St-Eustache

— Les deux avocats du bureau de Saint-Eustache ont participé à une soirée d'information sur le droit matrimonial et les testaments organisée par le Comité féminin du Club Optimiste de Saint-Eustache-Est, le 27 janvier 1986.

- Un avocat a aussi participé au kiosque d'information du Barreau des Laurentides lors de l'exposition commerciale annuelle de St-Eustache (les 2 et 3 mai 1985).
- Un avocat est président du conseil d'administration du Périscope des Basses-Laurentides Inc., organisme voué à la défense des intérêts des jeunes adolescents de 13 à 18 ans et ayant comme principal objectif de mettre sur pied une maison des jeunes à Saint-Eustache.
- Ce même avocat fait partie d'une table de concertation sur la problématique de la prostitution juvénile masculine dans la région, table de concertation formée par les différents intervenants des C.L.S.C.,, C.S.S., Aide juridique... etc.
- Il a de plus participé à de nombreuses réunions et / ou rencontres d'information avec des intervenants du CLSC (i.e. organismes communautaires, travailleurs sociaux, médecins, auxiliaires familiales, etc...) sur les aspects légaux de leur travail quotidien.
- Plusieurs groupes du milieu ont demandé de l'aide technique et professionnelle pour fins d'incorporation soit :
  - Mouvement jeunesse au Travail St-Eustache.
  - Comité d'action sociale St-Joseph-du-Lac.
  - Projet des femmes de Pointe-Calumet.
  - Répit-dépannage (pour parents d'enfants handicapés physiquement et mentalement).
  - Projet d'insertion au travail pour handicapés mentaux Saint-Eustache.
  - Groupe l'Alternative de Saint-Eustache Inc.
- Un avocat a donné une conférence au comité de parents de l'école secondaire St-Pierre d'Oka dans le cadre du programme d'information mis sur pied par le ministère de la Justice et intitulé « À nos amours, à nos affaires » le 11 octobre 1985.
- Enfin, parce que les locaux du bureau d'aide juridique sont situés dans le même édifice que ceux du CLSC et d'un centre d'accueil de jour pour jeunes délinquants, (C.S.S.) les avocats doivent quotidiennement répondre à des demandes d'information de la part des intervenants de ces organismes.

Bureau de St-Gabriel

- L'avocat a eu plusieurs rencontres avec les personnes âgées.
- Il a participé à des réunions comme membre du conseil d'administration de Radio Nord-Joli (radio communautaire).
- Il a aussi été invité à titre de personne-ressource à quelques émissions de cette radio communautaire.

Bureau de Terrebonne

Pour souligner l'Année de la Jeunesse, tenter de voir pourquoi les jeunes utilisent relativement peu les services de l'aide juridique et remédier à ce problème. L'accent a été mis, en 1985, sur la participation du bureau aux divers mouvements œuvrant au niveau de la jeunesse dont les suivants :

- Table de concertation jeunesse des Moulins, regroupant une vingtaine d'organismes du milieu.
- Centre le Diapason, maison d'hébergement pour jeunes en difficulté, à titre de membre du conseil d'administration et du comité exécutif.

– Action Travail Jeunesse des Moulins inc., corporation parrainant et gérant des projets présentés par les jeunes dans le cadre des divers programmes gouvernementaux d'aide à l'emploi, à titre de membre du conseil d'administration.

L'avocate du bureau travaille également à titre de conseiller avec l'Association des Jeunes de Mascouche, regroupement de jeunes qui tente de suppléer à l'absence de loisirs organisés et appropriés dans la région.

De plus, la localisation du bureau de Terrebonne dans le même édifice que le CLSC Lamater permet une collaboration fréquente avec les divers intervenants de cet organisme. Ainsi, tant les animateurs communautaires que les médecins, infirmières, travailleuses sociales et auxiliaires familiales font souvent appel aux services du bureau, soit pour les consultations relatives à leurs clients, soit pour organiser des rencontres d'information avec divers groupes, soit pour référer des cas nécessitant une intervention judiciaire rapide.

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE LA MAURICIE — BOIS-FRANCS

Pour une deuxième année, les demandes de la population en général et des organismes pour obtenir, de la part de notre personnel, des services d'information et de prévention, des conférences ou autres, ont diminué, malgré la disponibilité de nos avocats. On peut sans doute voir là un signe du fait que notre organisme est maintenant partie intégrante du paysage et que l'effet de la nouveauté est passé. Par conséquent, notre attrait est moindre.

La demande d'aide juridique n'a pas baissé, elle a au contraire recommencé d'augmenter. Il semble donc que la société a toujours besoin de notre travail d'information et de prévention et de notre implication sociale.

Les efforts déployés au cours des années antérieures ont rapporté des fruits. Toutes les conférences données sur divers sujets, en particulier sur l'aide juridique et le droit matrimonial, ont fait connaître nos services aux divers organismes qui faisaient appel à nos conférenciers. Cependant, il y aurait sans doute lieu de passer à une autre étape et peut-être qu'une certaine agressivité de notre part, sur ce plan, nous permettrait-elle de rendre à nouveau d'importants services à la population tout en remettant en évidence notre personnel.

Bureau de Trois-Rivières

L'un des avocats du bureau a eu l'occasion de prononcer deux conférences à l'École de formation des adultes sur la Loi sur l'aide juridique et autres sujets. Il a également agi comme conseiller juridique et a fourni des informations lors des assemblées de divers comités de citoyens, soit ceux de St-Philippe, Notre-Dame de la Paix et Adélard-Dugré. De plus, il a dispensé un cours d'information légale au département d'assistance-sociale du Cégep de Trois-Rivières.

Un autre des avocats de ce bureau a agi comme président du Jeune Barreau de Trois-Rivières durant toute l'année. Il a aussi œuvré comme directeur général de Point Jeunesse Inc., corporation sans but lucratif ayant comme objectif l'organisation de mesures de rechange et de travaux communautaires, en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants. Il a également eu l'occasion de participer à de nombreuses activités communautaires et sportives impliquant des jeunes et touchant la clientèle d'un avocat spécialisé en droit de la jeunesse.

Bureau de Shawinigan

L'une des avocates de ce bureau a participé à des émissions traitant de l'aide juridique, l'une à la radio locale, et l'autre, à un poste de télévision communautaire. Elle a également prononcé une conférence sur le droit matrimonial devant l'Association des personnes séparées —divorcées.

Un autre des avocats de ce bureau a participé à une émission de la radio locale s'adressant aux consommateurs au sujet des saisies. Il a aussi participé à une émission de télévision communautaire s'adressant à la même clientèle et sur le même sujet. De plus, il a prononcé devant RESSAC, une association de personnes retraitées, une conférence traitant du divorce, de la séparation, du mariage, des unions de faits, etc.

Un autre avocat du bureau a accepté l'invitation d'un HLM, à Grand'Mère, d'y prononcer une conférence sur le droit matrimonial en général.

Bureau de Drummondville

Un avocat du bureau a participé à l'organisation d'une tournée régionale des écoles secondaires de la région de Drummondville ayant pour terme « La Loi sur les jeunes contrevenants » et le visionnement d'une cassette audio-visuelle intitulée « Aujourd'hui, c'est congé ».

Deux avocats du bureau ont participé, à compter de mai 1985, à une cinquantaine de rencontres impliquant des groupes d'étudiants du Secondaire II de la Commission scolaire régionale St-François en compagnie d'intervenants qui s'occupent des mesures de rechange afin de dispenser de l'information et de faire de la prévention dans le cadre de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Un avocat du bureau a participé à une table de concertation regroupant divers intervenants tant du CSS, de la police, que de la Maison des Femmes, dont le thème était « La violence dans le milieu familial et la violence faite aux femmes ».

Un avocat du bureau a participé à la Journée de la Justice tenue au Palais de Justice de Drummondville.

Un avocat du bureau a agi comme membre du conseil d'administration de l'organisme Commun-Accord, organisme chargé de l'application des mesures de rechange.

Un avocat du bureau a prononcé une conférence intitulée « Parents d'enfants en difficulté » pour la région de Drummondville.

Un avocat du bureau a participé à un colloque sur l'information juridique au Québec.

Un avocat du bureau a prononcé une conférence sur la protection du malade mental.

Un avocat du bureau a rencontré les travailleurs de rue, personnes qui s'intéressent plus particulièrement aux délinquants mineurs et majeurs.

Un avocat du bureau participe à un comité de la Chambre de Commerce de Drummond concernant l'élaboration d'une politique familiale et plus particulièrement sur la création d'un fonds familial.

Un avocat du bureau est membre du conseil d'administration de l'organisme Commun-Accord.

Un avocat du bureau est membre du conseil d'administration des Pavillons Laforest, centres d'accueil pour garçons et filles.

Un avocat du bureau agit à titre de conseiller auprès d'un regroupement d'aide aux travailleurs et travailleuses accidentés du travail.

Bureau de Victoriaville

Un des avocats a siégé sur le Comité de la bibliothèque du Barreau d'Arthabaska.

Bureau du Cap-de-la-Madeleine

Les avocats du bureau du Cap-de-la-Madeleine ont rencontré un regroupement pour les femmes connu sous le nom de la Maison le F.A.R. Inc. à qui ils ont donné une conférence sur le droit matrimonial et sur l'aide juridique.

L'un des avocats a rencontré un club social devant lequel il a prononcé une conférence sur l'aide juridique.

Ce même avocat a agi comme président de la campagne de financement de Centr'aide, organisme régional regroupant de nombreux organismes à but humanitaire.

Il a également agi comme conseiller juridique pour la Maison de l'Amitié de Trois-Rivières.

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE MONTRÉAL

Division civile

Bureau de Montréal-Nord

Comme par les années passées, les avocats de ce bureau ont continué à agir comme conseillers juridiques auprès des deux Centres locaux de services communautaires qui œuvrent sur leur territoire, soit le CLSC de Montréal-Nord et le CLSC de Rivière-des-Prairies. Leur intervention s'est faite non seulement au niveau des travailleurs sociaux qui travaillent dans ces CLSC mais aussi au niveau des groupes créés par eux. Ainsi, le CLSC de Montréal-Nord a fondé un club «La Débrouille», regroupant les femmes séparées ou divorcées. Ce club permet aux femmes de se rencontrer, d'échanger sur leurs expériences personnelles et d'assister à des conférences données par des personnes-ressources (avocats, notaires, psychologues, etc.) et ceci dans le but de les aider à assumer leur nouvelle vie. Dans le cadre de ce programme, un avocat du bureau a donné une conférence sur différents sujets de droit et d'autres conférences sont prévues pour la prochaine année. Des conférences ont également été données par les avocats du bureau à d'autres groupes, comme l'Association des ex-détenus de Montréal-Nord ou à des étudiants d'une école secondaire.

Le bureau continue à desservir les diverses institutions pénitentiaires situées sur son territoire, soit «L'Institut Philippe Pinel», «La Maison Tanguay», et «La Prison commune de Bordeaux».

La nouvelle Loi sur le divorce doit être mise en vigueur le 1er juin 1986 et le directeur du bureau prévoit une augmentation de divorces. «Combien de personnes n'aimant pas s'accuser et ayant entendu parler de cette nouvelle loi, attendent le 1er juin pour formuler leur demande de divorce» commente-t-il.

La diversité des problèmes soumis au bureau n'a pas changé au cours de cette dernière année, la tâche se partageant également entre le droit matrimonial et le droit administratif à caractère social.

Avec la mise en vigueur de la nouvelle Loi sur le divorce prévue pour le 1er juin 1986, la pratique dans ce domaine ne pourrait changer que si le législateur modifie le Code de procédure civile afin de permettre la preuve par affidavit. Ces modifications que tous les avocats souhaitent ardemment diminueraient le temps de présence à la Cour et permettraient aux avocats de vaguer à d'autres occupations.

Comme mentionné dans le rapport de l'année passée, un avocat du bureau siège comme membre du sous-comité de la Famille du Barreau de Montréal. De plus, ce même avocat est directeur de l'Association des avocats en droit familial du Québec.

Enfin, un autre avocat du bureau a fait partie d'un comité provincial sur la faillite mis sur pied par la Commission des services juridiques. Ce comité a étudié et a fait des recommandations sur les amendements que le législateur désire apporter à la Loi sur la faillite.

Bureau de Verdun

Tous les cas d'urgence sont traités à quelques heures d'avis selon qu'ils nécessitent ou non une protection immédiate des droits du client.

Comme au cours des exercices précédents, les trois avocats du bureau font à tour de rôle, une fois par mois, de l'accueil et de la consultation à l'Hôpital Douglas de Verdun. Comme il s'agit d'une institution psychiatrique, ces clients nécessitent une attention particulière.

Le bureau reçoit essentiellement des assistés sociaux, des chômeurs, des retraités et des petits salariés. La clientèle se compose d'environ 70% de francophones et 30% d'anglophones. Le droit de la famille continue à prendre une part importante de leurs activités soit environ 40% des dossiers.

La représentation devant les tribunaux administratifs tels que la Régie du logement, la Commission des Affaires sociales et la Régie de l'assurance-automobile du Québec constitue à peu près la même proportion de dossiers que pendant l'exercice précédent.

Quant aux dossiers particuliers à signaler, mentionnons que le directeur a plaidé une cause devant la Cour Suprême du Canada au mois de décembre 1985. Il s'agit de l'affaire Gendron c. Municipalité de la Baie James. La question de droit débattue relève du Code du travail du Québec, à savoir: le devoir de représentation des syndicats à l'égard des salariés de l'unité de négociation. La Cour a pris l'affaire en délibéré.

Un autre avocat du bureau a continué devant la Cour d'Appel du Québec un dossier entamé par des avocats de pratique privée. Cette affaire a été entendue au cours du mois de mars 1986. Il s'agissait d'une injonction prononcée par la Cour Supérieure interdisant au client d'exercer sa profession dans le domaine de l'informatique et cela pendant un an. Le client avait signé une clause de non-concurrence. Cette affaire est également en délibéré.

Deux avocats furent des personnes-ressources au kiosque d'information tenu par l'aide juridique au cours de la semaine de la Justice du 15 au 19 avril 1985 au Palais de Justice de Montréal. Ce kiosque a également été animé par différents autres avocats permanents au cours de la semaine.

D'autre part, le directeur fut invité à participer à des émissions de radio sur le même sujet et notamment à la station CKVL de Verdun.

— Association de rencontres culturelles avec les détenus

Un avocat du bureau a continué son travail d'administrateur de cette association dont l'une des préoccupations principales est de permettre au public d'avoir accès aux prisons et de communiquer avec les détenus au moyen d'activités sociales et culturelles. Cet avocat siège à toutes les réunions du conseil d'administration de cet organisme.

— P.A.L. Inc.

Un autre avocat est président de ce mouvement et, à ce titre, siège au conseil d'administration. P.A.L. est une association communautaire d'ex-malades psychiatriques dont l'objectif est principalement la réintégration sociale de ses membres. Cet avocat agit également comme conseiller juridique de la corporation.

— La Maison du Réconfort

Au mois de novembre 1985, un nouveau refuge pour femmes et enfants victimes de violence familiale voyait le jour à Verdun. Le directeur du bureau a tenu une séance d'information à l'intention des dirigeants de cette maison.

De façon régulière, le directeur participe à des entrevues téléphoniques sur les ondes de la station de radio CKLM de Laval avec l'animateur Mathias Rioux. Un autre avocat du bureau a également participé à l'émission intitulée « Informaction ». Les entrevues ont porté sur divers sujets comme le jeûne des frères Blondin à Verdun, le nouveau projet de loi sur le divorce, le droit au partage des gains admissibles pour les personnes divorcées, la médiation familiale, l'accès à la Justice en général, les tests sanguins pour déterminer la filiation parentale, le droit des pères à obtenir la garde de leurs enfants, la violence conjugale, etc.

Le directeur a également participé comme personne-ressource à l'émission de télévision « Justice pour tous » au mois d'août 1985. Il s'agissait d'une entrevue avec l'animateur de l'émission sur les droits des consommateurs en matière de voitures d'occasion.

Enfin, le directeur du bureau continuait sa participation au magazine « Justice » au cours du présent exercice. Les articles publiés s'intitulaient « La pension alimentaire et les enfants majeurs » et « La responsabilité des locateurs et locataires ».

Bureau de St-Laurent

Le bureau d'aide juridique de St-Laurent dispense les services d'aide juridique depuis maintenant plus de treize ans. Le secteur desservi est demeuré le même au cours de ces années. Le profil socio-économique de la population qui vit dans ce territoire a connu une remarquable croissance des groupes ethniques, plus particulièrement dans la section de Ville St-Laurent et de Cartierville.

Quant à ces groupes ethniques, plus nombreux et plus différents que jamais, ils amènent des dimensions inhabituelles aux dossiers. Les avocats doivent tenir compte des comportements culturels de cette clientèle diversifiée dans la plupart des dossiers, tel que séparation, divorce ou même les relations locateur-locataire.

Le Bureau est également toujours membre du C.O.S.S.L. (Comité d'organismes sociaux de St-Laurent), organisme regroupant tous les intervenants dispensateurs de services dans le milieu (aide juridique, aide sociale, assurance-chômage, santé communautaire, CLSC, YMCA, éducation aux adultes, éducation au collégial, etc.). Les avocats continuent à agir comme conseillers juridiques du C.O.S.S.L.

Les services du bureau sont également bien connus des services de psychiatrie de l'Hôpital Sacré-Cœur de Cartierville ainsi que des cliniques externes de psychiatrie de

Cartierville et de Saint-Laurent. Les malades de ces institutions font appel aux services des avocats du bureau pour contester les cures fermées qui sont ordonnées contre eux ou, assez souvent, les procédures usuelles qui leur sont signifiées. De plus, les bénéficiaires des cliniques externes ont fait appel à leurs services pour se regrouper au sein d'association pour promouvoir leurs intérêts. À cet effet, les avocats ont incorporé une deuxième association de tels bénéficiaires, la première ayant été incorporée il y a quatre ans.

Le bureau a connu également un bon nombre de dossiers nécessitant une attention spéciale non pas tant à cause de la nature du dossier lui-même que du caractère problématique et du comportement des parties au dossier.

Quant à la nature des affaires traitées, elle n'a pas varié depuis l'an dernier : affaire matrimoniale, Régie du logement, Commission des Affaires sociales, recours de droit commun, etc. Les avocats ont tenté également de sensibiliser la clientèle qui pourrait être concernée par les services de médiation à la famille de la Cour Supérieure.

Le bureau a tenté également de maintenir son implantation dans le milieu : ainsi, une avocate du bureau a prononcé deux conférences au cours de l'année dont une en milieu scolaire et une autre dans un centre pour femmes. Cette même avocate a agi comme membre des comités de la famille de la Commission des services juridiques et du Centre communautaire juridique de Montréal tout au long de l'année.

Le directeur a agi comme membre du conseil d'administration de la Fondation du docteur Maurice Bertrand et comme membre de la Société d'Entraide de Ville Marie. Ces deux organismes ayant pour but des soins paliatifs pour les cancéreux qui meurent ou veulent mourir au sein de leur famille.

Bureau de St-Henri

La clientèle du bureau de St-Henri est dans une très grande proportion bénéficiaire d'aide sociale. En effet, un très petit pourcentage de la population de ce quartier détient un emploi. De plus, beaucoup de personnes âgées, retraitées et recevant le supplément au revenu, octroyé par le gouvernement fédéral, habitent le territoire. Les avocats font donc affaire avec une clientèle largement défavorisée dont les revenus sont en deça des critères d'admissibilité, ayant recours aux revenus sociaux depuis plusieurs années, pour répondre à leurs besoins.

Une nouvelle clientèle de jeunes semble s'adresser de plus en plus souvent au bureau d'aide juridique ; le chômage élevé ainsi que les faibles revenus de quelques travailleurs réclamant l'aide juridique les rendent en très grande majorité admissibles à nos services.

Le volume des affaires du bureau a augmenté durant la dernière année d'exercice quant à la demande de services juridiques à être rendus par les avocats permanents du bureau. Tous les jours, un client peut être vu par un avocat du bureau si sa situation exige une intervention d'urgence.

Les avocats du bureau ont poursuivi au cours de cette année leur collaboration avec les différents organismes et services sociaux du quartier avec lesquels des échanges réguliers ont eu lieu.

C'est ainsi que l'Association de l'âge d'or du quartier, le CLSC St-Henri et les différentes maisons d'hébergement du territoire font appel à leurs services pour des informations d'ordre juridique et leur réfèrent leurs clients lorsque des interventions s'avèrent nécessaires.

Tous les avocats du bureau ont activement participé au programme d'information juridique mis sur pied par la direction des Communications du ministère de la Justice. Différents collèges et écoles du quartier ont été visités par les avocats et des séances d'information ont eu lieu sur la séparation, le divorce, le mariage, l'union libre, les testaments et les successions amenant à l'occasion d'intéressantes discussions.

Les interventions se font devant la Régie du logement, les bureaux de révision de la CSST et d'aide sociale, la Commission des Affaires sociales et les tribunaux de juridiction civile. Les avocats ont plaidé cette année quelques dossiers devant le Commissaire du travail concernant les congédiements injustifiés ou pour cause de grossesse.

Ce fut donc une année qui a permis de consolider les rapports avec les organismes du quartier particulièrement lors de l'ouverture officielle du CLSC St-Henri.

Bureau de Maisonneuve

Un avocat du bureau a supervisé le travail d'un groupe de recherches sur l'information juridique qui a publié une brochure intitulée « Que faire lorsque vous êtes mis à pied ». Cette brochure s'adresse principalement aux travailleurs ayant été mis à pied ou risquant de perdre leur emploi dans un avenir rapproché. Ce guide renferme quelques conseils pratiques leur permettant d'assumer leurs obligations durant cette période d'instabilité financière. La supervision d'un tel travail a été faite dans le but de mieux informer le public de ses droits et obligations. Pour mieux opérer dans ce domaine, deux avocats du bureau ont participé à un colloque sur l'information juridique au Québec tenu à Sherbrooke en août 1985. Ce collogue organisé entre autres par la Commission des services juridiques avait pour objectif principal de réunir les personnes impliquées dans la conception et la diffusion d'information juridique en souhaitant que la mise en commun d'expérience, d'idées et de projets s'avérerait profitable et favoriserait l'établissement de liens créatifs et durables.

L'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, le 19 août 1985, a également permis à l'un des avocats, de concert avec des confrères de l'aide juridique du bureau, de travailler à l'élaboration d'un document vidéo sur cette loi. Ce document a servi de base à une journée d'étude tenue le 7 novembre 1985 et organisée par le Service de recherche de la Commission des services juridiques.

Dans le cadre de sa maîtrise en droit administratif, un des avocats a présenté en janvier 1986 un travail intitulé « L'Aide sociale et le prêt, les droits extrapatrimoniaux et l'assurance-chômage ». Ce texte sera publié en juin 1986 dans les cahiers de droit de l'Université Laval. Il touche tout d'abord la condition et les diverses perspectives des personnes en attente d'assurance-chômage qui font une demande de prêt à l'aide sociale pour ensuite examiner l'important contentieux entre les bénéficiaires d'aide sociale et l'administration quant à l'interprétation de l'article 13 de la loi, au moment où ceux-ci reçoivent des dommages de types extrapatrimoniaux.

Deux jugements obtenus par les avocats durant la dernière année retiennent l'attention. Le premier concerne une requête en réclamation d'une somme de 367$ représentant l'équivalent d'un crédit d'impôt pour enfant que le syndic de faillite a perçu suite à la déclaration d'impôt d'une faillite pour l'année 1984. La faillie prétendait qu'il s'agissait là d'une somme qui ne peut être assimiliée à un bien assujetti à la saisine du syndic et que celle-ci constituait un bien insaisissable en vertu des dispositions des articles 7 de la Loi sur les allocations familiales et 553(4) du Code de

procédure civile. Le jugement reproduit dans Jurisprudence Express (86-258) lui donne raison et ordonne au syndic de lui remettre cette somme d'argent.

La deuxième rejette l'action de la demanderesse en déchéance d'autorité parentale du défendeur afin que son nouveau conjoint puisse adopter l'enfant. Ce jugement reproduit dans les recueils de jurisprudence de la Cour Supérieure (1985, p. 349) fait ressortir les deux conditions qui doivent exister pour qu'un parent soit déclaré déchu de son autorité: des motifs graves et l'intérêt de l'enfant.

Le bureau continue de s'impliquer dans le milieu en aidant de nombreux groupes d'individus qui se sont organisés ou veulent s'organiser pour aider les gens du quartier ou pour poursuivre un but particulier. Cette implication sociale des avocats ne se fait pas cependant au détriment des cas individuels qui continuent de recevoir la plus grande attention.

Bureau de Laval

Bien que les problèmes matrimoniaux et familiaux ont continué d'occupé une place importante parmi les problèmes qui ont été soumis au cours de l'année, les avocats ont été également consultés sur des problèmes d'endettement, de faillite, de contestation d'aide sociale et d'accident de travail.

Les modifications apportées au Code de procédure civile et aux règles de pratique en matière familiale ont permis d'obtenir des jugements intérimaires sur production d'affidavits circonstanciés. L'utilisation des interrogatoires sur affidavit en vertu de l'article 93 a permis de réduire la durée des auditions devant le tribunal.

Quant à la Commission des Affaires sociales, le bureau déplore les longs délais d'audition, principalement en matière d'accident de travail et de rente d'invalidité, sans compter les longs délais de délibéré.

Au cours de la présente année, il y a eu un accroissement de 17.4% du nombre de dossiers pour la Cour Municipale de ville de Laval par rapport à l'année dernière.

Le bureau de Laval a ouvert 116 dossiers civils pour des personnes détenues au pénitencier de St-Vincent-de-Paul.

Un avocat du bureau a été nommé membre du conseil d'administration du bureau de Consultation Jeunesse Inc. de Montréal, lequel siège au moins une fois par mois.

Le directeur du bureau fut nommé président du comité ad hoc sur la construction d'un Palais de Justice dans le district judiciaire de Laval. Ce comité a siégé à plusieurs reprises, en plus d'avoir rencontré le caucus des députés de Laval, et étudié les sites d'implantation avec le service d'urbanisme de Ville de Laval.

Un des avocats du bureau fait partie du groupe de travail en droit administratif de la Commission des services juridiques.

Les avocats du bureau ont contribué leurs interventions et donné des conférences à différentes associations, soit l'Association Parents Uniques de Laval Inc., de la Fondation Parents Uniques de Laval, le Centre des Femmes de Laval, l'Association Domrémy, la Coopérative d'Habitation Élaine de Laval, ainsi qu'aux détenus du Centre Pénitencier St-Vincent-de-Paul de Laval.

Le bureau a obtenu plusieurs jugements de la Commission des Affaires sociales en matière d'accident de travail où ils ont obtenu une incapacité permanente de 100%. Dans quelques-uns de ces dossiers, le fait accidentel remontait à plusieurs années.

Bureau de Lachine

Il y a eu rencontre de bénévoles s'occupant de personnes souffrant de la maladie de Altzheimer; ces gens voulaient surtout savoir comment administrer légalement les biens de telles personnes.

En mars, un des bénéficiaires du bureau s'est inscrit en appel d'un jugement de la Cour Supérieure en matière de faillite. Ce jugement s'est conformé à une jurisprudence presque unanime de la Cour d'Appel. Le directeur du bureau écrit à ce sujet «cette jurisprudence contredit l'ensemble de la jurisprudence des autrs provinces canadiennes, se fondant sur une notion propre au droit civil québécois, la novation. Eu égard au fait que la Loi sur la faillite est une loi fédérale, une telle divergence ne nous a pas paru normale, ni justifiée eu égard au texte de loi concerné. Il se pourrait donc que l'affaire doive être tranchée en définitive par la Cour Suprême du Canada».

Bureau d'Hochelaga

Les cas d'urgence sont traités de façon plus rapide, la plupart du temps, le jour même. Effectivement, lorsqu'il y a eu urgence, le bureau fixe un rendez-vous beaucoup plus rapidement de façon à éviter dans la mesure du possible l'émission d'attestations temporaires d'admissibilité à l'aide juridique.

Au niveau des secrétaires, et compte tenu d'une période de transition et / ou d'adaptation bien normale, on se doit de souligner l'utilisation plus fréquente et rationnelle du système de traitement de texte ce qui a pour avantage de faciliter le travail des secrétaires et d'assurer à la clientèle un traitement plus rapide de certains dossiers.

Le bureau a continué à s'impliquer et à faire le lien avec plusieurs groupements et / ou organismes et / ou mouvements communautaires, auprès desquels les membres du bureau ont agi tantôt à titre de conseillers juridiques et tantôt afin de les représenter devant les tribunaux dans les dossiers litigieux. On a été à même de noter une augmentation des cas nécessitant qu'un avocat se déplace pour rencontrer un client, que ce soit au domicile de ces derniers ou dans divers centres hospitaliers (exemple Hôpital Notre-Dame, Hôpital St-Luc).

Comme par le passé, le bureau offre un service de consultations au Cégep du Vieux Montréal. Les consultations sont données à raison d'une journée par semaine au Cégep. Quant au centre de détention Parthenais, les avocats continuent à représenter ceux qui en font la demande.

Les avocats du bureau ont organisé des sessions d'informations juridiques à l'intention des groupes qui en ont fait la demande. En guise d'exemples de groupes qui ont bénéficé des services d'un avocat du bureau, on peut mentionner Inter-Loge centre-sud, l'Association des locataires des habitations Jeanne-Mance, le Comité social centre-sud, le Conseil des usagers du CSSMM.

Toujours en guise d'illustration, on peut souligner la présence à l'automne dernier de deux avocats du bureau à la polyvalente Pierre Dupuis dans le cadre de la semaine de la Justice. Ils agirent à titre de conférenciers et d'animateurs.

L'ensemble des procédures effectuées par le bureau a peu varié par comparaison aux années antérieures, les interventions ayant lieu pratiquement devant toutes les instances judiciaires de même que devant les tribunaux quasi judiciaires comme la Régie du logement, les bureaux de révision de l'aide sociale, la Commission des Affaires sociales, les conseils d'arbitrage de l'assurance-chômage, la Commission de la santé et de la sécurité du travail, la régie de l'assurance-automobile du Québec, la Régie

des rentes du Québec, de même que devant les arbitres et officiers supérieurs dans les cas d'immigration.

En ce qui a trait aux dossiers relativement au Week-end rouge, le directeur du bureau a représenté les clients concernés et a procédé à la fermeture de presque tous les dossiers, et ce, suite dans certains cas à des règlements hors cour et, dans d'autres, à des décisions rendues par l'Honorable Juge en chef adjoint Louis Vaillancourt siégeant à titre d'arbitre dans ces litiges.

Suite à l'indemnisation de tous ces sinistrés de la grève illégale des pompiers de Montréal, soit par règlements, soit par jugements, on ne peut que constater à nouveau l'impact juridique et social du jugement rendu dans la cause type de « Léo Parent c. l'Association des pompiers de Montréal », jugement qui avait été obtenu par ce bureau d'aide juridique.

Bureau Place Dupuis

L'avocat du bureau fut animateur aux deux ateliers sur les problèmes d'application de la Loi sur l'aide juridique aux journées d'étude de l'aide juridique.

Durant la Semaine de la Justice (15 au 19 avril 1985), l'avocat du bureau a présenté en collaboration avec la Juge Huguette St-Louis, de la Cour Provinciale, et d'autres participants un procès simulé destiné aux enfants. Trois représentations ont eu lieu les 16, 18 et 19 avril 1985.

— Cours au COFI

Il s'agit d'information juridique pour les étudiants immigrants qui suivent des cours au Centre d'orientation et de formation des immigrants, principalement pour apprendre la langue française. Le cours d'information juridique est donné à la fin de la session par un avocat du bureau.

Cet avocat s'occupe de l'émission des mandats à la pratique privée pour les appels à la Cour d'Appel du Québec, à la Cour Fédérale du Canada et à la cour Suprême du Canada. Depuis le 1er avril 1985 jusqu'au 31 mars 1986, 91 dossiers ont été ouverts à cet effet.

Dans l'ordre de ses activités professionnelles, ce directeur a également servi d'agent de liaison entre les bureaux d'aide juridique pour transmettre des décisions ou des informations légales d'intérêt général, ou encore pour renseigner les avocats sur de nouvelles législations ou sur des amendements apportés à la législation existante.

Au siège social du Centre communautaire juridique de Montréal, il s'occupe de vérifier et approuver le paiement des comptes qui sont transmis par les avocats de la pratique privée suite à l'exécution du mandat qu'ils ont reçu.

Cet avocat a servi d'agent de liaison entre la Commission des services juridiques et les autres corporations d'aide juridique pour transmettre les dossirs de demande de correspondants à des avocats de nos bureaux locaux.

Du 1er avril 1985 au 31 mars 1986, il a reçu 135 demandes de correspondants dont 54 étaient des cas de réciprocité. De ces 135 demandes, 12 ont été traitées par cet avocat, 13 ont été référées à des avocats de pratique privée et les autres ont été acheminées vers les bureaux locaux.

De plus, cet avocat s'est occupé en vertu de l'article 75 de la Loi sur l'aide juridique des dossiers de contestation du droit à l'aide juridique des bénéficiaires et, à cet effet, il a reçu, pour la période du 1er avril 1985 au 31 mars 1986, 71 telles demandes.

Depuis le mois d'août 1981, il s'occupe de la perception des mémoires de frais dus aux avocats de pratique privée qui ont accepté un mandat d'aide juridique. L'avocat, en faisant parvenir son compte à la corporation d'aide juridique de Montréal, subroge cette dernière dans ses droits aux frais. Il s'occupe aussi, en vertu du nouveau règlement en vigueur, des demandes de remboursement des coûts de l'aide juridique.

— Service de médiation à la famille

L'entente intervenue entre la Cour Supérieure, le Barreau, le Comité ad hoc du Barreau de Montréal sur la pratique du droit en matière matrimoniale, le Service de médiation à la famille auprès de la Cour Supérieure du district de Montréal et le Centre communautaire juridique de Montréal a continué au cours de l'année.

Le service de médiation avait été établi avec la participation de la corporation régionale d'aide juridique de Montréal pour aider les parties en matières de litiges familiaux à s'ajuster à une rupture et à établir des relations de coopération entre elles; ce service aide les personnes qui y ont recours à conclure sur une base dénuée de rancœur des ententes relatives surtout aux pensions alimentaires, à la garde et aux droits de visites des enfants.

Dans le cadre du protocole d'entente mentionné plus haut, le Centre communautaire juridique de Montréal fournit les services d'un avocat qui devient, dans l'exercice de ses fonctions, mandataire du Bâtonnier de Montréal.

Prêté par le Centre communautaire juridique de Montréal depuis l'été 1982 et agissant comme mandataire du Bâtonnier de Montréal, l'avocat continue d'œuvrer à temps plein comme conseiller juridique auprès du Service de médiation à la famille (CSSMM) de la Cour Supérieure pour le district de Montréal.

L'essentiel du travail de cet avocat consiste toujours à donner des informations juridiques objectives aux couples engagés dans le processus de médiation ainsi qu'aux professionnels du Service. En plus des entrevues auxquelles il participe en présence du médiateur et du couple, il rencontre, sur demande et au besoin, les médiateurs sur une base individuelle afin de discuter avec eux soit des implications financières, fiscales ou juridiques des options envisagées par le couple soit des options nouvelles qui pourraient être soumises aux participants en médiation.

L'avocat fait part à l'équipe de professionnels du S.M.F. des changements législatifs et jurisprudentiels susceptibles d'influencer leur travail. Il continue de se familiariser avec les techniques et les nouveaux champs d'application de la médiation. Il contribue en outre à développer de nouveaux outils de travail à l'usage des professionnels du S.M.F.

Ainsi, il a participé à la réalisation d'un document audiovisuel intitulé « La Médiation, une manière de s'entendre ». Ce document d'une durée de 26 minutes, réalisé par le Centre de production audiovisuelle du CSSMM a été rendu public en mai 1985.

Cet avocat a aussi été invité à participer à titre de personne-ressource à des cours d'introduction à la médiation familiale donnés à l'École de Service Social de l'Université McGill ainsi qu'à la Faculté de Service Social de l'Université de Montréal.

Au printemps 1985, cet avocat a rencontré un groupe d'une cinquantaine d'étudiants et de professeurs pour leur présenter son travail au sein du Service.

Il a prononcé une allocution le 13 avril 1985 à London, Ontario, dans le cadre d'une conférence portant sur le thème suivant : « Family Dispute Resolution : Litigation and its alternatives. » Cette conférence était organisée par les facultés de Service Social et

de Droit de l'Université Western Ontario et était subventionnée par le Canada-US. Law Institute, Ontario Catholic Social Service ainsi que Santé et Bien-Être Social Canada.

Répondant à une invitation de l'Association of Family and Conciliation Courts, il s'est rendu à Vancouver prononcer une allocution dans le cadre de l'assemblée générale annuelle de cette association américaine qui a eu lieu du 22 au 25 mai 1985.

Cet avocat a été l'un des membres fondateurs de l'Association de Médiation familiale du Québec. Il a été élu secrétaire-trésorier pour une période de 2 ans.

Depuis septembre 1985, l'avocat agit comme membre du Comité sur la pratique de la médiation par avocat, comité créé par le Barreau de Montréal.

L'avocat a de plus répondu à l'invitation du directeur général de la formation permanente du Barreau du Québec de faire partie d'un groupe de travail visant à mettre sur pied un cours de formation en médiation destiné aux membres du Barreau.

En septembre 1985, il s'est rendu à Chicoutimi afin de rencontrer un comité d'étude sur l'implantation d'un Service de médiation à la famille pour la région du Saguenay — Lac St-Jean.

Il a participé à une émission radiophonique au poste CFMB. Il a rencontré des représentants et donné des conférences à différents organismes tels que l'Association des Hommes Séparés et Divorcés de Montréal, Fathers for Equality in Divorce, etc.

Bureau de Montréal-Mercier

Comme par les années passées, le bureau de Mercier offre toute une gamme de services juridiques à l'ensemble de la population et aux groupes de l'est de l'Île de Montréal, soit l'est de la Ville de Montréal, Ville d'Anjou, St-Léonard, Montréal-Est et l'ancien territoire de Pointe-aux-Trembles maintenant annexé à la Ville de Montréal.

Malgré un volume de clients respectable, le bureau a maintenu au cours de l'année un délai de rendez-vous de 2 à 3 jours et la possibilité de recevoir une personne le jour même dans les cas urgents. Ces résultats ont pu être obtenus grâce à une grande implication de l'ensemble du personnel du bureau et une excellente collaboration entre eux.

Le bureau facilite l'accès de ses services en prévoyant à chaque semaine une période de rendez-vous au CLSC Octave Roussin à l'extrémité est du territoire pour desservir la clientèle de Pointe-aux-Trembles.

Les avocats du bureau ont participé au cours de l'année à de nombreuses rencontres préparées par les écoles tant avec des étudiants du secteur régulier qu'avec ceux de l'éducation permanente aux adultes. Ces rencontres ont permis de répondre à un besoin de mieux remplir un des mandats de la Loi sur l'aide juridique, à savoir favoriser l'information de la population quant aux lois par une vulgarisation de ces législations.

Par ailleurs, deux avocats du bureau agissent comme bénévoles à titre de membres de deux conseils d'administration de CLSC, soit celui de Saint-Louis du Parc et de Mercier-Ouest, ce dernier CLSC occupant, par ailleurs, le même immeuble que le bureau d'aide juridique.

Ils ont favorisé tout au cours de l'année une meilleure collaboration du bureau avec les groupes du milieu pour la solution collective de problèmes communs comme les associations de locataires, les CLSC, les associations d'accidentés du travail, les ACEF, etc.

Comme par les années passées, ils ont desservi la clientèle particulière que constituent les patients de l'Hôpital Louis H. Lafontaine. Non seulement ces clients sont impliqués dans des causes devant les tribunaux de droit commun, mais plusieurs d'entre eux ont été représentés devant la Commission des Affaires sociales, afin de contester la cure fermée imposée par leur médecin traitant. Ils ont également collaboré avec le comité des bénéficiaires de l'hôpital ainsi qu'avec l'Association de parents de ces bénéficiaires.

Bureau de Laval-Ouest

Les problèmes soulevés par les requérants sont sensiblement les mêmes que ceux de l'année dernière puisque, encore cette année, une grande partie du travail des avocats de ce bureau a été de représenter les requérants soit en demande ou en défense et ce, devant la Cour Supérieure, division de la famille.

Cette année, les avocats ont été en contact de façon régulière avec les autres organismes sociaux œuvrant sur le territoire de Laval et plus particulièrement avec le CLSC Normand-Béthume ainsi que le bureau d'aide sociale de Ville de Laval, le tout afin de dépanner de façon rapide et immédiate les clients qui se présentaient au bureau et qui avaient besoin d'aide sur le champ.

Le directeur du bureau tient à souligner que, durant la semaine de la Justice qui s'est tenue au mois d'avril 1985, deux avocats du bureau ont participé de façon très active à cette semaine en participant plus spécialement à la simulation d'un procès pour enfant intitulé « Un accident de bicyclette ». Le directeur a préparé tout le dossier relativement aux procédures et ce procès fut présenté à trois reprises au Palais de Justice de Montréal.

Bureau de Rosemont

La directrice du bureau est d'avis qu'avec l'entrée en vigueur le 1er juin 1986 de la nouvelle Loi sur le divorce, il faut s'attendre à voir augmenter le volume des dossiers en droit matrimonial.

— Bureau de révision de la CSST de Montréal

La Commission de la santé et de la sécurité du travail, le 21 mars 1985, évalue à 25,75% le taux de déficit anatomo-physiologique encouru par M.B. suite à l'amputation complète de l'index, du majeur, de l'annulaire et de l'amputation partielle de l'auriculaire d'une de ses mains. Ce dernier, ne sachant ni lire ni écrire, a demandé à un ami de lui lire la décision et, ce faisant, ce dernier omet de lui lire le verso de celle-ci qui l'informe du temps alloué pour contester. Après l'expiration de ces délais, il consulte l'avocat du bureau qui obtiendra la prorogation du délai pour demander la révision de la décision en date du 21 mars 1985. L'avocat du bureau obtiendra aussi du bureau de révision que le déficit anatomo-physiologique de M.B. soit augmenté à 35% et que son dossier soit dirigé vers le service de la réparation pour que soit calculé le taux de l'inaptitude à reprendre le travail.

— Assurance-chômage

Le bureau avait déjà fait état de ce dossier dans l'exercice financier précédent et les avocats étaient en attente d'une décision après avoir plaidé devant le juge arbitre. Rappelons brièvement qu'il s'agissait de savoir si M.B. qui était interné à l'Institut Philippe Pinel en attendant d'être considéré apte à subir son procès devait être considéré comme « un détenu dans une prison » ou un établissement semblable. L'avocat du bureau avait obtenu gain de cause devant le juge arbitre mais le procureur

général du Canada en avait appelé à la Cour Fédérale. Après que les mémoires furent produits de part et d'autre, le procureur général se désista de sa requête, la Cour fédérale ayant tranché en faveur du prestataire dans un dossier dont les faits étaient similaires au dossier.

— Information

Au printemps 1985, deux avocats du bureau, dans le cadre de la semaine de la Justice qui avait pour thème « La Justice ouvre ses portes », ont, par leur présence au kiosque de l'aide juridique, participé à cet événement en répondant aux questions du public.

Peu auparavant, le bureau accordait à nouveau sa collaboration au COFI Olivar Asselin, où à l'occasion, les avocats du bureau, à tour de rôle, donnent des conférences d'information sur l'aide juridique et autres domaines du droit.

Bureau Plateau Mont-Royal

Quelque soit le délai de rendez-vous, les avocats du bureau sont toujours accessibles immédiatement pour les urgences.

En sus du travail régulier, les avocats continuent à apporter leur concours à certains organismes, soit par leur intervention professionnelle ou par une participation à leurs activités ou à leur administration.

Un avocat est secrétaire d'un groupe de ressources techniques (GRT) œuvrant dans le domaine des coopératives d'habitation. Ce groupe a acquis une expertise très recherchée dans le domaine de l'habitation, de la rénovation d'immeubles publics à des fins locatives, d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Depuis environ dix ans, soit depuis sa formation, un avocat du bureau a toujours été membre du conseil d'administration.

Un autre avocat est président d'un organisme dont le rôle est de recruter, coordonner et distribuer des services de bénévolat dans l'est de l'Île de Montréal. Cet organisme, financé par Centraide et subventionné par le CRSSSMM, membre de la Fédération des Centres d'Action Bénévole du Québec, est appelé à rendre de nombreux services dont les bénéficiaires sont clients du bureau.

L'organisation d'un regroupement de locataires de la Maison Esplanade II a depuis été constituée en corporation sous le nom « L'Association des Locataires d'Esplanade II Inc. » par un des avocats du bureau qui demeure le conseiller juridique de l'association et qui a contribué à la préparation des règlements, à la convocation des assemblées et à toute l'organisation de la corporation.

Les avocats du bureau ont aussi continué à répondre aux invitations faites par diverses associations et groupes.

Entre autre, un avocat du bureau a répondu à une invitation d'un centre d'action bénévole de la Rive-Sud de Montréal, le Centre « La Mosaique », afin d'y prononcer une conférence et d'informer les bénévoles de ce centre sur les services offerts par l'aide juridique et sur l'application de la Loi sur l'aide juridique.

De plus, dans le cadre du projet d'information juridique du ministère de la Justice intitulé «À vos amours oui, à vos affaires aussi», un avocat a été invité à titre de personne-ressource lors d'une séance d'information à l'intention d'étudiantes du Collège Marie-Rose à Montréal.

Un avocat du bureau est membre du comité du Barreau de Montréal, soit le Comité de liaison avec les affaires judiciaires.

Un autre avocat a participé au sein du comité de la Commission des services juridiques sur la nouvelle Loi sur la santé et la sécurité du travail à la préparation d'un vidéo et d'une journée d'étude qui s'est tenue à l'automne 1985 sur le sujet.

Enfin, un des avocats du bureau a participé à la préparation d'un atelier présenté par le Centre communautaire juridique de Montréal à l'occasion des journées de formation professionnelle de la Commission des services juridiques en mai 1985.

Le bureau de Plateau Mont-Royal maintient de plus des services auprès de la maison «Lucie Bruneau» où les avocats sont appelés régulièrement afin de répondre à la demande des bénéficiaires de cette institution ainsi qu'auprès de certains bénéficiaires de la résidence «Jean De Lalande» et de l'Hôpital Notre-Dame.

Bureau de Côte-des-Neiges

Les délais de rendez-vous sont présentement à environ huit jours, tant pour les dossiers d'avocats permanents que pour les dossiers de mandat aux avocats de pratique privée.

Le bureau reçoit beaucoup de demandes concernant des personnes revendiquant le statut de réfugié politique venant particulièrement du Sri Lanka, de Somalie, du Ghana, du Pakistan.

La clientèle du bureau de Côte-des-Neiges ne varie peu. Étant un quartier de plus en plus défavorisé, les problèmes relatifs aux logements sont fréquents. À ce sujet, un avocat du bureau a obtenu plusieurs décisions intéressantes de la Régie du logement, lesquelles ont été publiées dans l'Aide Juridique Express.

Bureau de Villeray

Le délai de rendez-vous est de 5 à 6 jours. Dans les cas urgents, les clients sont vus le jour de l'appel ou le jour qui suit.

Le profil de la clientèle a évolué d'une façon significative. Les familles à bas revenus, les jeunes sans travail ainsi que la clientèle immigrante est de plus en plus nombreuse. Cela correspond, par ailleurs, aux données recueillies par le CLSC Villeray dans le cadre de son étude «Profil du Quartier Villeray». De même, la paupérisation du quartier Villeray s'accentue et est devenue plus visible. Les problèmes de logement et d'habitation sont nombreux vu la détérioration du stock des logements dans le quartier.

Pour l'ensemble, les problèmes soumis à l'attention des avocats sont semblables, sauf pour des augmentations qui se sont faites sentir en matière d'accidents du travail, droit matrimonial, aide social et oppositions à saisie.

Les avocats ont maintenu leur participation à l'Association des locataires ainsi qu'aux CLSC Villeray et La Petite Patrie qui œuvrent dans le quartier.

Ils ont agi également comme consultants auprès de groupes qui ont été incorporés au cours de l'année.

Une collaboration s'est installée avec l'ACEF du quartier sous forme de consultation informelle avec un des avocats du bureau.

Le bureau a accueilli une stagiaire de l'UQUAM pendant les mois de janvier à avril 1986.

La directrice est membre du comité du Barreau sur les régies et organismes. De plus, elle a participé au comité de formation du Centre communautaire juridique de Montréal et de la Commission des services juridiques sur la nouvelle Loi sur les

accidents du travail. Ainsi, en plus des journées d'étude, elle a participé à la préparation d'un document vidéo.

Une décision intéressante a été rendue par la Commission des Affaires sociales. Les avocats du bureau ont réussi à faire interpréter plus largement l'article 14 de la Loi sur les allocations familiales qui stipule que lorsque l'allocation familiale a été payée sans droit, elle peut être récupérée de l'un ou de l'autre conjoint. Dans cette affaire, la Régie avait continué de payer à la mère les allocations alors qu'elle avait commencé à les payer au père suite à un changement de garde. La Régie avait décidé de récupérer ces sommes du père car la mère était introuvable. La Commission des Affaires sociales a néanmoins décidé que dans ce cas l'interprétation de cet article ne pouvait conduire à une telle absurdité.

Bureau d'Outremont

Comme par le passé, les avocats ont continué à distribuer de l'information à la population et à s'informer au fur et à mesure des changements aux lois et à leur interprétation par les tribunaux.

Un avocat du bureau a travaillé en collaboration avec la table de concertation mise sur pied à l'intention des réfugiés et regroupant plusieurs participants tels S.O.S. réfugiés, la Ligue des droits et libertés, le Service migrants-immigrants du CSSMM et tous les organismes qui s'occupent des immigrants en général et des réfugiés en particulier. Il est membre de la Société québécoise de solidarité internationale et particulièrement actif au comité juridique.

Un autre avocat a reçu beaucoup de clients dans des domaines variés tels que droit de la famille, immigration, droit administratif (RAAQ, B.E.S., CSST, CAS), Régie du logement, droits des successions, etc.

Il a disséminé de l'information à divers groupes, à la demande de Communications Québec et à la demande d'autres groupes.

Un autre avocat du bureau s'occupe en particulier de la clientèle grecque qui forme environ 60% de ses clients. Il touche un peu à tous les domaines du droit civil. En droit du logement, dans plusieurs cas de repossession, il a plaidé avec succès le critère de «bonne foi». Il a aussi fait déclarer que la Régie n'avait pas juridiction sous l'article 1648 C.C., d'évincer un locataire. Il est devenu la personne-ressource de la Société d'Habitation Maisanous, pour personnes âgées. Il continue à être la personne-ressource pour le CLSC de Parc-Extension, le CLSC St-Louis du Parc, l'Association des femmes grecques, l'Association des travailleurs grecs, les Services aux familles et les Services sociaux chinois, le Centre de référence des femmes et toute une variété d'associations et groupes grecs.

En plus des séances d'information qu'elle donne à divers groupes, la directrice du bureau a été paneliste au Congrès international sur la jeunesse qui s'est tenu à Montréal en novembre 1985. Elle a été interviewée pour le journal «La Gazette» en mars, sur les pensions alimentaires. Elle a été paneliste à un programme organisé par les services sociaux juifs sur «La famille moderne stressée», en mars. Elle est membre du «Projet partage» qui prépare un mémoire pour le gouvernement du Québec afin de réformer le droit de la famille. Elle est membre de la Commission permanente sur la réforme du Code civil; membre du comité de discipline du Barreau; membre du comité sur le droit des successions; présidente du comité sur la fiscalité, la prestation compensatoire et la reconnaissance du travail de la femme au foyer; membre du comité du droit de la famille; en tant que telle, elle a présenté avec un confrère le mémoire du Barreau sur la nouvelle Loi sur le divorce, en Chambre des communes.

Sa cause la plus intéressante cette année est celle où elle représente un tuteur ad hoc à une enfant mineure dont un individu veut se faire reconnaître comme père. Le père a demandé qu'une expertise sanguine soit faite sur la mère et l'enfant et, malgré ses objections, le tribunal a ordonné cette expertise. Ce jugement est en appel et la cause doit être plaidée prochainement.

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE L'OUTAOUAIS

Bureau de Hull — Section Famille, Jeunesse

— Secteur Famille

Les avocates qui travaillent en droit de la famille à Hull ont continué de répondre aux demandes faites par les organismes, groupes communautaires, média ainsi que par les universités, collèges et écoles secondaires pour donner des conférences, séances d'information et rencontres traitant de divers sujets en droits de la famille.

Une avocate de notre bureau, en collaboration avec un représentant du ministère de la Justice du Québec, a participé à une tournée d'information juridique en milieu scolaire.

Le message consistait à sensibiliser la jeunesse à l'importance de prévoir à deux la sécurité financière de chacun dans le couple en se référant à la loi. Quatre (4) thèmes majeurs ont été présentés, soit : le mariage, l'union libre, la séparation, le divorce et les testaments.

Pour étayer les rencontres, l'avocate qui agissait comme personne-ressource spécialisée, disposait d'un matériel d'information varié : dépliants, affiches, jeux informatifs sur micro-ordinateur, brochures et vidéo qui ont servi à amorcer la discussion à l'intérieur des rencontres des divers groupes.

Cette tournée auprès des jeunes s'est avérée un vif succès. Les jeunes ont beaucoup participé. Ils ont posé beaucoup de questions et démontré une grande maturité et un intérêt soutenu au cours de cette tournée d'information juridique.

Une autre avocate a participé au fonctionnement de la Clinique juridique communautaire Ottawa-Carleton. Comme membre de cette clinique et du comité communautaire, sa fonction était principalement d'informer le public.

La clientèle touchée était la population défavorisée franco-ontarienne qui a souvent des problèmes reliés au droit de la province de Québec, vu la proximité des deux (2) provinces et la mobilité constante de cette population d'une rive à l'autre.

Une avocate a participé également à une session d'information auprès d'étudiants en service social. Le sujet traité était la responsabilité professionnelle.

Une avocate a été conférencière lors d'un séminaire ayant pour sujet «la femme et le droit» dans le cadre de la semaine internationale de la femme.

Enfin, une avocate a travaillé comme personne-ressource en collaboration avec le Centre d'animation des femmes de Hull. Ces rencontres spéciales hebdomadaires étaient destinées aux femmes de la région et elles permettaient à celle-ci de participer à une série d'ateliers d'information sur des sujets tels que la santé, l'aide sociale, le budget, la consommation et le droit familial. En plus, à la fin de chaque rencontre, un jeu questionnaire leur était distribué et, tout en s'amusant, les participantes pouvaient

mesurer leurs connaissances sur les sujets discutés et même gagner des prix (billets de spectacles, repas pour la famille, bons d'achat).

Suite au succès remporté par la session d'hiver, un nouveau calendrier a été annoncé pour le printemps 1986 avec d'autres sujets populaires dont l'information à donner concernant la nouvelle Loi sur le divorce.

Une avocate a aussi participé à l'Université d'Ottawa comme juge et critique à une session préparatoire à un concours de plaidoirie inter-université portant sur une demande de part compensatoire.

Une rencontre a eu lieu avec le directeur du CLSC de Hull afin d'établir une politique de référence de services et assurer une collaboration entière entre nos services et les services et ressources offerts par le CLSC surtout en matière de problèmes matrimoniaux et familiaux.

Pour l'année 1986, le secteur famille s'attend à rencontrer plusieurs autres organismes, intervenants et média, dû au fait que la nouvelle Loi sur le divorce sera en vigueur. Le travail de l'information juridique sera donc concentré sur ce sujet tout en continuant à informer le public sur le droit de la famille en général.

— Secteur Jeunesse

Le secteur Jeunesse s'est occupé cette année d'informer les jeunes et les adultes lors de rencontres.

Un groupe d'enseignants d'une école primaire a reçu une journée d'information sur la Loi sur la protection de la jeunesse et la Loi sur les jeunes contrevenants. Une rencontre-conférence a eu lieu à l'intention d'un groupe d'adolescents d'Aylmer (Services des loisirs) concernant la Loi sur les jeunes contrevenants et la Loi sur la protection de la jeunesse. Des rencontres en collaboration avec une association appelée «le Conseil de la famille» ont eu lieu pour le tournage d'un vidéo sur les agressions sexuelles.

Dans le cadre du Salon de l'enfant à Hull, une avocate a participé à la préparation et la démonstration pour le public et les enfants d'un procès simulé au Tribunal de la jeunesse.

Une avocate a participé à une entrevue à Radio-Canada et à des rencontres d'un comité de parrainage civique dont le but est d'assister des déficients à fonctionner et à être mieux acceptés dans leur milieu social.

Le secteur Jeunesse participe également aux réunions du comité Jeunesse de la Commission des services juridiques.

Enfin, une autre avocate occupe un poste au sein du comité provincial de la protection de la jeunesse. Le comité a fêté son dixième anniversaire et plusieurs visites provinciales ont été faites par les membres aux juges des Tribunaux de la jeunesse, aux directeurs de la protection de la jeunesse, aux directeurs de centres d'accueil, aux intervenants sociaux et organismes œuvrant dans le domaine de la protection de la jeunesse. Il est bon de souligner que le comité de protection de la jeunesse sera fusionné pour l'année 1986 à la Commission des droits de la personne et qu'une section Jeunesse y sera implantée avec comme même fonction principale celle de voir à la protection des droits des enfants dans le cadre de la Loi sur la protection de la jeunesse et de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Bureau de Hull — Section criminelle

Des avocats ont œuvré au sein du conseil d'administration de l'Agence sociale spécialisée de Hull et celui de Shalom sobriété.

Des sessions d'information ont été tenues à l'intention de différents groupes :

— Bill C-18 et vidéos en droit criminel aux étudiants du Cégep de l'Outaouais ;
— Bill C-18 aux journalistes de l'Outaouais ;
— Participation au tribunal-école de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa ;
— Informations juridiques en droit criminel dans les écoles.

Les avocats participent très activement à l'Association des avocats de la défense. Cette association a pour but d'assurer une formation permanente aux criminalistes, soit par l'étude de la jurisprudence ou par la discussion de cas.

Un avocat de notre bureau a agi comme personne-ressource lors de la journée d'étude en droit criminel qui s'est tenue à Québec en novembre 1985. Cette journée était organisée par la Commission des services juridiques.

Bureau de Hull - Section civile

— Implication dans divers conseils d'administration

La Société de la sclérose en plaques, section Outaouais

Un des avocats est président de la section et un autre siège au comité administratif. Les deux (2) avocats n'ont pas compté leurs heures pour mener à bien la campagne de financement qui se déroule en mai de chaque année mais qui doit se préparer longtemps à l'avance. Cette année, vue l'ampleur que prend la campagne, les réunions se sont tenues à un rythme de deux (2) par semaine. L'avocat président de la section a été élu au comité exécutif de la division du Québec ce qui l'amène à siéger à Montréal et à Québec.

Le Fonds de soutien des sans-emploi de l'Outaouais

Un des avocats est membre de cet organisme qui vise à trouver des mesures concrètes en vue d'enrayer le chômage et la pauvreté dans le Québec et principalement dans l'Outaouais.

Office municipal d'habitation de Hull

Un avocat représente le Centre communautaire juridique de l'Outaouais à une table formée d'intervenants sociaux qui conseillent l'office sur les différentes solutions à apporter aux problèmes rencontrés par les résidents des logements à prix modiques.

L'Atelier en couleur de Hull Inc.

Un avocat du bureau est président du conseil d'administration. Cet organisme gère un atelier de travail pour adultes handicapés mentaux. Cet atelier vise à intégrer de plus en plus les bénéficiaires au sein de la société et à leur inculquer un sentiment de fierté. L'atelier offre aux personnes handicapées un milieu d'apprentissage dans le domaine de l'artisanat.

Comité sur la loi à la portée de tous

Un avocat du bureau est président de ce comité. Ce comité est formé de représentants de l'aide juridique, du Barreau et de la Chambre des notaires. Ce comité organise la journée nationale du droit pour la région de l'Outaouais.

Un des avocats du bureau a été Bâtonnier de la section du Barreau de Hull pour l'année 1985-86. À ce titre, il siège au conseil général du Barreau du Québec et il a participé à différents comités pour améliorer le sort des membres de sa section, soit par des rencontres avec l'administration du Palais de Justice ou avec la magistrature. Il a également fait des recommandations sur le rapport Tellier et le rapport Laflamme déposés au Barreau du Québec. À ce titre, il a également étudié les règles de pratique proposées par les juges de la Cour Supérieure du Québec.

Implication juridique

Les trois avocats de la section civile ont, à différents niveaux, aidé la population en général et le milieu étudiant par la diffusion d'informations juridiques. Ils ont bénéficié, pendant un certain temps, de l'aide d'un quatrième avocat qui a participé à deux rencontres pour la diffusion d'informations juridiques auprès des jeunes adultes qui se préparent à retourner sur le marché du travail. Ces cours ont permis à ces jeunes d'être sensibilisés sur les principales dispositions de la Loi sur les normes du travail, la Loi sur l'assurance-chômage, la Loi sur les accidents du travail, la Loi sur l'aide sociale ainsi que la Loi sur l'aide juridique et les différents moyens légaux pour résoudre les situations d'endettement.

Ce même avocat a participé à une conférence au Pavilion du Parc pour expliquer les droits des déficients mentaux et de l'utilité de se regrouper pour faire valoir les droits des handicapés autant au niveau des familles qu'au niveau de l'institution.

Un des avocats a dispensé de l'information à un groupe qui voulait former un centre récréatif dans une petite municipalité à l'extérieur de Hull. Il a aussi participé à la semaine du respect de la loi dans le cadre d'une activité d'un club optimiste de la région en se rendant dans différentes écoles primaires pour donner des informations aux jeunes. Ce même avocat a également donné une conférence aux personnes qui suivaient un cours intitulé «Stage en milieu de travail». L'information portant sur différentes lois, entre autres la Loi sur l'aide juridique, la Loi sur l'aide sociale ainsi que la Loi sur l'assurance-chômage et autres lois à caractère social. Un des avocats a également participé à une journée d'informations pour les journalistes qui désiraient être au courant des différentes procédures et différents termes légaux rencontrés lors de procès aussi bien en matière civile que criminelle. Un autre des avocats a également donné un exposé aux étudiants de première année de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. L'exposé portait sur son expérience en tant qu'avocat à l'aide juridique.

Bureau de Gatineau

Le bureau de Gatineau dessert la Ville de Gatineau et ses environs, soit une population urbaine de 85,000 habitants et une population rurale d'environ 15,000 habitants. Le bureau de Gatineau œuvre en droit civil et plus particulièrement en droit matrimonial et en droit social. Tous les dossiers de nature criminelle sont acheminés au bureau de Hull, section criminelle.

Les activités hors bureau regroupent donc les préoccupations des bénéficiaires d'aide juridique et des avocat(e)s qui œuvrent au sein du bureau.

— Participation à des conseils d'administration

Une avocate du bureau a été membre au cours de l'année du conseil d'administration de Unie-vers-Femmes, maison d'hébergement pour femmes violentées.

Une avocate a participé à un comité d'étude pour l'établissement «d'un centre de jour» pour personnes âgées à Hull.

Un avocat du bureau est membre et président du conseil d'administration du centre d'accueil de Gatineau Inc. centre d'hébergement de personnes âgées en perte d'autonomie.

Un avocat du bureau est membre du conseil d'administration du Centre d'Amitié de Gatineau, corporation à but non lucratif qui regroupe plus de quatre cents (400) membres et qui s'adresse aux pré-retraités et retraités. Ce centre qui offre des services de jour œuvre dans la partie de la ville connue comme le vieux Gatineau.

— Sessions d'information

Une avocate a participé au programme «Les Chanceuses» programme qui constituait en des sessions de formation à des groupes de familles monoparentales.

Une avocate a participé à une conférence de presse régionale avec la Clinique Juridique de Hull concernant les nouvelles dispositions de la Loi sur l'assurance-chômage s'appliquant aux retraités depuis le 5 janvier 1986.

Des avocates du bureau ont donné des sessions d'information à un groupe de locataires de la Ville de Gatineau dans le but de présenter des revendications à un locateur commun.

Une avocate du bureau a donné des sessions de formation en février 1986 dans le cadre d'un programme de formation permanente adressé aux adultes qui s'orientent vers un retour sur le marché du travail.

Un avocat du bureau a donné des sessions d'information à des assistés sociaux qui bénéficiaient d'un programme d'assistance en formation de travailleurs communautaires affectés au maintien à domicile des personnes âgées. La formation à ces jeunes visait à les renseigner sur la Loi sur les normes du travail, le code du travail, l'assurance-chômage et un certain nombre de lois connexes.

— Implications dans d'autres comités

Une avocate du bureau est membre du comité local contre la violence faite aux enfants dans la région de Gatineau. Une avocate a participé à des différenes réunions du comité jusqu'en août 1985 et, depuis cette date, elle est une personne-ressource au sein de ce comité qui a axé ses activités d'éducation auprès des écoles primaires.

Une avocate du bureau est membre du comité provincial de l'aide juridique en droit administratif.

Un avocat du bureau est membre du sous-comité sur la violence familiale créé par le Barreau du Québec afin d'étudier les orientations contenues dans l'énoncé politique du gouvernement du Québec sur la violence familiale et de voir au suivi des recommandations faites par le Barreau suite à la première étape de la conférence sur la sécurité économique des Québécoises. À la fin de son mandat, suite au changement du gouvernement provincial, la seconde étape de la conférence sur la sécurité économique des Québécoises a été annulée et une nouvelle politique a été adoptée par le ministère de la Justice sur la violence conjugale. La nouvelle politique reprenait les recommandations de ce sous-comité du Barreau.

— Médiation

Une avocate du bureau a participé aux discussions et aux démarches afin d'instaurer dans le district de Hull un service de médiation et de conciliation en matière familiale.

Les démarches ont été faites auprès des Centres des Services Sociaux et de différents intervenants dans le district judiciaire de Montréal ainsi que par des discussions avec la magistrature, avocats de la pratique privée, du gouvernement fédéral, des psychologues, etc.

Bureau d'Aylmer

L'avocate du bureau a donné différentes sessions d'information auprès de la population d'Aylmer, entre autres une session de deux jours aux jeunes prestataires d'aide sociale d'Aylmer.

Elle a participé avec le CLSC d'Aylmer au projet d'implantation d'une maison d'hébergement.

Bureau de Buckingham

Les avocats ont participé à des sessions d'information auprès d'organismes sociaux de la région.

Bureau de Maniwaki

Des séances d'information ont été tenues sur différents sujets touchant la clientèle cible de l'aide juridique mais, plus particulièrement cette année, la jeunesse.

Un avocat est toujours associé aux délibérations du Comité d'intervention de la Haute-Gatineau, relativement aux problèmes causés par la violence faite aux femmes et aux enfants.

Un avocat est membre du conseil d'administration de la Ferme de transition D.E.F.I. Inc. corporation à but non lucratif dont l'objectif est de promouvoir la réinsertion sociale d'hommes et de femmes alcooliques, pharmaco-dépendants et / ou autres individus en voie de réhabilitation ayant des troubles psycho-pathologiques par un séjour planifié en vie communautaire à la ferme.

Bureau de Campbell's Bay

CLSC Pontiac

— Participation au conseil d'administration du CLSC Pontiac à titre de représentante des usagers;
— Participation à différents comités ad hoc notamment
— Comité d'élaboration de la régie interne du conseil d'administration;
— Comité d'orientation et de programmation.

Services de consultation «Jeunes entrepreneurs du Pontiac»

— Participation au conseil d'administration de cet organisme;
— Élaboration des règlements de régie interne du conseil d'administration;
— Discussion et rencontre relativement à l'obtention des fonds nécessaires pour assurer la bonne marche du projet.

Comité jeunesse

— Participation à plusieurs rencontres afin de mettre sur pied des projets créateurs d'emplois pour la jeunesse du Pontiac;
— Sélection des employés pour les différents projets;
— Suivis des projets par le comité jeunesse.

Année Internationale de la Jeunesse

— Participation au programme «Décade 85»;
— Rencontre avec différents intervenants dans le milieu des jeunes afin de mettre sur pied des activités dans le cadre de l'année internationale de la jeunesse;
— Organisation d'une fin de semaine de plein air avec les jeunes de tous les coins de la région de l'Outaouais;
— Animation de cette fin de semaine afin de permettre aux jeunes de se rencontrer et d'échanger sur différents sujets.

Radio communautaire

— Participation à une émission de radio sur la violence faite aux enfants.

Cours de formation

— Échange avec les étudiants du secondaire II et III dans le cadre d'un cours sur le choix d'une profession.

— S.E.M.O. Pontiac

— Participation au programme de services d'emploi;
— Session de formation sur différents aspects légaux.

Autres activités

— Participation à deux réunions de préparation du Sommet socio-économique dont une à Hull et l'autre à Campbell's Bay afin d'échanger et de discuter des différents moyens d'action pour les projets présentés par le Pontiac.

Clinique juridique populaire de Hull Inc.

Vivre dans sa réalité mais ouvert sur le monde. Nous nous sommes inspirés de ce mot pour fournir à nos clients un service juridique de qualité, joint à la création d'instruments communautaires là où c'est nécessaire et à une participation à la vie de notre milieu.

Maintenir ainsi notre disponibilité, connaître et continuer à collaborer avec les intervenants du milieu nous permet d'offrir des services de qualité aux usagers pour une défense plus complète de leurs droits.

L'aide juridique, vue de façon simplifiée, peut n'être que répétitive et parcellaire. C'est dans l'action locale qu'elle trouve son souffle. Il y a bien sûr le risque pour le professionnel de l'aide juridique de prioriser le stade du «confessional» individuel et de jouer le détenteur de toute la science derrière des portes closes.

La seule raison qui nous a fait éviter ces pièges c'est d'abord de ne pas s'isoler et de ne pas vider les problèmes de leur milieu ou du contexte global et d'agir de concert avec d'autres intervenants. Cette concertation multiplie les idées, permet d'éviter la dépendance et maximise l'efficacité des interventions juridiques tout en agissant comme stimulant à l'action.

— Dossiers individuels

Au total durant l'année 1,091 nouveaux dossiers.

a) Le portrait des usagers:

Personnes seules	Hommes	Femmes
sans enfant	302	190
avec enfants	37	172
Couples sans enfant	118	
avec enfants	253	
Groupes	19	

b) La provenance:

Hull	68%
Gatineau	14%
Aylmer	4%
Autre	14%

c) L'âge des usagers:

18 à 29 ans	36%
30 à 39 ans	26%
40 à 49 ans	18%
50 à 59 ans	13%
60 ans et plus	7%

d) Leurs revenus:

Aide sociale	49%
Assurance-chômage	10%
Travail	8%
Pension-rente	9%
C.S.S.T.	6%
Sans revenu	18%

e) Les problèmes:

Aide sociale	262
Assurance-chômage	211
Consommation	317
Hydro-Québec	36
Impôts	78
Droit du travail	108
Rentes	38
Familial	61
Logement	208
Groupes	19
Divers	53

Le nombre des problèmes légaux dépasse le nombre de dossiers, puisque le même dossier peut receler des problèmes en plusieurs domaines. La liste ci-haut est celle des problèmes principaux notés lors de l'ouverture du dossier.

Les problèmes principaux des usagers de la Clinique juridique sont au niveau des sources de revenus (aide sociale, assurance-chômage, rente, indemnité de remplacement de revenu, etc...) et de l'incapacité ou des complications à répondre aux nécessités de la vie (logement, chauffage, nourriture, endettement).

Le champ d'expertise de la Clinique juridique est carrément le droit administratif et sa gamme très large de tribunaux.

Parmi les services individuels continus de la Clinique juridique, il faut mentionner les suivants:

- Service d'informaton téléphonique. Il permet de prévenir, renseigner, orienter ou rassurer rapidement et assure un contact quotidien avec les usagers.
- Service de droit corporatif. Il s'agit d'agir à titre d'avocat conseil, parfois médiateur, pourles organismes sans but lucratif du milieu, que ce soit pour des défenses lors d'action en dommages, pour analyser les aspects légaux de modifications à leur charte, leur règlement ou leur fonctionnement compte tenu des lois particulières concernées. Ce service crée un lien et permet un échange et une connaissance avec les ressources communautaires.
- Service de dépannage rapide. Grâce à la collaboration d'un réseau d'organismes (St-Vincent de Paul, bureau de probation, services de soutien-famille, maison d'hébergement et la coopération d'hommes et de femmes de bonne volonté), nous essayons de répondre adéquatement à toutes les urgences de nature essentielle telles qu'urgence psychiatrique, besoins médicaux, nourriture, logement, violence familiale etc.

- Dossiers collectifs

1. Handicapés physiques

Concertation afin de trouver des moyens de rendre les logements locatifs adaptés aux besoins des personnes handicapées, tant dans les logements publics que coopératifs ou privés.

2. Handicapés mentaux

Formation d'un groupe ad hoc composé de médecins du Centre hospitalier Pierre Janet, d'avocats de l'aide juridique et de la Clinique juridique, d'un représentant de la Couronne et un représentant du ministère de la Justice afin d'assurer un service externe et l'expertise nécessaire pour les requêtes en examen clinique d'urgence et à susciter la création de services en santé mentale.

3. Habitation

a) L'habitation coopérative est un dossier qui a fait appel au support juridique et administratif de la Clinique juridique depuis près de deux ans. Signalons qu'il y a près de deux ans, le secteur urbain de l'Outaouais (Hull-Gatineau-Aylmer) était aux prises avec une sérieuse crise de logement qui affectait principalement les couches les plus démunies de notre collectivité.

Face à cette crise du logement, la Clinique juridique avait décidé d'investir ses ressources afin d'aider le mouvement coopératif à mieux s'organiser et offrir une plus

grande gamme de logements locatifs pour des familles dans le besoin. Aujourd'hui, soit en 1986, le mouvement coopératif est maintenant représenté par une Fédération des coopératives d'habitation dans l'Outaouais et le secteur urbain n'est plus aux prises avec une crise du logement comme celle qui sévissait dans les années 1983-84 et début 1985.

Tenant compte de cette réalité, la Clinique juridique en 1986 quittera graduellement son support auprès du mouvement coopératif. Cependant, elle poursuivra ses démarches et ses efforts dans le but de soutenir le plus directement possible les familles vivant des problèmes de logements tels que : le coût excessif des logements, qualité des logements, qualité de vie et de l'environnement. La Clinique continuera sa concertation afin de promouvoir des logements convenables à prix adéquats pour sa clientèle.

b) Participation de la Clinique juridique au niveau du comité de sélection de l'Office municipal d'habitation de Hull.

c) Participation à un comité «ad hoc» de l'Office municipal d'habitation avec un groupe d'intervenants afin de trouver des approches de concertation face aux problèmes sociaux des locataires. Chronique de consommation dans le journal des locataires.

4. Dépannage

Au niveau dépannage, le Groupe d'entraide continue d'agir utilement comme instrument permettant aux usagers d'exercer leurs droits sans subir les effets dévastateurs des délais légaux dans les dossiers et d'avoir le minimum vital pour subsister.

5. Garderies

Collaboration à la mise sur pied de garderies durant les mois d'été.

6. Revenus

Collaboration avec l'Association de santé mentale, afin d'analyser les répercussions des hospitalisations sur les revenus des personnes hospitalisées et faire des recommendations en conséquence.

7. Information

Au niveau de la formation et de l'information juridique, la Clinique est riche d'une longue tradition qui s'est continuée cette année :

a) Sessions concernant la Loi sur les accidents du travail données aux avocats de l'aide juridique de la région ainsi qu'une série de sessions à des travailleurs accidentés. La nouvelle Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles est très importante et devait être mieux connue. Outre cette nouvelle législation au Québec, il importe de souligner que des modifications importantes furent apportées par le gouvernement ontarien à la «Workmens' Compensation Act» par le Bill 101 en octobre dernier. Tenant compte que la Clinique juridique représente depuis 7 ans des résidents du Québec accidentés du côté ontarien, il s'avère important de préparer des sessions d'information auprès des personnes intéressées afin de faire connaître les nouvelles modifications à la loi ontarienne.

b) Sessions d'information auprès des néo-québécois à la demande du Cofi. Ces

sessions renseignent les immigrants sur le logement, le droit matrimonial, les régimes sociaux, les normes du travail et les ressources de la région.

c) À la demande du Centre d'animation des femmes, sessions d'information avec les femmes sur la Loi d'aide sociale, le budget et l'endettement.

d) Sessions d'information pour les intervenants bénévoles sur les lois sociales, i.e. l'aide sociale et l'assurance-chômage.

e) Sessions à des étudiants du secondaire sur les lois qui les concernent.

8. Jeunes et sans-emploi

De concert avec d'autres intervenants du milieu tels que CLSC, municipalités et milieu des affaires, la Clinique juridique a orienté ses ressources afin de contribuer à la mise sur pied de deux organismes dans les villes de Hull et de Gatineau : le fonds de soutien aux sans-emploi dans l'Outaouais et le Centre communautaire des jeunes sans-emploi dans l'Outaouais.

a) Fonds de soutien aux jeunes sans-emploi dans l'Outaouais

La vocation première de cette fondation vise la création d'emplois et le soutien à l'entrepreneurship des jeunes. L'apport de la Clinique juridique a été d'accorder un support juridique à la réalisation de ce projet soit : incorporation, enregistrement au fédéral relativement à l'impôt, règlement en régie interne et participation au conseil d'administration. Signalons que, présentement, cette fondation a engagé depuis décembre 1985 des démarches auprès du milieu des affaires en vue de constituer un fonds de soutien.

b) Centre communautaire des jeunes sans-emploi

Il s'agit d'un centre qui sera construit à Gatineau sur un terrain offert par cette ville. Ce Centre a pour principaux objectifs d'offrir aux jeunes des ressources de formation et de soutien face à leurs différentes démarches dans le but de joindre le marché du travail. Il s'agit donc d'assurer une gamme de services visant à leur permettre un meilleur accès au marché du travail en leur assurant des ressources d'encadrement et un suivi à la réalisation de leur projet.

L'apport de la Clinique juridique dans la réalisation de ce projet en est un de support juridique soit les incorporations, demande d'enregistrement, préparation des contrats, bail emphythéotique, contrat de prêts.

9. Implication dans le milieu

Les permanents de la Clinique participent à des organismes communautaires : le Centre Mechtilde, le Groupe d'entraide, Loge-Action. Des comités d'appoint sont aussi mis sur pied pour répondre aux besoins immédiats tels les comités de l'aide juridique sur l'assurance-chômage et le comité sur le droit administratif. Soulignons aussi la participation, l'implication et l'expertise des membres du conseil d'administration de la Clinique juridique. Connaissant bien le milieu, imaginatifs et humains, ils sont source de soutien constant et d'inspiration. Mais, aussi, ils assument bénévolement une gestion saine et stable des deniers de la Clinique juridique. Ce travail n'est pas facile et exige beaucoup de dévouement dans le bénévolat.

Nous tenons aussi à remercier tous les intervenants juridiques, sociaux et communautaires pour leur collaboration toujours aimable dans les dossiers.

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE QUÉBEC

Comme par les années précédentes, les avocates et avocats de la Corporation ont rempli le mandat que la Loi leur confie d'informer les bénéficiaires sur leurs droits et obligations en répondant à de nombreuses demandes d'intervention qui leur avaient été adressées par des organismes communautaires et par des média d'information. Ces professionnels s'impliquent également en siègeant sur le Conseil d'administration de corporations sans but lucratif ou de groupe de personnes défavorisées.

SECTION JEUNESSE

Participation des avocates aux journées d'information juridique tenues dans le Mail Saint-Roch;

Animation d'un kiosque sur la Loi sur la protection de la jeunesse et de la Loi sur les jeunes contrevenants;

Participation de trois avocates au projet « Loup blanc ». Il s'agit d'un projet visant la réintégration et la rééducation de jeunes délinquants;

Participation des avocates aux réunions du Comité jeunesse à la Commission des services juridiques;

Participation des avocates à l'émission de télévision « Mieux vivre ».

Dans le cadre de la mission d'implantation de la Loi des jeunes contrevenants, participation d'une avocate aux séances d'information;

Dans le cadre du programme concernant les enfants « Mal-aimés », participation à l'élaboration d'une conférence de presse;

Participation d'une avocate à la Table de concertation des intervenants jeunesse de la région 03;

Participation d'une avocate au Comité du Barreau sur l'administration de la justice;

Participation d'une avocate à la réalisation d'un vidéo sur un procès au Tribunal de la jeunesse pour une accusation d'introduction par effraction;

Collaboration d'une avocate avec les chercheurs de l'Université Laval relativement à un projet d'étude sur la représentation des jeunes dans le cadre de la Loi sur la protection sur la jeunesse;

Rencontre d'une avocate avec un groupe d'étudiantes en technique policière pour informations juridiques;

Rencontre d'une avocate avec un groupe de « jeunes volontaires » pour information et préparation d'un guide pour les jeunes;

Une avocate est membre du Conseil d'administration de l'organisme « Travaux communautaires jeunesse » depuis janvier 1986;

Participation d'une avocate à une soirée conférence de l'Association des familles monoparentales de la Rive-Sud;

Une avocate est membre du Conseil d'administration du « Projet d'intervention prostitution » (P.I.P.) pour les juvéniles, depuis novembre 1985. Ceci implique que des rencontres mensuelles de même qu'une disponibilité téléphonique 24 heures par jour advenant des arrestations de mineurs relativement à la prostitution.

Rencontre d'une avocate avec des membres de la Sûreté municipale de Saint-Romuald pour l'organisation d'une soirée conférence pour l'Association des foyers monoparentals de la Rive-Sud.

SECTION CRIMINELLE ET PÉNALE

Un membre du bureau participe à l'élaboration, au développement et à la gestion du Service de Réadaptation Sociale. Cet organisme est une corporation sans but lucratif dont la mission est de favoriser et promouvoir la prise en charge par la Communauté régionale de Québec du phénomène de la délinquance sur son territoire.

À cette fin, le S.R.S. élabore et expérimente des programmes dans le domaine de la ré-insertion sociale des délinquants-adultes, dans le domaine dela déjudiciarisation et dans celui de la prévention de la délinquance.

Un avocat apporte également sa collaboration au fonctionnement de la Fondation québécoise pour la prévention de la délinquance ; organisme dont l'un de ses objectifs est de supporter financièrement des programmes communautaires de prévention de la délinquance.

Un avocat est membre du comité du Barreau du Québec sur l'administration de la justice.

Un avocat est membre du comité Bi-partite composé de la direction des services judiciaires de Québec et du Barreau de Québec. Sont soumises à ce comité toutes questions concernant l'administration de la justice auxquelles la direction des services judiciaires peut apporter une solution, qu'il s'agisse de questions d'ordre matériel, tel les équipements mis à la disposition des avocats dans le Palais de Justice, ou d'ordre légal comme les règles de pratique.

Les avocats du bureau ont animé un kiosque d'animation dans le Mail Saint-Roch à l'occasion d'une clinique sur la consommation.

Un avocat du bureau a été invité comme conférencier lors d'une journée d'étude des avocats permanents et il a entretenu les participants sur la poligraphie en droit criminel. Le texte de cette conférence a fait l'objet d'une publication dans la revue du Barreau de septembre-octobre 1985.

Un avocat a participé en tant que personne-ressource à un colloque de l'Association des greffiers de Cours municipales.

Deux avocats du bureau ont participé à des séances d'information organisées par le Centre de détention de Québec. Dans le cadre des activités organisées par le Centre Communautaire l'Amitié de Québec, un avocat a été invité à entretenir les participants sur différents sujets tels : l'arrestation, les perquisitions, les droits et obligations des individus en regard de la Charte et plus particulièrement en cas d'arrestation.

Les avocats du bureau ont apporté leur collaboration à l'émission de télévision « Mieux Vivre » de Télé-Capitale. Ils ont participé à douze de ces émissions et les sujets traités étaient les suivants :

- nouvelles dispositions du Code Criminel en matière de conduite en état d'ivresse (2 émissions) ;
- octroit d'un pardon en vertu de la Loi sur le casier judiciaire et les travaux compensatoires (2 émissions) ;
- le détecteur de mensonge, le plaidoyer de culpabilité et le cautionnement (3 émissions) ;
- le droit des détenus (1 émission) ;
- le retrait de plainte et le vol à l'étalage (2 émissions) ;
- les droits et obligations du citoyen en cas d'arrestation ou de perquisitions (2 émissions) ;

Bureau de Saint-Jean Baptiste

Participation d'un avocat aux activités d'une corporation sans but lucratif, «Le Terminus», visant à venir en aide aux jeunes atteints de toxicomanie. Il est à remarquer qu'une secrétaire du bureau est à l'origine de la fondation de cet organisme dont elle s'occupe activement à titre de vice-présidente.

Participation d'un avocat à l'assemblée de formation de «La Chambrée Inc.» Cet organisme sans but lucratif est propriétaire d'un immeuble dans le quartier Saint-Roch et loue des chambres aux personnes défavorisées de ce quartier.

Participation d'un avocat aux réunions de Socodevie, organisme voué à l'entraide communautaire internationale.

Participation d'un avocat à un cours de perfectionnement en activité communautaire organisé par le CRSSS pour le compte du foyer Notre-Dame de Lourdes.

Un avocat a élaboré avec l'organisme Centr'Étape un projet Canada au Travail intitulé «Les emplois pour tous et toutes». Ce projet vise à atteindre les jeunes femmes qui sont encore à l'école afin de les sensibiliser et de les informer sur les métiers et professions non-traditionnels qui s'offrent à elles. Ce projet se réalise à travers les écoles de la région.

Un avocat a participé avec le ministère de l'Emploi et Immigration Canada à la signature d'une entente pour la création d'un organisme intitulé «Transition Elles». L'objection de se projet est de planifier et de mettre au point un processus visant à améliorer le profil d'employabilité des femmes ayant des difficultés à s'intégrer sur le marché du travail.

Participation d'un avocat à une ligne ouverte au poste de radio C.J.R.P. sur la discrimination dans les primes d'assurance.

Participation d'un avocat à une réunion d'information avec une trentaine de personnes âgées du quartier Saint-Jean-Baptiste. Lors de cette réunion, les sujets suivants ont été traités:

— le pré-arrangement funéraire;
— l'aide juridique;
— les testaments et la procuration générale;

Collaboration d'un avocat à la préparation des journées d'étude organisées par la Commission des Services Juridiques.

Participation d'un avocat au cours clinique de l'Université Laval. Ces cours sont suivis par des stages dans des bureaux d'aide juridique de la région.

Un avocat a participé en tant que membre à plusieurs réunions du Conseil d'administration de la faculté de droit.

Participation d'un avocat aux activités du Conseil d'administration du Centre d'accueil Notre-Dame de Lourdes.

Participation d'un avocat aux activités des organismes suivants:

— Habitation populaire de Québec;
— Centre étape;
— Cours de droit social — Université Laval;

Bureau de Charlesbourg

Cette année encore, les avocats du bureau ont participé à plusieurs activités communautaires.

Ligue des citoyens du Lac Beauport

Un avocat agit comme conférencier invité par la Ligue des citoyens du Lac Beauport. Il leur donne des informations juridiques concernant différentes lois.

Polyvalente de Charlesbourg

Deux avocats du bureau ont participé à l'élaboration d'un cours de formation juridique à la Polyvalente de Charlesbourg. Ce cours s'adresse à des étudiants des secondaires IV et V.

Polyvalente d'Orsainville

Un avocat a donné des séances d'informations juridiques aux élèves des secondaires IV et V de la Polyvalente d'Orsainville.

Cours clinique de l'Université Laval

Participations hebdomadaires au cours clinique de l'Université Laval au profit de cinq étudiants.

Regroupement d'handicapés

Un avocat a donné de l'information juridique à un regroupement d'handicapés au cours de l'année.

Aide juridique / Aide sociale

Participation d'un avocat à quelques rencontres avec les officiers du Bureau local de l'Aide sociale pour leur fournir certaines informations juridiques et améliorer les relations entre les deux organismes.

Transition travail

Participation d'un avocat à quelques conférences données au regroupement de femmes «Transition Travail» dans le cadre d'un cours organisé par le service d'éducation aux adultes.

Informations aux personnes âgées

Participation d'un avocat à des sessions d'informations à l'intention d'un regroupement de personnes âgées de Charlesbourg.

Émission de radio

En collaboration avec la Fédération des Ainés, un avocat du bureau a agi comme personne-ressource lors d'émission de radio aupost C.J.R.P.

Bureau de Lévis

CLSC — Arthur Caux

Un avocat du bureau a donné une session d'informations aux employés du CLSC sur la Loi sur l'aide juridique.

Centre des services sociaux de Lévis

Un avocat du bureau a participé à la mise sur pied d'un comité pour venir en aide à une cinquantaine de personnes ayant tout perdu dans l'incendie d'un immeuble à Lévis. Une session d'informations a été donnée aux locataires au sujet de leurs droits suite à l'incendie.

Association des familles monoparentales de Lévis

Un avocat a donné une conférence portant sur le droit matrimonial aux membres de l'Association des familles monoparentales de Lévis.

Comité sur la violence

Participation d'un avocat à plusieurs réunions tenues au CSS de Lévis par le Comité sur la violence.

Jonction pour elle

Participation d'un avocat aux activités de la « Maison jonction pour elle ». Il s'agit d'un foyer s'occupant d'accueillir temporairement les femmes en détresse.

Séance d'informations donnée par un avocat à l'Association des familles monoparentales de Saint-Romuald sur la Loi sur l'aide juridique.

Conférence donnée par un avocat au personnel du Bureau régional de l'aide sociale au sujet des régimes matrimoniaux.

Société Via

Un avocat a donné de nombreuses consultations à cet organisme chargé de représenter des personnes handicapées.

Hôtel-Dieu de Lévis

Un avocat a donné des séances d'informations aux membres du Service d'aide aux bénéficiaires.

Étudiants du C.E.G.E.E.P. Lévis — Lauzon

Un avocat a donné un cours d'informations juridiques aux étudiants du C.E.G.E.P.

Participation des avocats à un programme de formations d'étudiants en Droit de l'Université Laval afin que ces derniers se familiarisent avec les méthodes de fonctionnement d'un bureau d'avocats.

Au cours de l'année, un avocat a rédigé une chronique juridique dans le journal « L'essor de Limoilou ».

Participation d'un avocat aux réunions du Comité sur la pratique du Droit administratif.

Bureau de La Malbaie

Les avocats du bureau ont répondu à toutes les demandes d'informations et de rencontres qui ont été faites par divers organismes et intervenants sociaux, tel le Mouvement Action Chômage, le Comité d'aide aux victimes de violence, l'Association des familles monoparentales, le CLSC les Sources de Port-aux-Persil.

Les avocats ont collaboré de façon intensive avec le Mouvement Action Chômage, lequel a vu augmenter sa clientèle de façon importante suite à la réévaluation des politiques fédérales.

Un avocat du bureau a collaboré avec le Comité d'aide aux victimes de violence « La Montée » afin de faire connaître les services offerts aux femmes violentées en milieu conjugal.

Bureau de Saint-Roch

La présence des avocats du bureau dans des activités para-professionnelles s'est manifestée dans divers secteurs et au sein de divers organismes.

Centre Bonne Entente

Il s'agit d'un organisme qui regroupe des personnes âgées. Un avocat a donné une séance d'informations sur les testaments et les successions.

C.E.G.E.P. de Sainte-Foy

Un avocat a participé à un colloque d'informations sur la séparation et le divorce.

Centre de l'Amitié

Participation d'un avocat à la conférence de presse lors de l'inauguration de cet organisme.

Polyvalente de Loretteville

Participation d'un avocat à un cours de droit portant sur la séparation et le divorce.

Participation d'un avocat à l'émission « Mieux vivre » diffusée à Télé 4. Il s'agissait d'informations juridiques portant sur la nouvelle Loi du divorce qui entrera en vigueur le 1er juin 1986.

Participation d'un avocat à des émissions d'informations juridiques sur les ondes de Radio Basse-Ville.

Autono-vie Inc.

Une avocate du bureau est membre du Conseil d'administration de cet organisme qui administre le « Centre Communautaire l'Amitié ».

Participation d'une avocate aux activités du « Collectif femmes et justice de Québec Inc. » Cette corporation dont l'avocate est l'une des fondatrices a comme but d'informer les femmes sur leurs droits et les inciter à les faire valoir.

Participation d'un avocat à une séance d'informatons à l'école des décrocheurs de Québec.

Séances d'informations donnée par un avocat au Regroupement des Femmes du Nord.

Journée internationale des Femmes

Dans le cadre de la journée internationale des Femmes, une avocate a donné de l'informations juridiques au ministère de l'Éducation en se servant d'un vidéo intitulé «À vos amours, à vos affaires aussi».

Un avocat du bureau a été nommé au Conseil d'administration de la Garderie Couri-Courette.

Un avocat est membre du conseil d'administration du «Comité de Consultation et d'Aménagement du Quartir Saint-Roch».

Participation d'un avocat aux réunions d'un Comité sur le logement organisé par la SOMHAC.

Participation d'un avocat aux réunions d'un regroupement d'organisme et d'association sur la problématique de la criminalité dans le quartier Saint-Roch.

Dans le cadre de la semaine de la Consommation, participation des avocats du bureau à une exposition organisée par le SIDAC Centre-Ville.

Bureau de Saint-Joseph-de-Beauce

Comme par les années passées, un avocat du bureau a participé à des émissions télévisées sur les ondes de la Télévision communautaire de Saint-Joseph.

Groupe de Soutien aux Initiatives-Jeunesse

Cet organisme a pour objectif de susciter la création d'emplois pour les jeunes et de leur offrir le support technique voulu par la réalisation de projets de petites entreprises.

Un avocat du bureau a participé en tant que personne-ressource au salon des Services Éducatifs et Économiques organisé par cet organisme.

Participation d'un avocat à titre de personnes-ressources à un salon qui s'adressait aux jeunes âgés de 16 à 30 ans.

Bureau de Saint-Georges-de-Beauce

Un avocat du bureau a participé à une rencontre avec les autorités du Bureau local d'aide social afin de coordonner les activités des deux organismes et expliquer le fonctionnement de l'Aide juridique.

Participation d'un avocat aux activités du Comité formé pour la construction d'un nouveau Palais de Justice dans la Beauce.

Participation d'un avocat aux réunions du Comité de la bibliothèque du Barreau de Beauce.

Bureau de la Côte de Beaupré

Participation des avocats à une dizaine de rencontres avec des groupes, particulièrement des groupes de personnes âgées.

Participation d'un avocat à une rencontre d'informations pour les employés mis à pied par la compagnie Dominion Textile de Montmorency.

Bureau de Montmagny

Au cours de la dernière année, les avocats du bureau ont dispensé de l'information à plusieurs groupes de personnes sur différents sujets comme la consommation, le droit de la famille, la Loi sur l'aide juridique etc.

Un avocat du bureau a donné une séance d'informations par l'entremise d'un vidéo enregistré en 1982 et diffusé à travers le réseau des C.L.S.C. de la région et de différents organismes.

Un avocat siège sur le Comité de la violence en milieu conjugal. Il s'agit d'un projet parrainé par le département de Santé communautaire de Montmagny.

Un avocat a participé à plusieurs réunions en tant que membre d'un groupe de travail sur la violence conjugale. Participation à l'élaboration d'un vidéo intitulé «Après coups».

Un avocat a donné une conférence à un groupe de femmes de Saint-Jean-Port-Joli sur le droit matrimonial et sur la consommation.

Dans le cadre de la journée «Porte ouverte» au Palais de Justice de Montmagny, un avocat a donné de l'information sur l'aide juridique.

Un avocat a participé à un colloque intitulé «Encore et toujours le goût d'apprendre» qui réunissait tous les intervenants sociaux de la région Montmagny-L'Islet.

Rencontre avec plusieurs intervenants opérant à partir du C.L.S.C. des Trois-Saumons (région de Saint-Jean-Port-Joli) afin d'échanger de l'information sur les champs de pratique respectifs et permettre une meilleure coordination au niveau des interventions.

Participation d'un avocat à une réunion regroupant tous les intervenants du monde judiciaire du district de Montmagny afin de discuter des problèmes des avocats devant les Cours de justice.

Un avocat a prononcé une conférence devant un groupe de personnes de la région de Montmagny lors d'un diner appelé «L'Assiette Populaire».

Les avocats du bureau ont donné une conférence de presse dans le but de fournir de l'information sur les droits des victimes d'inondation à la suite de la crue des eaux de la rivière du Sud.

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE LA RIVE-SUD

Bureau de Longueuil (Chemin Chambly)

Nous constatons que les demandes de conférences ou d'aide à des organismes communautaires ont grandement diminué cette année. Nous répondons à toutes les demandes qui nous sont faites et nous ne refusons jamais de prononcer des conférences, de participer à des colloques ou d'agir comme personnes-ressources. Les demandes cette année nous sont venues de deux organismes en particulier, soit les AFEAS et les ACEF. Nous y avons donc prononcé des conférences dans les domaines

suivants: droit familial, assurance-chômage, aide sociale et protection du consommateur. Un avocat du bureau travaille toujours activement avec les organismes Action-Chômage et l'Association des Locateurs et ceux-ci nous réfèrent leurs clients qui ont des cas litigieux.

Une avocate du bureau a été nommée sur deux comités du Barreau de Montréal, soit le Comité-Famille et le Comité des Règles de Pratique. Le Comité-Famille se réunit une fois par mois et essaie de suggérer ou d'apporter des modifications à la pratique du droit familial à Montréal. Le Comité des Règles de Pratique a pour fonction d'étudier les problèmes causés par les nouvelles Règles de Pratique. Ce comité a réussi en partie puisqu'à sa suggestion les nouvelles règles ont été amendées. Cette avocate est aussi membre du Comité-Famille de la Commission des services juridiques.

Un avocat du bureau fait partie du comité de droit administratif et du comité de droit du travail de la Commission des services juridiques. Le comité du droit administratif a pour fonctions de prendre connaissance et d'analyser entre autres l'évolution de la jurisprudence en matière de droit administratif et social et d'en faire profiter le réseau d'aide juridique. Par ailleurs, le comité de droit du travail a fait cette année l'étude du projet de loi 42 (Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles). Cette étude a pris la forme d'un mémoire présenté par la Commission des services juridiques en commission parlementaire. Ce comité a également préparé une journée d'étude et un document audiovisuel portant sur la nouvelle Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Un avocat du bureau a été désigné, sur recommandation du Barreau du Québec, avocat-conseil pour la sous-commission de l'aménagement et des équipements qui procède à l'étude de la Loi sur l'assurance-automobile du Québec.

Bureau de Châteauguay

En autant que le bureau d'aide juridique de Châteauguay est concerné, les demandes des groupes sociaux ou autres organismes d'intérêt public pour obtenir un conférencier et / ou une rencontre ont été à toutes fins pratiques inexistantes. Un avocat du bureau a été appelé à donner une conférence à un groupe de personnes âgées et a également rencontré une association de locataires. Nous somems toujours affiliés au Centre de Regroupement des Organismes Publics et Para-publics de la région de Châteauguay mais, par suite de problèmes importants d'horaire entre nos présences à la Cour et les réunions de cet organisme, notre présence active a été beaucoup moins importante que les années précédentes. Par ailleurs, nous avons reçu, comme par les années passées, de très nombreuses demandes d'informations téléphoniques par la plupart des organismes de Châteauguay et de la région, demandes auxquelles nous avons toujours donné suite dans les plus brefs délais possibles.

Bureau de St-Jean-sur-Richelieu

L'année qui vient de se terminer a été pour nous l'année de la jeunesse puisque c'est surtout dans les écoles et auprès des jeunes en général que se sont concentrées nos activités d'ordre communautaire. Nous avons donné plusieurs conférences dans différentes écoles de la région et avons participé comme personnes-ressources à la télévision communautaire dans le cadre d'émissions sur la Loi sur les jeunes contrevenants. Tous ces rapports avec le monde enseignant et la jeunesse en général nous ont fait réaliser qu'il y a là pour nous un champ d'activités para-professionnelles d'une valeur inestimable pour la société. Une enseignante nous confiait récemments qu'elle avait fait de nombreuses démarches auprès du ministère de la Justice afin d'obtenir un conférencier et, finalement, on lui a suggéré de s'adresser à notre bureau.

D'une façon générale, nous croyons qu'il est très opportun et bénéfique de favoriser la participation active des gens du milieu à l'éducation de nos enfants et d'invitre dans nos écoles, tant les industriels, les commerçants, les professionnels ou les associations de la région, non seulement pour les faire connaître à nos étudiants, mais aussi pour répondre aux nombreuses questions qu'ils se posent.

Nous avons constaté que les étudiants sont fort intéressés à apprendre et comprendre ce qu'est l'aide juridique, d'autant plus que plusieurs d'entre eux deviendront éventuellement des clients. D'autre part, leurs professeurs ne sont pas toujours en mesure de répondre avec précision et clarté à toutes les questions qui se posent dans plusiurs domaines juridiques. Nous avons l'intention dès le début de la prochaine année scolaire, soit dès le mois de septembre, de communiquer avec les autorités des écoles secondaires de la région et du Cégep pour offrir nos services au cours de l'année comme conférenciers, personnes-ressources ou intervenants.

Au surplus, des avocats du bureau furent conférenciers-invités auprès de deux groupements anglophones, soit «The Community Learning Centre» et «The Beta Sigma Phi» (association culturelle). Les avocats du bureau demeurent tous dans la région et sont présents comme personnes-ressources dans leur milieu tant dans les comités d'écoles que dans les associations sportives, clubs sociaux, culturels et autres.

Les avocats du bureau ont participé à une réunion des groupes communautaires de la région organisée par le Centre local de services communautaires. Une quarantaine d'organismes étaient représentées. À cette occasion, les avocats ont tenu un kiosque d'information où le public pouvait s'adresser à eux et obtenir les nombreux dépliants disponibles.

Bureau de Greenfield Park

Depuis avril 1973, année d'ouverture du bureau de Greenfield Park, les clientèles se sont succédées, en ce sens qu'elles n'ont pas toujours eu la même importance. Les premières années, il s'agissait d'une clientèle familiale où les problèmes matrimoniaux avaient d'emblée la plus grande importance. C'était la période des divorces et des séparations à répétition, les divorces en particulier sanctionnaient des fins de vie commune qui remontaient fort loin dans le temps. C'était aussi l'époque d'une certaine débandade matrimoniale qui permettait à de nombreux conjoints de demander séparation et divorce gratuitement, alors que le coût de ces procédures avait fait perdurer indûment, probablement, des mariages finis mais dont les époux continuaient une cohabitation forcée.

En même temps naissait une clientèle aux besoins économiques importants qui n'avait pas encore très bien appris à utiliser la Loi des petites créances. Cette même clientèle avait aussi fréquenté peut-être indûment les compagnies de finance. Elle n'avait pas encore appris non plus à utiliser à son avantage les nouvelles lois de protection du consommateur dont les règlements touffus et contradictoires en rendaient l'application plutôt difficile.

Les années 80 ont vu surgir une clientèle en détresse, c'était les années de crise. Finie l'époque des divorces après 20 ans de séparation, finis aussi les arrangements financiers compliqués, place aux faillites, aux explications à la fois déprimantes et insatisfaisantes sur le fait que les prestations d'aide sociale ne sont pas saisissables et que le fait d'être pauvres, sans avoirs et sans ressources, comporte le douteux avantage d'être inattaquables légalement.

Déjà lors de cette période, commençait à pointer une nouvelle clientèle qui, lentement mais sûrement, apprend le chemin de nos bureaux. Il s'agit des personnes âgées avec

leurs problèmes bien particuliers et leur façon tout à fait inusitée d'aborder les grands thèmes de la vie. Les problèmes que nous apportent les personnes âgées impliquent en fait la naissance l'enfance, la vie de couple, la maladie et l'impuissance, la déchéance mentale et la mort. Ces personnes viennent nous parler de sujets dont nous n'avions pas beaucoup entendu parler jusqu'à maitenant. Qu'il s'agisse de succession ou de testament, ou plus encore d'entente funéraire. Ils nous parlent aussi d'assurance spécialisée pour les gens âgés, ils nous font fouiller dans les régimes de rentes, les systèmes de pension fédéraux et provinciaux. Au niveau du logement, nous finissons toujours par entendre parler de foyers clandestins, de règlements d'habitation à loyer modique, de problèmes impliquant des coopératives et leurs vieux locataires et des exigences des centres d'accueil. Même les problèmes familiaux prennent une coloration bien particulière avec les personnes âgées. Une séparation ou un divorce avec les personnes âgées prend une tournure tout à fait spéciale. Très souvent, il faut tenter de voir au placement de celui ou celle des deux qui demeurera seul, souvent la maladie du conjoint soulève la question de l'utilisation d'une procuration et, lorsque cette maladie se rend jusqu'à la sénélité, ce sont les curatelles qui entrent en ligne de compte.

Au niveau des complications familiales, on voit poindre les problèmes bien particuliers de vieillards bafoués ou battus, chassés de leur propre maison par leurs enfants, de vieillards exploités ou plus bêtement volés. Le droit des enfants de garder des liens avec leurs grands-parents commence aussi à prendre la vedette, compte tenu que ce droit est le corrollaire presque naturel des séparations et des divorces. Mais si les problèmes sont terribles et dramatiques chez cette nouvelle clientèle, les personnes âgées elles-mêmes y donnent une coloration empreinte de douceur, de lenteur et d'un certain calme qui réussit à cacher leur ampleur.

En effet, tous les problèmes avec cette nouvelle clientèle prennent une dimension un peu spéciale à cause du refus des personnes âgées de vouloir déranger, à cause aussi de leur résignation et de leur soumission. On est alors loin des clientèles combatives et agressives, cette nouvelle clientèle demande plutôt qu'on aille la chercher chez elle, qu'on écoute ses nouveaux besoins et qu'on comprenne surtout que ses besoins sont mal servis par la faiblesse de ses revendications.

Bureau de St-Hyacinthe

Il convient de souligner l'implication des avocats permanents à diverses activités d'éducation juridique et leur participation dans des associations communautaires.

Un avocat a rencontré des étudiants de plusieurs établissements d'éducation de niveau secondaire dans le cadre de journées d'information sur les lois qui touchent les jeunes.

À la demande du ministère des Communications du Québec, un avocat a animé des soirées visant à sensibiliser les femmes à l'aspect économique de la vie de couple. Après la projection d'un vidéo produit par ce ministère et intitulé « À vos amours, à vos affaires », l'avocat expliquait à son auditoire les régimes matrimoniaux, les testaments et diverses lois sociales qui pouvaient les toucher.

Un avocat est président du conseil d'administration du Centre local de services communautaires tandis qu'un autre est administrateur d'une corporation visant à regrouper et aider les jeunes en difficulté.

Nous avons participé à des rencontres de vulgarisation en droit civil auprès de personnes âgées et à des réunions d'établissements sociaux et de santé afin de solutionner le problème des personnes âgées non-autonomes nécessitant l'aide de la

collectivité soit pour leur trouver un hébergement, soit pour leur procurer une assistance dans leur milieu de vie.

Un avocat du bureau est conseiller juridique du mouvement « Les Grands Frères ». Il a donné plusieurs conférences aux divers « Cercle des Fermières » et « Cercle AFEAS ». Il participe assidûment à un comité du Barreau en droit de la famille.

Bureau de Sorel

Un avocat du bureau a participé aux « Journées Justice » lors des activités portant sur la condition féminine tenues au Palais de Justice de Sorel. Un kiosque d'informations avait été dressé et visait deux objectifs :

- Faire connaître les services et réalisations de l'aide juridique ;
- Montrer au public l'évolution des droits de la femme depuis dix (10) ans en regard des lois suivantes :
- *Loi instituant un nouveau Code civil et portant réforme du droit de la famille* (pouvoirs de la femme..., motifs de séparation..., mesures provisoires et accessoires..., prestation compensatoire..., etc...) ;
- *Loi sur l'assurance-chômage* (nouvelles dispositions sur les prestations de maternité) ;
- *Loi sur l'aide sociale* (pension alimentaire et autonomie de la famille monoparentale) ;
- *Loi sur les normes du travail* (congé de maternité) ;
- *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (retrait préventif de la femme enceinte).

Les moyens retenus pour atteindre ces objectifs étaient les suivants :

a) Distribution de brochures d'intérêt public ;

b) Projection continuelle de vidéos sur les sujets suivants :

- *L'aide juridique* (égaux devant la Loi)
- *Les régimes matrimoniaux* (cœur ou raison ?)
- *L'union libre* (fausse croyance)
- *Achat de terrain ou de maison* (enfoui sous la neige — rêves ou cauchemars ?).

Les visiteurs pouvaient participer à un jeu questionnaire « Vrai ou Faux » concernant l'aide juridique et les droits de la femme.

Un avocat du bureau a prononcé des conférences devant des clubs sociauxs traitant de la Loi sur les jeunes contrevenants ainsi que des nouvelles dispositions du Code de la route.

Les avocats du bureau agissaient souvent à titre de conseillers juridiques auprès d'organismes à but non lucratif, tout particulièrement dans les cas où les bénéficiaires reçoivent de l'aide sociale ou de l'assurance-chômage.

De plus, nous désirons signaler notre participation à la « Journée Terry Fox » et aux activités de l'Association de la Paralysie Cérébrale.

Suite à l'invitation du sous-ministre du Revenu du Québec, un avocat du bureau a assisté à l'ouverture officielle d'un nouveau bureau régional de renseignements au Palais de Justice de Sorel.

Un avocat du bureau a prononcé une conférence devant le Centre local de services communautaires du Hâvre à Sorel traitant de la séparation et du divorce. Enfin, un de

nos avocats a participé à la semaine de présentation de la drogue chez les jeunes à l'école secondaire Fernand-Lefebvre.

Bureau de Granby

Comme par les années passées, les avocats de notre bureau et de celui de Cowansville ont apporté leur contribution d'ordre juridique, au cours de l'année qui s'achève, à des groupes auxquels ils avaient fourni des services dans le passé et à de nouveaux groupes cette année. Nous ne mentionnerons que ces derniers, soit :

- Conférence avec période de questions aux étudiants de l'école secondaire l'Odyssée, de Valcourt, relativement à divers aspects sur le mariage, le divorce, les successions et le droit pénal ;
- Conférence suivie d'une période de questions à l'AFEAS de Brigham sur le droit de la famille ;
- Élection d'un avocat de notre bureau, déjà président de l'Office Municipal d'Habitation, au poste de membre du conseil d'administration de l'Association Provinciale des Offices Municipaux d'Habitations ;
- Participation d'un avocat du bureau de Cowansville à une table de concertation avec la Couronne, le Centre local de services communautaires et des groupes de femmes au sujet du problème de la violence à la maison.

Bureau de Valleyfield et Dorion

— Nouveaux critères d'admissibilité et clientèle

Cette année, les avocats ont reçu plus de 4,200 demandes d'aide juridique dont près de 800 provenant de notre nouveau bureau de Dorion. Nous croyons que cette augmentation est principalement due à la hausse des critères d'admissibilité ainsi qu'à l'ouverture de notre bureau de Dorion.

— Télévision communautaire

À la demande des responsables des postes de télévision communautaire de Valleyfield et de Dorion, les avocats de notre bureau ont participé à l'enregistrement de deux émissions de télévision portant sur la Loi sur l'aide juridique et les services offerts à la population.

— Les journées de la Justice

Les 12, 13 et 14 avril 1985, dans le cadre des journées de la Justice tenues au Palais de Justice de Valleyfield, les avocats ont participé à tour de rôle à un kiosque d'information sur l'aide juridique.

Bureau de Dorion

À l'ouverture de ce bureau, nous avons fait parvenir un communiqué aux principaux organismes de cette région afin d'annoncer l'existence d'un nouveau bureau d'aide juridique à Dorion. Même si le numéro de téléphone de notre bureau de Dorion n'était pas encore inscrit à l'assistance annuaire au moment d'écrire ces lignes, nous avons tout de même reçu près de 800 demandes d'aide juridique à ce nouveau bureau. Pour la deuxième année d'opération, nous prévoyons une hausse appréciable des demandes d'aide juridique.

Bureau de Port-de-Mer (Longueuil)

Notre bureau a continué de maintenir un service hebdomadaire dans les deux institutions collégiales qui se situent sur notre territoire, soit le Cégep Édouard-Montpetit (Longueuil) et le Collège Champlain (St-Lambert). Chaque institution met à notre disposition un local approprié, afin de permettre à un avocat de notre bureau de donner sur place des consultations et des services professionnels si nécessaire. Notre implication dans le milieu scolaire nous a permis de desservir une clientèle particulière, confrontée à des problèmes juridiques multiples et qui apprend graduellement à consulter un avocat avant de poser un geste qui parfois pourrait avoir de lourdes conséquences.

Nous réitérons notre suggestion énoncée dans un rapport annuel antérieur à l'effet qu'un document, plus particulièrement une brochure, devrait être rédigé à l'intention de cette clientèle où il y serait traité de sujets d'ordre juridique avec lesquels les étudiants sont confrontés quotidiennement. D'autre part, nos services professionnels ont été requis par les organismes suivants:

— Formosud Inc.

Nous avons agi à titre de personnes-ressources pour cette corporation. Formosud Inc. est un organisme sans but lucratif se spécialisant surtout dans le recyclage des femmes qui n'ont pas été sur le marché du travail depuis un certain temps en leur permettant d'effectuer des stages en milieu de travail.

— Centre d'accueil Lévis-Chevalier

Des conférences furent données sur des lois et règlements qui représentent un intérêt plus particulier pour les gens du troisième âge.

— Nouvelle technologie et la pratique du droit

La pratique du droit de la famille, plus particulièrement dans le district judiciaire de Montréal, nous a permis d'apprécier davantage les machines à traitement de textes et les dactylos à mémoire.

En effet, afin de se conformer à des amendements survenus durant la dernière année tant au niveau du Code de procédure civile que des règles de pratique de la Cour Supérieure, nous devons produire dans chaque dossier de séparation ou de divorce plus de documents dont, entre autres, des affidavits circonstanciés, des états des revenus et dépenses et bilans qui exigent souvent des corrections ou des modifications plus ou moins importantes. Sans la présence dans notre bureau de tels outils de travail, nous ne pourrions pas maintenir le même volume de dossiers, surtout dans le domaine du droit de la famille.

Bureau de Cowansville

Il a quelques années, nous avons collaboré à la création d'une maison d'hébergement pour femmes en difficultés à Cowansville. Cette maison est connue sous le nom de «Horizon pour Elle». Depuis ce temps, nous continuons à collaborer avec les dirigeants de cette maison d'accueil en leur fournissant de brèves opinions juridiques et aussi en acceptant de rencontrer les personnes hébergées, sans jamais tenir compte des délais de rendez-vous.

Lorsque le ministère de la Justice a mis sur pied la campagne d'information «À vos amours, à vos affaires», en mai 1985, un avocat du bureau a accepté d'agir à titre de personne-ressource et de donner des conférences auprès d'organismes locaux.

Au cours de l'année 1985, le Centre local de services communautaires de notre région a préparé une liste de ressources disponibles pour ses bénéficiaires incluant en détail tous les services offerts par les organismes régionaux. Un avocat du bureau a participé à la compilation de ces données.

Un avocat du bureau participe depuis quelques mois à la mise sur pied d'une table de concertation régionale sur la violence domestique. Cette initiative devrait déboucher sur la création d'un programme d'aide aux hommes qui ont des problèmes d'agressivité envers leur conjoint et / ou leurs enfants. Si un tel programme peut être mis en place, cela permettra d'offrir à nos clientes une alternative aux procédures légales et ainsi mieux répondre à leurs demandes. La table de concertation est composée d'une vingtaine d'intervenants.

Finalement, un avocat du bureau est membre de l'exécutif du Barreau de Bedford depuis trois ans et membre du comité de la bibliothèque du Palais de Justice de Cowansville.

Bureau des affaires pénales (Longueuil)

— Table de concertation locale et régionale

La table de concertation tant régionale que locale, réunissant des représentants de la Couronne, de la magistrature, des corps de police, du greffe de la Cour, du ministère de la Justice et du Service de probation, a siégé régulièrement et un membre du bureau y a participé.

— Construction du nouveau Palais de Justice

La table de concertation qui avait été formée pour surveiller la construction du nouveau Palais de Justice s'est régulièrement réunie et un membre du bureau y a participé d'une façon très active.

— Alcooliques anonymes

Le bureau a participé à la table de concertation visant à rendre disponible aux alcooliques anonymes un bureau au Palais de Justice pour recevoir les perosnnes souffrant d'alcoolisme. Depuis décembre 1985, l'organisme des Alcooliques Anonymes occupe trois fois la semaine un bureau mis à sa disposition par les autorités locales et y reçoit sa clientèle «assidue». L'aide juridique y trouve aussi son profit puisqu'elle dessert aussi cette clientèle.

Bureau de Brossard

En cette période de compressions budgétaires, il est généralement illusoire de formuler des demandes de changement, même si on peut continuer à souhaiter une révision à la hausse des critères d'admissibilité financière. Face à cette réalité, il faut donc concentrer nos efforts à travailler avec les outils en place.

Nos contacts avec les intervenants sociaux s'étendent de plus en plus et, jusqu'à maintenant, nous avons pu suffire aux demandes d'informations. Aussi, plusieurs conférences portant sur le droit familial et social ont été données aux organismes qui en ont fait la demande. Des pourparlers ont eu lieu avec les autorités d'écoles secondaires pour fournir des services sur place mais, vu le départ de notre Section-Jeunesse, nous avons suspendu nos démarches pour développer ce service.

Enfin, concernant le futur district judiciaire de la Rive-Sud, nous avons participé à des rencontres préliminaires de formation de ce qui deviendra la section Rive-Sud du Barreau. Ces rencontres permettent de garder un lien direct avec les avocats de la pratique privée.

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DU SAGUENAY-LAC ST-JEAN

Bureau de Chicoutimi

— Comité des sinistrés de la mousse d'urée formaldehyde (Saguenay)

Il ya cinq ans, un groupe de personnes a formé un comité pour s'occuper des problèmes causés par l'isolation des maisons à la mousse d'urée formaldehyde. Bien que le activités furent limitées à une seule réunion au cours de l'année, les membres du comité se tiennent toujours au courant des développements du dossier en relation avec la Fédération des comités de victimes de la mousse du Québec.

Les plus récentes nouvelles de la Fédération sont à l'effet que dans le dossier des causes types, les victimes ont terminé leur preuve. En mai prochain, ce sera au tour de la partie adverse à faire entendre ses témoins. Il est à noter que le procès dure déjà depuis trente (30) mois.

Il est possible que, dans les prochains mois, une négociation intervienne entre les parties pour essayer d'obtenir un règlement hors Cour. C'est ce que propose les avocats en demande pour essayer de faire avancer le dossier.

Du côté du B.R.E.F. (bureau de révision de l'évaluation foncière), les causes ont été entendues au cours de l'année 1985 et les remboursements furent remis aux victimes. Dans l'ensemble, les victimes sont satisfaites des montants obtenus.

Après cinq ans, nous constatons un essoufflement au sein de la Fédération, des comités ainsi que des victimes. Le débat judiciaire est extrêmement long et les gouvernements évitent le dossier de la Miuf depuis le début. Le comité continuera à suivre le dossier de près.

— Cours aux étudiants en technique policière d'Alma

À la demande d'un professeur en technique policière du Cégep d'Alma, un avocat du bureau a donné une conférence sur la Loi des Coroners. Plus de soixante-quinze (75) étudiants ont participé à cette conférence qui leur a permis de mieux connaître le rôle du Coroner et le travail des policiers appelés à faire enquête lors de certains décès. Il est à noter que la nouvelle Loi des Coroners est entrée en vigueur le 3 mars dernier et qu'elle modifie substantiellement le rôle du Coroner.

— Kiosque de l'information pour les salons de la femme et de la jeunesse

Lors des salons de la femme et de la jeunesse, un avocat du bureau a participé à la mise sur pied de kiosques destinés à fournir de l'information juridique aux personnes intéressées. Étant donné que de plus en plus de citoyens s'intéressent à ce genre d'activité, il apparaît souhaitable de participer à ces salons qui permettent une meilleure information à un plus grand nombre de personnes.

— Conseil du Barreau du Saguenay — Lac St-Jean

Au cours de l'année 85-86, un avocat du bureau a œuvré au sein du conseil du Barreau

du Saguenay — Lac St-Jean à titre de conseiller. Sans en faire une liste exhaustive, les activités du Barreau peuvent se résumer ainsi:

— une dizaine de réunions du conseil
— rencontres du conseil avec les juges et les avocats de La Malbaie, du Haut du Lac et d'Alma
— cinq (5) journées de formation professionnelle
— activités annuelles telles qu'ouverture des tribunaux, assemblée générale et party annuel etc...

En plus de participer à l'ensemble de ces activités, l'avocat du bureau a aider à l'organisation de plusieurs d'entre'elles.

— Aide aux personnes ayant des problèmes de drogue ou de boisson

Dernièrement, un comité provisoire composé de six personnes a été formé pour venir en aide à ceux et celles ayant des démêlés judiciaires et qui ont des problèmes de drogue ou d'alcool.

L'aide sera offerte par l'entremise d'un groupe de bénévoles connaissant bien ce genre de problèmes et supervisé par un responsable. Chaque personne en situation d'aide bénéficiera de l'appui d'un «titulaire» qui sera disponible pour des rencontres individuelles ou de groupe au besoin.

La Cour pourra, à la demande d'une des parties ou de son propre chef, demander l'assistance de ce service dans le cas de personnes ayant le désir de solutionner leurs problèmes.

Ce type de demande pourra être faite aux étapes suivantes:

— lors de la remise en liberté;
— sur une base volontaire avant le règlement du dossier;
— lors de la sentence ou après le prononcé de la sentence, suivi ou non de détention;

Un rapport pourra être fourni si nécessaire. Le service ne veut en aucun temps nuire aux programmes déjà en place; son rôle en sera un de complémentarité.

— Participation à des journées intensives des «A.A.»

Comme l'an passé, le Centre de Détention de Chicoutimi, en collaboration avec le groupe des A.A., a organisé à l'intérieur de ses murs des journées intensives pour les personnes incarcérées dans le but de les sensibiliser aux problèmes reliés à la boisson et à la drogue.

À titre d'invités spéciaux, certains avocats pratiquant dans le domaine de la criminalité ainsi que des juges, agents de probation et autres ont été invités pour participer à ces journées (samedi) pour mieux comprendre les personnes aux prises avec ce genre de problèmes.

Vu la rotation assez rapide des personnes incarcérées et l'expérience positive des premières rencontres, ce genre de journées se répétera à intervalles de six mois environ.

Un avocat du bureau participera à ces journées intensives.

— Cours de formation professionnelle

À la demande du Barreau du Saguenay — Lac St-Jean, un avocat du bureau a organisé un cours de formation professionnelle en collaboration avec un procureur de la Couronne concernant des modifications substantielles au Code criminel du Canada. Le cours a eu lieu dans la grande salle de la Cour Supérieure au Palais de Justice de Chicoutimi où plus de trente avocat(e)s et juges ont pu recevoir de l'information et de la documentation sur les 212 amendements proposés et adoptés par la suite le 4 décembre 1985. Considérant que ce cours touchait des modifications importantes dans le domaine du droit criminel, les participants ont semblé très satisfaits de l'information reçue.

— Semaine de la Justice

Dans le cadre de la Semaine de la Justice qui se tenait du 9 au 12 avril 1985 sous le thème «La Justice... à votre portée», une avocate du bureau a accepté d'être conférencière en vue de donner les informations nécessaires sur la séparation et le divorce aux groupes de personnes venues visiter le Palais de Justice de Chicoutimi. Plusieurs conférenciers étaient invités à prononcer une mini-conférence touchant différents secteurs du droit particulièrement en matière de droit de la famille. À cette occasion, des groupes d'étudiants étaient présents en plus de regroupements féminins, tels que: Action-femmes, Regroupement des femmes divorcées, AFEAS et Âge d'or.

— Forum sur la condition féminine

Dans le cadre de la Semaine de la Justice, un forum sur la condition féminine a été tenu au Centre socio-culturel de Chicoutimi. À cette occasion, différents intervenants tels que représentants du Conseil du statut de la femme, avocats, policiers et travailleurs sociaux ainsi que le public en général étaient présents afin de s'exprimer sur la condition féminine en général et sur la violence familiale. Cette rencontre s'est voulue une prise de conscience sur l'évolution de la condition féminine depuis dix (10) ans et sur la violence familiale toujours existante au sein des familles québécoises.

— Conférencière invitée au Club Lions de Chicoutimi

À l'occasion de son souper bi-mensuel, le Club Lions de Chicoutimi a demandé à une avocate du bureau d'agir comme conférencière afin d'entretenir les convives sur la Loi sur les jeunes contrevenants. La conférencière a établi un parallèle entre l'ancienne Loi sur les jeunes délinquants et la Loi sur les jeunes contrevenants en vigueur depuis le 2 avril 1984. La période de questions qui a suivi a été très animée démontrant l'intérêt suscité par cette loi.

— Maison de l'Espoir de Chicoutimi Inc.

La Maison de l'Espoir de Chicoutimi Inc. qui a ouvert ses portes officiellement le 13 juin 1985 est une maison destinée à accueillir et héberger les jeunes garçons âgés entre 14 et 18 ans qui vivent certains problèmes d'orientation. La Maison de l'Espoir de Chicoutimi Inc. se veut essentiellement une maison de transition pour jeunes au début de la délinquance ou qui sont en voie de réinsertion sociale.

Une avocate du bureau est membre du conseil d'administration et secrétaire de la corporation depuis le 13 juin 1985. La Maison opère actuellement et accueille des adolescents aux prises avec des problèmes d'ordre familial, scolaire ou autres. La Maison essaie de les intégrer aux différents services communautaires ou organismes œuvrant directement dans le domaine de la jeunesse.

— Comité de sélection de la clientèle (Maison de l'Espoir de Chicoutimi Inc.)

Afin de rencontrer ses objectifs, la Maison a mis sur pied un comité de sélection de la clientèle composé d'un psychologue, d'une travailleuse sociale, du directeur du projet de la Maison de l'Espoir de Chicoutimi Inc., du directeur des ateliers et d'une avocate du bureau de Chicoutimi.

— Département de santé communautaire de l'Hôpital de Chicoutimi Inc.

Depuis décembre 1985, le département de santé communautaire de l'Hôpital de Chicoutimi Inc. a demandé à une avocate du bureau d'agir comme intervenante en vue d'évaluer les besoins de la clientèle de moins de 18 ans relativement aux problèmes de toxicomanie et d'identifier les ressources existantes actuellement dans le milieu. Comme elle pratique actuellement en matière de jeunes contrevenants et de protection de la jeunesse, elle est bien placée pour évaluer les difficultés, besoins et ressources dont dispose cette clientèle en matière de toxicomanie. Cette participation a pour but d'en arriver à former une table de concertation régionale permettant d'identifier les beoins en vue de mettre surpied les ressources suffisantes pour combler ces besoins.

— Émission télévisée CJPM Chicoutimi

Dans le cadre de l'émission « Bonjour Saguenay — Lac St-Jean », émission destinée à informer la population sur les événements d'actualité, on a demandé à une avocate du bureau de donner certaines informations concernant la Loi sur les jeunes contrevenants en rapport particulièrement avec une jeune de moins de 18 ans accusé de meurtre.

— Polyvalente de Kénogami — étudiantes (option commerce)

Dans le cadre du cours Option-Commerce à la Polyvalente de Kénogami, diverses séances d'informatoin sont offertes aux étudiantes. Cette année, la Loi sur les jeunes contrevenants a retenu leur attention et une séance d'information a été donnée dans le but de les renseigner sur leurs droits en tant qu'adolescentes, de même que sur les sanctions possibles advenant la commission d'un délit. Cette séance d'information a été dispensée en collaboration avec la Sûreté du Québec, département des drogues et stupéfiants.

— Service de préparation au mariage

Dans le cadre du Service de préparation au mariage, une séance d'information est réservée spécialement au domaine juridique. Un avocat du bureau a fait un exposé des principales questions susceptibles d'intéresser les futurs époux. Des textes de vulgarisation ont été distribués aux participants de même que des dépliants d'information.

Salon de la femme Saguenay — Lac St-Jean (édition 1985)

Un Salon de la femme s'est tenu à Jonquière pour la région du Saguenay — Lac St-Jean. Il a été demandé au Centre communautaire juridique du Saguenay — Lac St-Jean de tenir un kiosque d'information. Les avocats du bureau ont tenu ce kiosque d'information conjointement avec les avocats de la pratique privée. Des dépliants d'information ont été distribués et des consultations ont été données aux visiteurs du Salon.

— Salon de la jeunesse (85)

Dans le cadre de l'Année Internationale de la Jeunesse, le Club Optimiste de la Baie, supervisé par la table de concertation jeunesse formée de neuf (9) membres

d'organismes touchant la jeunesse, a parrainé le Salon de la Junesse (85) subventionné par le gouvernement du Québec et destiné à toute la population intéressée aux réalisations des jeunes et adultes de 15 à 30 ans. Dans ce contexte, le Centre communautaire juridique du Saguenay — Lac St-Jean a tenu un kiosque d'information en vue de renseigner les jeunes sur leurs droits et obligations dans divers secteurs juridiques tels la Protection de la jeunesse, les Jeunes contrevenants de même que sur toutes questions juridiques pouvant intéresser la jeunesse. À cet effet, des dépliants d'information ont été distribués aux visiteurs. De plus, les jeunes ont pu répondre à un questionnaire destiné à mesurer leurs connaissances juridiques. Cette expérience fut très enrichissantes et a permis de constater l'intérêt des jeunes pour toutes les questions juridiques qui les concernent.

— Conférence « Madame prend congé »

Une avocate du bureau a donné une conférence sur le droit de la famille, les testaments, le nom des enfants, la garde des enfants et la Loi sur l'aide juridique au club social « Madame prend congé ».

— Comité sur la violence faite aux femmes

Une avocate du bureau a participé à une réunion du Comité sur la violence faite aux femmes. Il s'agissait d'une séance d'information qui était dispensée à un groupe de femmes, particulièrement impliquées dans le domaine de la violence faite aux femmes, soit infirmières, travailleuses sociales, travailleuses dans les Centres d'accueil réservés aux femmes victimes de violence. Des intervenants de tous les milieux étaient présents lors de cette rencontre. La séance d'information a porté tout particulièrement sur les femmes victimes de violence en milieu familial ainsi que sur les femmes victimes d'agressions à caractère sexuel.

— Maison des Jeunes

Une avocate du bureau a été invitée à participer en tant que conférencière à une rencontre avec des jeunes âgés entre 12 et 15 ans en vue de les informer sur leurs droits face au divorce et / ou séparation de leurs parents et discuter avec ceux-ci des différents problèmes qu'ils pouvaient vivre en milieu familial.

— Étudiants-Adultes du Centre d'éducation des adultes de Chicoutimi

Avec d'autres avocats du bureau d'aide juridique, il y eut rencontre avec les étudiants du Centre d'éducation des adultes de Chicoutimi consistant en une journée d'information à caractère juridique.

Bureau d'Alma

— Service Relance Saguenay — Lac St-Jean Inc.

Un avocat du bureau agit à titre de président du conseil d'administration de cette corporation sans but lucratif qui a été formée dans le but d'offrir aux ex-détenus un service spécialisé de placement et d'intégration. Il s'agit d'un projet fédéral instauré dans le cadre du programme Extension.

— La Passerelle

Un avocat du bureau est membre du conseil d'administration de cette corporation sans but lucratif qui opère un Centre d'Accueil pour personnes temporairement sans gîte ni ressource.

— Congrès National des Grands Frères — Grandes Sœurs

Une avocate du bureau a été invitée à participer à ce congrès en qualité de conférencière. Le sujet de l'exposé concernait les organismes à but non lucratif, leurs fonctions, leur structures et les devoirs et obligations des administrateurs. Une cinquantaine de personnes de différentes régions y assistaient.

— Salon de la Jeunesse à Ville de La Baie

Une avocate du bureau agissait à titre de personne-ressource en compagnie d'autres avocates et avocats du Centre communautaire juridique du Saguenay — Lac St-Jean.

— Comité contre la violence faite aux femmes au Saguenay

Ce regroupement travaille à faire l'inventaire régional des services et ressouces existants mis à la disposition des femmes victimes de violence. Une avocate du bureau a été invitée à rencontrer le comité pour lui faire connaître les formes d'aide que l'aide juridique peut apporter aux femmes violentées. Cette soirée regroupait différents intervenants et intervenantes auprès des femmes violentées.

— Maison des jeunes d'Alma

Une séance d'information fut donnée par une avocate du bureau à une trentaine de jeunes de 13 à 17 ans sur la Loi sur les jeunes contrevenants. L'exposé a été suivi d'une période de questions qui a suscité beaucoup d'intérêt. Des dépliants d'informations sur le sujet avaient été mis à la disposition des personens intéressées.

— Grands Frères — Grandes Sœurs

Une avocate du bureau est membre du conseil d'administration de cette corporation sans but lucratif qui a pour but d'aider sur une base individuelle et amicale des jeunes filles et garçons de 6 à 16 ans. Son action consiste à procurer aux jeunes une meilleure identification à l'adulte par un système de parrainage avec un compagnon adulte ou une compagne.

Bureau de Roberval

— Conférence — Filles d'Isabelle

Dans le cadre des rencontres de l'Association des Filles d'Isabelle, un avocat du bureau a prononcé une conférence sur la Loi sur la protection du consommateur suivie par une période de questions.

— Conférence — Ministère des Affaires sociales

Dans le cadre de la Journée de la Femme, un avocat du bureau a donné une conférence aux employés du ministère des Affaires sociales sur les régimes matrimoniaux. Des explications ont été données sur les avantages et les désavantages des divers régimes matrimoniaux et sur les implications de ces régimes en rapport avec le divorce et la séparation de corps.

— Maison de jeunes « Laser » — Roberval

Un avocat du bureau est secrétaire du conseil d'administration de cette corporation sans but lucratif dont les principaux objectifs sont d'offrir aux jeunes de 13 à 18 ans un lieu de rencontre, d'organiser des activités répondant à leurs besoins et leur fournir

l'assistance nécessaire que ce soit au niveau humain ou à tout autre niveau. La Maison de jeunes « Laser » compte actuellement cinq (5) animateurs.

— La Fondation Léonce Lévesque de Roberval Inc.

Un avocat du bureau est membre de cette fondation dont le but premier est d'apporter aux personnes défavorisées un support financier pour combler leurs besoins urgents.

— Colloque sur « la violence faite aux femmes »

Suite à une demande des organisatrices de ce colloque, un avocat du bureau a assisté, à titre de personne-ressource, à l'une des quatre (4) conférences prévues à l'horaire laquelle a principalement porté sur la femme battue et ses recours légaux.

— Autres activités

Un avocat du bureau est membre du Club Lions de Roberval ainsi que l'un des directeurs de la Traversée Internationale du Lac St-Jean.

Bureau de Dolbeau

— Conférences :

— À un groupe de femmes vivant une crise situationnelle suite à un deuil, une séparation, un divorce. Le groupe était dirigé dans ses activités par le CLSC Dolbeau-Mistassini. Des sujets tels les contrats de mariage, la résidence familiale etc..., ont été abordés.

— au groupe Arc-en-ciel, association de familles monoparentales de Normandin.

— au centre « Service femmes de Dolbeau », centre organisant des rencontres régulières et suscitant des discussions sur différents thèmes touchant le droit de la famille.

— à un groupe composé de femmes faisant partie d'un projet parrainé par le CRSSS, sur différents problèmes légaux touchant les femmes.

— Semaine de la Justice à Roberval

Participaton à titre de personne-ressource à l'atelier « Divorce en direct ».

— Maison Halte-Secours Inc.

Une avocate du bureau siège au sein du conseil d'administration de la corporation à titre de première vice-présidente. Il s'agit d'une corporation sans but lucratif offrant l'hébergement aux femmes et à leurs enfants victimes de violence conjugale ainsi qu'aux femmes vivant des difficultés de tout ordre.

À titre de première vice-présidente, cette avocate dirige le comité chargé de l'engagement et de la formation du personnel de la maison d'hébergement.

Depuis septembre 1985, la Maison Halte-Secours Inc. a dû créer un comité de relocalisation étant dans l'obligation de déménager. L'avocate du bureau fait partie également de ce comité.

L'avocate du bureau a été désignée par le conseil d'administration de Halte-Secours Inc. pour être porte-parole du comité chargé des négociations d'une première convention collective avec les employées de la Maison Halte-Secours.

— Associations

— Membre de l'AFEAS de Dolbeau-Mistassini
— Membre de l'Association des femmes de carrière du comité de Roberval

Bureau de La Baie

— Salon de la Femme (Place du Commerce Arvida)

À titre de participant et personne-ressource, un avocat du bureau a tenu un kiosque d'information sur les services offerts par l'aide juridique. Ce kiosque d'information était une initiative conjointe du Centre communautaire juridique du Saguenay — Lac St-Jean et du Barreau du Saguenay.

— Émissions à la télévision communautaire

Une série de dix (10) émissions intitulée « L'aide juridique vous informe » a été produite et diffusée à la télévision communautaire. Il s'agissait d'émissions de vulgarisation touchant différents domaines du droit.

— Salon de la jeunesse

Dans le cadre du Salon de la jeunesse qui a eu lieu à Ville de La Baie, un avocat du bureau a tenu un kiosque d'information à l'intention des jeunes sur les différents domaines du droit qui les intéressent.

— Membre du comité-organisateur des journées de formation professionnelle du réseau d'aide juridique

En tant que membre du comité, un avocat du bureau a organisé l'atelier « Filiation et les problèmes qu'elle engendre » et a agi comme animateur.

— Membre du Club de Service Rotary Saguenay

À titre de membre du Club Rotary Saguenay et à titre d'ancien président, un avocat du bureau assiste à toutes les activités de ce club.

Bureau de Jonquière

— Table permanente de concertation régionale en éthique à l'Université du Québec à Chicoutimi

L'Université du Québec à Chicoutimi, par l'entremise de professeurs du département des sciences religieuses, anime une table-ronde régionale permanente en éthique. Cette table de concertation réunit des représentants des divers établissements régionaux, groupes sociaux, organismes et / ou individus préoccupés de promotion des valeurs, de justice sociale, de biens communs, etc. Le but ultime de ces rencontres est d'échanger sur les valeurs individuelles et de voir ensemble s'il n'est pas possible d'entreprendre une action personnelle ou collective en vue de promouvoir ou modifier certains modes ou principes de vie.

Le thème qui a été développé au cours de cette année portait sur la violence faite aux femmes. Les participantes ont pu bénéficier d'exposés sur les types de violence en même temps qu'étaient dressés les portraits-type de l'agresseur et de la victime. Bien que sensibilisées à ce problème par nos fonctions respectives, ces statistiques et explications sur la violence faite aux femmes nous étonnent toujours et nous font nous interroger sur les moyens à prendre collectivement ou individuellement afin de l'enrayer.

— Séance d'information

Sous la forme d'un exposé entrecoupé de questions provenant des participants, la rencontre avait pour but de familiariser les étudiants adultes du Centre St-Michel de Jonquière aux conséquences d'une séparation ou d'un divorce, tant au niveau de la garde des enfants que sur le partage des biens, en abordant également les questions relatives aux successions, testaments et assurances.

— Comité d'étude sur l'implantation d'un service de médiation à la famille dans le district de Chicoutimi

Le 13 mai 1985, le Conseil consultatif régional sur la Justice adoptait une résolution dans le but de former un comité d'étude sur l'implantation d'un service de médiation à la famille dans le district judiciaire de Chicoutimi.

Le comité fut formé d'un représentant de chacun des organismes suivants : le Barreau, l'Association des avocats de pratique privée, le Centre des Services Sociaux, les groupemetns féminins (2 membres), la Direction des services judiciaires du district de Chicoutimi, la Direction régionale des services judiciaires et l'Aide juridique.

Au cours de sept rencontres tenues entre le 21 août 1985 et le 7 mars 1986, le comité, suite au mandat qui lui avait été confié, a eu le loisir d'analyser les avantages et les inconvénients du principe même de la médiation, d'en étudier les différentes options à la lumière de l'expérience vécue par les services de médiation déjà en place à Montréal et à Québec, des responsables de ces services s'étant déplacés pour faire bénéficier le comité de leur expérience.

Le rapport du comité a été déposé au Conseil consultatif régional sur la Justice le 26 mars 1986 et plusieurs recommandations contenues au rapport ont été approuvées. À cette réunion, le Conseil consultatif a décrété qu'un comité d'implantation d'un service de médiation serait formé dans un proche avenir.

— Salon de la Femme — Saguenay — Lac St-Jean

Un deuxième Salon de la Femme s'est tenu à Jonquière du 18 au 22 septembre 1985. Contrairement à l'expérience de 1984, l'aide juridique et le Barreau ont joint leurs efforts et ont tenu un seul kiosque à ce Salon. Il était alors possible aux visiteurs d'obtenir des consultations ou des informations générales sur les différents secteurs de droit. Des dépliants étaient disponibles de même qu'un exercice sur ordinateur visant à vérifier et à compléter les connaissances du public sur différents thèmes incluant la filiation, le droit criminel et la fiscalité.

— Salon de la jeunesse

Un avocat du bureau a participé au Salon de la jeunesse qui se tenait à Ville de La Baie. Ce Salon avait pour objectif de diffuser de l'information de nature très diverse particulièrement aux jeunes.

— Conférence aux Filles d'Isabelle de la Paroisse St-Jacques d'arvida

Un avocat du bureau a donné une conférence sur la Loi sur la protection du consommateur. Les chapitres traitant des commerçants itinérants, des contrats de vente et réparation d'automobiles et le chapitre sur la réparation d'appareils domestiques ont principalement fait l'objet de l'exposé. Environ soixante (60) personnes assistaient à cette conférence. Une période de questions a suivi la conférence.

Données statistiques et commentaires (exercice financier 1985-86)

L'activité principale des avocates et avocats du réseau d'aide juridique consiste à recevoir les requérants qui demandent l'aide juridique, à accorder ou refuser l'aide juridique après avoir examiné la vraisemblance du droit du requérant et appliqué les barèmes d'admissibilité ainsi qu'à mener à bonne fin le dossier que lui confie le requérant ou à le référer à un praticien de pratique privée si le requérant en exprime le désir. Ces différentes activités peuvent se résumer par des tableaux statistiques.

Les tableaux des pages ci-après décrivent la répartition des demandes d'aide, selon qu'elles ont été acceptées ou refusées en 1985-86 (tableau 1), la répartition des demandes acceptées, selon qu'elles ont été confiées à des avocats ou à des notaires durant le même exercice financier (tableau 2), la répartition des demandes acceptées et confiées à des avocats, selon le genre de problèmes durant la même année (tableau 3), la répartition des demandes acceptées, selon qu'elles ont été confiées à des avocats salariés ou à des avocats de la pratiqueprivée entre le 1er avril 1985 et le 31 mars 1986 (tableau 4), la répartition des demandes acceptées en matière civile, selon qu'elles ont été confiées à des avocats de la pratique privée ou à des avocats salariés (tableau 4A), la répartition des demandes acceptées en matière criminelle et pénale, selon qu'elles ont été confiées à des avocats de la pratique privée ou des avocats salariés (tableau 4B), les genres de problèmes confiés aux avocats salariés, par région, 1985-86 (tableau 5), les genres de problèmes confiés aux avocats de la pratique privée (tableau 6), les genres de problèmes civils confiés aux avocats salariés au cours de l'exercice financier dont traite le présent rapport (tableau 7), et, enfin, les genres de problèmes civils confiés aux avocats de la pratique privée durant la même période (tableau 8).

De tous ces tableaux, un certain nombre de commentaires s'imposent. Ils ne sont pas énumérés par ordre d'importance. Les comparaisons se font entre l'exercice financier 1984-85 et 1985-86.

1. Le nombre de demandes d'aide juridique est passé ede 257,352 en 1984-85 à 265,754 en 1985-86, soit une augmentation de 3.3%.

2. Le taux de refus à l'aide juridique dans les régions se situe entre 7.8% et 15.9% pour une moyenne du réseau de 11.3% comparé à 11.8% pour l'année précédente. Les refus pour raison économique sont de l'ordre de 8.2% tandis que les refus pour non vraisemblance de droit ou à l'encontre de la Loi et du Règlement d'application de la Loi sur l'aide juridique s'élèvent à 3.1%.

3. Le nombre de mandats confiés à des notaires est passé de 10,410 en 1984-85 à 10,586 en 1985-86 soit une augmentation de 176. Les régions du Bas St-Laurent — Gaspésie, de l'Estrie, de Québec, de l'Outaouais et de la Mauricie — Bois-Francs ont émis 6436 mandats, soit 60.8% des mandats émis par toutes les régions du réseau.

4. Le nombre de demandes d'aide juridique acceptées en matière civile a augmenté par rapport à l'année précédente. En 1984-85, 136,256 demandes avaient été acceptées comparé à 140,752 pour 1985-86, soit une augmentation de 1.0%. Une légère augmentation de demandes de services en matière criminelle et pénale a été enregistrée, soit 1.1% de plus que l'année précédente.

5. Le pourcentage des dossiers traités par les avocats de la pratique privée est de l'ordre de 37.4% comparé à 36.0% pour l'année 1984-85.

6. La répartition des dossiers confiés aux avocats salariés a augmenté. Le nombre de demandes acceptées est passé de 138,774 en 1984-85 à 140,964 en 1985-86, soit une augmentation de 1.6%.

7. Durant l'exercice financier 1985-86, le genre de problèmes confiés aux avocats de la pratique privée se répartissait comme suit : 31.8% « Familial », 25.4% « Civil autre » et 43.2% « Criminel et pénal ».

TABLEAU NO 1

Répartition des demandes d'aide selon qu'elles ont été acceptées ou refusées, par région, 1985-86

RÉGIONS	Demandes d'aide	Acceptées	%	Refusées	%
Abitibi — Témiscamingue	7 931	7 088	89,4	843	10,6
Bas St-Laurent — Gaspésie	16 908	14 874	88,0	2 034	12,0
Côte-Nord	7 336	6 767	92,2	569	7,8
Estrie	19 919	17 522	88,0	2 397	12,0
Laurentides — Lanaudière	22 660	20 023	88,4	2 637	11,6
Mauricie — Bois-Francs	17 236	14 622	84,8	2 614	15,2
Montréal	81 801	75 142	91,9	6 659	8,1
Outaouais	15 275	13 516	88,5	1 759	11,5
Québec	32 003	27 411	85,7	4 592	14,3
Rive-Sud	33 111	29 145	88,0	3 966	12,0
Saguenay — Lac St-Jean	11 574	9 735	84,1	1 839	15,9
TOTAL	265 754	235 845	88,7	29 909	11,3

TABLEAU NO 2

Répartition des demandes acceptées selon qu'elles ont été confiées à des avocats ou à des notaires, par région, 1985-86

RÉGIONS	Cas confiés à des avocats	%	Cas confiés à des notaires	%	Total des demandes acceptées
Abitibi — Témiscamingue	6 379	90,0	709	10,0	7 088
Bas St-Laurent — Gaspésie	12 907	86,8	1 967	13,2	14 874
Côte-Nord	6 585	97,3	182	2,7	6 767
Estrie	16 070	91,7	1 452	8,3	17 522
Laurentides — Lanaudière	18 728	93,5	1 295	6,5	20 023
Mauricie — Bois-Francs	13 107	89,6	1 515	10,4	14 622
Montréal	74 168	98,7	974	1,3	75 142
Outaouais	13 248	98,0	268	2,0	13 516
Québec	26 085	95,2	1 326	4,8	27 411
Rive-Sud	28 773	98,7	372	1,3	29 145
Saguenay — Lac St-Jean	9 209	94,6	526	5,4	9 735
TOTAL	225 259	95,5	10 586	4,5	235 845

TABLEAU NO 3
Répartition des demandes acceptées et confiées à des avocats selon le genre de problèmes, par région, 1985-86

RÉGIONS	Total des demandes acceptées	Civil	%	Criminel et pénal	%
Abitibi — Témiscamingue	6 379	3 852	60,4	2 527	39,6
Bas St-Laurent — Gaspésie	12 907	8 147	63,1	4 760	36,9
Côte-Nord	6 585	3 385	51,4	3 200	48,6
Estrie	16 070	11 242	70,0	4 828	30,0
Laurentides — Lanaudière	18 728	11 792	63,0	6 936	37,0
Mauricie — Bois-Francs	13 107	9 394	71,7	3 713	28,3
Montréal	74 168	43 491	58,6	30 677	41,4
Outaouais	13 248	8 045	60,7	5 203	39,3
Québec	26 085	16 242	62,3	9 843	37,7
Rive-Sud	28 773	18 695	65,0	10 078	35,0
Saguenay — Lac St-Jean	9 209	6 467	70,2	2 742	29,8
TOTAL	225 259	140 752	62,5	84 507	37.5

TABLEAU NO 4
Répartition des demandes acceptées, selon qu'elles ont été confiées à des avocats salariés ou à des avocats de la pratique privée, par région, 1985-86

RÉGIONS	Avocats salariés	%	Avocats de la pratique privée	%	Total des demandes acceptées
Abitibi — Témiscamingue	4,929	77.3	1,450	22.7	6,379
Bas St-Laurent — Gaspésie	8,793	68.1	4,114	31.9	12,907
Côte-Nord	3,667	55.7	2,918	44.3	6,585
Estrie	10,975	68.3	5,095	31.7	16,070
Laurentides — Lanaudière	10,148	54.2	8,580	45.8	18,728
Mauricie — Bois-Francs	7,990	61.0	5,117	39.0	13,107
Montréal	44,842	60.5	29,326	39.5	74,168
Outaouais	9,759	73.7	3,489	26.3	13,248
Québec	15,165	58.1	10,920	41.9	26,085
Rive-Sud	18,751	65.2	10,022	34.8	28,773
Saguenay — Lac St-Jean	5,945	64.6	3,264	35.4	9,209
TOTAL	140 964	62,6	84 295	37,4	225 259

TABLEAU 4A

Répartition des demandes acceptées en matières civiles, selon qu'elles ont été confiées à des avocats de la pratique privée ou des avocats salariés, par région, 1985-86

RÉGIONS	Total des demandes acceptées	Avocats salariés	%	Avocats de la pratique privée	%
Abitibi — Témiscamingue	3 852	3 024	78,5	828	21,5
Bas St-Laurent — Gaspésie	8 147	5 607	68,8	2 540	31,2
Côte-Nord	3 385	2 114	62,5	1 271	37,5
Estrie	11 242	8 378	74,5	2 864	25,5
Laurentides — Lanaudière	11 792	7 074	60,0	4 718	40,0
Mauricie — Bois-Francs	9 394	6 161	65,6	3 233	34,4
Montréal	43 491	26 314	60,5	17 177	39,5
Outaouais	8 045	6 618	82,3	1 427	17,7
Québec	16 242	10 348	63,7	5 894	36,3
Rive-Sud	18 695	12 852	68,7	5 843	31,3
Saguenay — Lac St-Jean	6 467	4 387	67,8	2 080	32,2
TOTAL	140 752	92 877	66,0	47 875	34,0

TABLEAU NO 4B

Répartition des demandes acceptées en matières criminelles et pénales, selon qu'elles ont été confiées à des avocats de pratique privée ou des avocats salariés, par région, 1985-86

RÉGIONS	Total des demandes acceptées	Avocats salariés	%	Avocats de la pratique privée	%
Abitibi — Témiscamingue	2 527	1 905	75,4	622	24,6
Bas St-Laurent — Gaspésie	4 760	3 186	66,9	1 574	33,1
Côte-Nord	3 200	1 553	48,5	1 647	51,5
Estrie	4 828	2 597	53,8	2 231	46,2
Laurentides — Lanaudière	6 936	3 074	44,3	3 862	55,7
Mauricie — Bois-Francs	3 713	1 829	49,3	1 884	50,7
Montréal	30 677	18 528	60,4	12 149	39,6
Outaouais	5 203	3 141	60,4	2 062	39,6
Québec	9 843	4 817	48,9	5 026	51,1
Rive-Sud	10 078	5 899	58,5	4 179	41,5
Saguenay — Lac St-Jean	2 742	1 558	56,8	1 184	43,2
TOTAL	84 507	48 087	56,9	36 420	43,1

TABLEAU NO 5
Genres de problèmes confiés aux avocats salariés, par région, 1985-86

RÉGIONS	Total	Civil total	%	Familial	%	Civil autre	%	Criminel et pénal	%
Abitibi — Témiscamingue	4 929	3 024	61,4	1 406	28,5	1 618	32,9	1 905	38,6
Bas St-Laurent —Gaspésie	8 793	5 607	63,8	1 689	19,2	3 918	44,6	3 186	36,2
Côte-Nord	3 667	2 114	57,6	787	21,4	1 327	36,2	1 553	42,4
Estrie	10 975	8 378	76,3	3 066	27,9	5 312	48,4	2 597	23,7
Laurentides — Lanaudière	10 148	7 074	69,7	3 261	32,1	3 813	37,6	3 074	30,3
Mauricie — Bois-Francs	7 990	6 161	77,1	2 575	32,2	3 586	44,9	1 829	22,9
Montréal	44 842	26 314	58,7	12 025	26,8	14 289	31,9	18 528	41,3
Outaouais	9 759	6 618	67,8	2 372	24,3	4 246	43,5	3 141	32,2
Québec	15 165	10 348	68,2	4 585	30,2	5 763	38,0	4 817	31,8
Rive-Sud	18 751	12 852	68,5	6 466	34,5	6 386	34,1	5 899	31,5
Saguenay — Lac St-Jean	5 945	4 387	73,8	1 885	31,7	2 502	42,1	1 558	26,2
TOTAL	140 964	92 877	65,9	40 117	28,5	52 760	37,4	48 087	34,1

TABLEAU NO 6
Genres de problèmes confiés aux avocats de la pratique privée, par région, 1985-86

RÉGIONS	Total	Civil total	%	Familial	%	Civil autre	%	Criminel et pénal	%
Abitibi — Témiscamingue	1 450	828	57,1	556	38,3	272	18,8	622	42,9
Bas St-Laurent —Gaspésie	4 114	2 540	61,7	1 323	32,1	1 217	29,6	1 574	38,3
Côte-Nord	2 918	1 271	43,6	642	22,0	629	21,6	1 647	56,4
Estrie	5 095	2 864	56,2	1 737	34,1	1 127	22,1	2 231	43,8
Laurentides — Lanaudière	8 580	4 718	55,0	2 761	32,2	1 957	22,8	3 862	45,0
Mauricie — Bois-Francs	5 117	3 233	63,2	1 955	38,2	1 278	25,0	1 884	36,8
Montréal	29 326	17 177	58,6	8 094	27,6	9 083	31,0	12 149	41,4
Outaouais	3 489	1 427	40,9	985	28,2	442	12,7	2 062	59,1
Québec	10 920	5 894	54,0	3 314	30,4	2 580	23,6	5 026	46,0
Rive-Sud	10 022	5 843	58,3	4 260	42,5	1 583	15,8	4 179	41,7
Saguenay — Lac St-Jean	3 264	2 080	63,7	1 146	35,1	934	28,6	1 184	36,3
TOTAL	84 295	47 875	56,8	26 773	31,8	21 102	25,0	36 420	43,2

TABLEAU NO 7
Genres de problèmes civils confiés aux avocats salariés par région, 1985-86

RÉGIONS	Civil total	Familial	%	Civil autre	%
Abitibi — Témiscamingue	3 024	1 406	46,5	1 618	53,5
Bas St-Laurent — Gaspésie	5 607	1 689	30,1	3 918	69,9
Côte-Nord	2 114	787	37,2	1 327	62,8
Estrie	8 378	3 066	36,6	5 312	63,4
Laurentides — Lanaudière	7 074	3 261	46,1	3 813	53,9
Mauricie — Bois-Francs	6 161	2 575	41,8	3 586	58,2
Montréal	26 314	12 025	45,7	14 289	54,3
Outaouais	6 618	2 372	35,8	4 246	64,2
Québec	10 348	4 585	44,3	5 763	55,7
Rive-Sud	12 852	6 466	50,3	6 386	49,7
Saguenay — Lac St-Jean	4 387	1 885	43,0	2 502	57,0
TOTAL	92 877	40 117	43.2	52 760	56.8

TABLEAU NO 8
Genres de problèmes civils confiés aux avocats de la pratique privée, par région, 1985-86

RÉGIONS	Civil total	Familial	%	Civil autre	%
Abitibi — Témiscamingue	828	556	67,1	272	32,9
Bas St-Laurent — Gaspésie	2 540	1 323	52,1	1 217	47,9
Côte-Nord	1 271	642	50,5	629	49,5
Estrie	2 864	1 737	60,6	1 127	39,4
Laurentides — Lanaudière	4 718	2 761	58,5	1 957	41,5
Mauricie — Bois-Francs	3 233	1 955	60,5	1 278	39,5
Montréal	17 177	8 094	47,1	9 083	52,9
Outaouais	1 427	985	69,0	442	31,0
Québec	5 894	3 314	56,2	2 580	43,8
Rive-Sud	5 843	4 260	72,9	1 583	27,1
Saguenay — Lac St-Jean	2 080	1 146	55,1	934	44,9
TOTAL	47 875	26 773	55,9	21 102	44,1

C) LE COMITÉ DE RÉVISION

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION 1985-1986

Constitution

Durant l'année 1985-1986, le Comité de révision était formé de Me Michael L. Garonce, qui a continué à agir à titre de président, de Madame Jeanne-Mance Dufaux et de Me François Daviault.

Me Gilles Trudeau a assumé les fonctions d'avocat délégué du Comité, Madame Francine Cholette en a été le greffier. Mademoiselle Claudette Hudon a quitté son poste de secrétaire et a été remplacée pour l'instant par une employée temporaire.

Réunions

Le Comité a tenu 50 réunions dont 49 au siège social à Montréal, et 1 à Québec.

Durant chacune de ces réunions, le Comité a étudié, en moyenne, 28 dossiers, dont 17 auditions. Parmi ces dossiers, plusieurs ont dû être étudiés à plus d'une reprise.

Auditions

Il y a 229 requérants qui se sont présentés devant le Comité et 620 qui ont accepté d'être entendus par conférence téléphonique. La majorité de ces auditions et conférences téléphoniques ont eu lieu à la demande des requérants ou de leur avocat, mais le Comité a lui-même convoqué 94 requérants pour obtenir des renseignements plus complets concernant leur demande de révision.

Le Comité a entedu 29 contestations du droit d'un bénéficiaire à l'aide juridique, ainsi que 11 groupes de personnes.

Lors des auditions ou conférences téléphoniques, 233 avocats ont représenté des requérants et 9 avocats permanents de l'aide juridique ont fourni des renseignements au Comité. Le Comité a entendu 2 notaires durant cette année et il a eu recours aux services d'un intreprète.

Experts

De nouveau, cette année, le Comité a demandé l'aide du Service de recherche de la Commission des services juridiques à quelques reprises, et a même entendu deux avocats de ce Service. Comme toujours, le Comité a beaucoup apprécié les services fournis en ces diverses occasions.

Statistiques

Les tableaux ci-contre indiquent le nombre et l'origine des requêtes en révision, la nature des services demandés et des refus d'aide juridique émis, la nature et l'objet des décisions du Comité de révision, de même que divers autres renseignements concernant les activités du Comité.

TABLEAU I
Origine et nature des demandes faites au Comité de révision

	81 / 82	82 / 83	83 / 84	84 / 85	85 / 86
Demandes de révision à la suite d'un refus, d'un retrait ou d'une suspension:					
Montréal	324	363	368	375	381
Bas St-Laurent — Gaspésie	133	229	202	178	119
Côte-Nord	20	20	21	25	21
Estrie	81	75	71	53	67
Laurentides — Lanaudière	94	109	82	93	110
Mauricie — Bois-Francs	99	100	80	55	78
Abitibi — Témiscamingue	22	19	14	12	11
Outaouais	8	21	17	22	8
Québec	196	247	246	200	176
Rive-Sud	153	168	134	169	168
Saguenay — Lac St-Jean	60	119	113	58	96
Total:	1 190	1 470	1 348	1 240	1 235
Appels de décisions d'un directeur général à la suite d'une contestation du droit d'une personne à l'aide juridique:					
Montréal	12	12	12	19	17
Bas St-Laurent — Gaspésie		2	1		1
Côte-Nord	1				
Estrie	1	2	2	1	2
Laurentides — Lanaudière	3	5	5	3	5
Mauricie — Bois-Francs	1	1			
Abitibi — Témiscamingue	1				1
Outaouais					
Québec	1	3	3	1	1
Rive-Sud	4	4	6	3	7
Saguenay — Lac St-Jean				2	1
Total:	24	29	29	29	35
TOTAL:	1 214	1 499	1 377	1 269	1 270
Demandes dont le bureau d'aide juridique n'a pas encore été identifié:					
Dossiers ouverts par erreurs*:	1	1			1
GRAND TOTAL:	1 215	1 500	1 377	1 269	1 271

* Demandes faites au Comité qui ne constituent pas une demande de révision.

TABLEAU II

Origine, nombre de nature de demandes d'aide juridique et des refus

Nature de la demande d'aide juridique:	Civil	Pénal	Autre*	Total
Montréal	277	70	41	388
Bas St-Laurent — Gaspésie	49	19	62	130
Côte-Nord	14	1	6	21
Estrie	43	7	19	69
Laurentides — Lanaudière	83	16	16	115
Mauricie — Bois-Francs	51	9	18	78
Abitibi — Témiscamingue	11		1	12
Outaouais	3	1	4	8
Québec	91	42	44	177
Rive-Sud	144	13	18	175
Saguenay — Lac St-Jean	63	14	20	97
Total:	829	192	249	1 270

Nature du refus du directeur général:**	2 2/3	69	Autre	Droit	Mixte	75	Total
Montréal	198	21	8	119	25	17	388
Bas St-Laurent — Gaspésie	112	2	5	4	6	1	130
Côte-Nord	14	2	1	2	2		21
Estrie	42	6	2	14	3	2	69
Laurentides — Lanaudières	88	9	3	6	4	5	115
Mauricie — Bois-Francs	60	5	3	6	4		78
Abitibi — Témiscamingue	7	1		1	2	1	12
Outaouais	6		1	1			8
Québec	144	5	5	16	6	1	177
Rive-Sud	118	20	5	17	8	7	175
Saguenay — Lac St-Jean	63	3	4	20	6	1	97
Total:	852	74	37	206	66	35	1,270

Demandes dont le bureau d'aide juridique n'a pas encore été identifié:	
Dossiers ouverts par erreurs:	1
TOTAL:	1 271

* Cela comprend les testaments, les hypothèques, tous autres actes rédigés par un notaire, de même que les révisions à la R.A.A.Q., à la C.S.S.T., à la C.A.S. et devant toute autre régie ou commission gouvernementale, etc.

** 2-2/3: Refus de nature économique en vertu des articles 2 de la Loi sur l'aide juridique et 2 et 3 du Règlement sur l'admissibilité à l'aide juridique (décret 941-83, 11 mai 1983).

69: Refus en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'aide juridique.

Autre: Refus pour absence de besoin juridique, en vertu des articles 4 de la Loi sur l'aide juridique ou 1 du Règlement sur les services couverts par l'aide juridique (décret 942-83, 11 mai 1983), pour demande tardive, pour refus de fournir les renseignements demandés en vertu de l'article 70(a) de la Loi sur l'aide juridique.

Droit: Refus pour défaut de vraisemblance de droit.

Mixte: Refus comportant deux ou trois motifs de refus.

75: Appels de décisions d'un directeur général à la suite d'une contestation du droit d'une personne à l'aide juridique en vertu de l'article 75 de la Loi.

TABLEAU III

Nature, objet et explications concernant les décisions du Comité de révision

Décisions du directeur général maintenues:	773
Décisions du directeur général modifiées:	214
Requêtes en révision retirées:	197
Requêtes en révision sans fondement:	42
Appel de décisions d'un directeur général à la suite d'une contestation du droit d'une personne à l'aide juridique, dans lesquels une décision a été rendue: (nombre inclus dans chiffres ci-haut mentionnés)	27
Total:	1 226

Motifs de décisions du Comité de révision maintenant la décision du directeur général:

Inadmissibilité économique	Absence de vraisemblance de droit	Aide non autorisée par la Loi	
(564)	(75)	(134)	= 773

Motifs des décisions du Comité de révision modifiant la décision du directeur général:

Admissibilité économique	Vraisemblance de droit	Autorisée par la Loi	
(146)	(43)	(25)	= 214

Total:	987

Nature des refus confirmés par le Comité:

Inadmissibilité économique	Absence de vraisemblance de droit	Aide non autorisée par la Loi	
(556)	(136)	(154)	= 846

Nature des refus modifiés par le Comité:

Inadmissibilité économique	Absence de vraisemblance de droit	Aide non autorisée par la Loi	
(140)	(47)	(41)	= 228

Total:	1 074

Dossiers en suspens le 1er avril:	1975:	141
	1976:	110
	1977:	122
	1978:	175
	1979:	143
	1980:	155
	1981:	111
	1982:	286
	1983:	454
	1984:	394
	1985:	366
	1986:	419

D) LA SITUATION DU RÉSEAU AU 31 MARS 1986

La situation du réseau au 31 mars 1986, était la suivante: l'aide juridique avait des bureaux dans 115 villes du Québec, comprenant:

cent quarante-sept (147) unités
dont cent six (106) bureaux ouverts à plein temps,
quarante-et-un (41) bureaux ouverts à temps partiel.

Dans les bureaux œuvraient trois cent quarante-neuf (349) avocats salariés, quatre cent soixante-sept (467) autres professionnels et employés de soutien et quarante (40) stagiaires ou étudiants. Au cours de l'exercie financier, quarante-cinq (45) avocats ont été embauchés et trente-six (36) avocats ont quitté le réseau.

Le budget versé pour 1985-86 s'élevait à 62 178 200$. 265 754 personnes ont requis des services au cours de l'exercice financier : 235 845 cas ont été acceptés (88,7%) et 29 909 refusés (11,3%). 225 259 cas furent confiés à des avocats (95,5%) et 10 586 (4,5%) à des notaires. Parmi les cas confiés à des avocats, 140 752 (62,5%) concernaient des problèmes en matières civiles et 84 507 (37,5%) relevaient de matières criminelles ou pénales.

Alors que le Barreau du Québec comptait 10 833 membres au 31 mars 1986, la Commission des Services Juridiques a payé, au cours de l'exercice financier, 92 224 comptes d'honoraires à 2 821 avocats de la pratique privée. Ces derniers ont reçu en moyenne 6 900$ chacun pour une masse monétaire globale de 19 467 260$ à laquelle il faut ajouter les déboursés judiciaires qui se chiffrent à 2 618 507$. Quant aux notaires, une somme totale de 1 267 213$ a été versée à titre d'honoraires à 1 282 d'entre eux pour une moyenne de 988$ par notaire. Une somme globale de 45 759$ doit être ajoutée à titre de déboursés judiciaires. Au 31 mars 1986, la Chambre des Notaires du Québec comptait 2 845 membres.

L'expérience moyenne des avocats salariés du réseau est de 11,2 années « d'inscription au tableau de l'Ordre au 31 mars 1986 ».

E) OBJECTIFS, RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRES

Augmentation des normes d'admissibilité et indexation

En juillet 1985, le gouvernement a passé un règlement augmentant la norme d'admissibilité, sauf pour les personnes seules. À titre d'exemple, la norme de revenu brut pour un couple ou pour une personne avec un dépendant passait de 185$ par semaine à 210$, la personne seule se qualifiant, comme par le passé, à moins de 170$ par semaine.

Cette augmentation ne doit pas nous faire oublier que le seuil de pauvreté pour un couple se situait à 285$ par semaine. Dans les circonstances, cependant, cette modeste augmentation satisfaisait en partie la Commission et les corporations régionales qui réclamaient un réajustement de la norme financière depuis des années. En effet, à tort ou à raison, vu la situation de l'économie et les finances de l'État, il est devenu plus commun et semble-t-il plus populaire de «couper» dans les mesures dites sociales de répartition de la richesse plutôt que de les maintenir proche de leur niveau de couverture originale.

Ce modeste gain pour les bénéficiaires sera, cependant, rapidement envolé, si aucun mécanisme automatique d'indexation n'est appliqué à court terme. La Commission compte que le rapport favorable à l'indexation d'un groupe de travail formé à la

demande du Conseil du trésor pour revoir l'harmonisation possible des normes d'admissibilité de différents programmes servira à faire accepter, à court terme, le principe de l'indexation de la norme d'admissibilité à l'aide juridique.

Ce mécanisme d'indexation souhaité éviterait à la Commission et aux corporations régionales de faire des pressions publiques sur l'État. Ces pressions, depuis que le pouvoir de réglementation sur la norme d'admissibilité a été enlevé à la Commission, sont devenues à peu près le seul moyen efficace pour attirer l'attention de l'État sur le fait que de moins en moins de personnes peuvent avoir accès aux services gratuits d'un avocat ou d'un notaire.

— La situation financière

En février 1986, la Commission apprenait du ministère de la Justice que le budget de l'année se terminant fin mars 1986 était amputé de 500 000$. Heureusement, des revenus autonomes d'intérêts et de perception de frais nous ont permis quand même de boucler l'année sans déficit. À l'instar des années passées, la Commission et les corporations régionales ambitionnent pour l'année 1986-87 ne pas faire de déficit. Cependant, la partie sera très difficile. Qu'il suffise de mentionner les chiffres suivants : pour satisfaire la clientèle additionnelle générée par l'augmentation de la norme d'admissibilité, le Conseil du trésor avait prévu une augmentation des dépenses d'environ 2 500 000$ à laquelle devait s'ajouter une somme additionnelle pour défrayer l'augmentation du coût des baux plus aussi une indexation raisonnable des autres dépense, soit une augmentation totale prévisible du budget de 4,2 millions. Après coupure, l'augmentation n'est plus que de 1,5 million, soitmême pas assez pour couvrir les augmentations de dépenses découlant des nouvelles normes.

Comment la Commission et les corporations régionales comptent-elles s'y prendre pour éviter à tout prix un déficit clairement anticipé?

- en repoussant aux calendes grecques l'ouverture prévue de trois (3) nouveaux bureaux ;
- en encadrant mieux l'admissibilité des clients hors norme financière que la réglementation permet, dans certaines circonstances, d'admettre ;
- en ajoutant au budget les revenus anticipés d'intérêt, de perception de frais judiciaires et du remboursement de frais par les clients ;
- en mettant en application durant l'année, avec le concours promis du ministère de la Justice, deux (2) mesures contenues dans le rapport annuel de la Commission de l'année dernière se rapportant au mode de preuve dans les cas de divorce ou de séparation par défaut ou ex parte et à la possibilité de reporter à trente (30) jours le plaidoyer de culpabilité en matières criminelles.

Cette énumération permet de constater que le but ne sera pas facile à atteindre. Certaines mesures ont des effets à moyen ou long terme, d'autres dépendent d'une multitude d'intervenants du réseau, d'autres dépendent d'agents extérieures. La Commission assume ausi que le tarif d'honoraires payable aux professionnels de la pratique privée demeure le même et que le ratio du libre choix pratique privée / permanents demeure comparable.

— Libre choix

Avec la norme d'admissibilité financière et les services couverts par l'aide juridique, le libre choix demeure un moyen efficace de contrôle des coûts du régime.

a) Prévision des coûts

Les coûts relatifs aux avocats salariés sont relativement faciles à prévoir. Les salaires et les bénéfices marginaux qui leur sont accordés sont prévus soit dans les conventions collectives, les décrets qui en tiennent lieu ou les règlements de la Commission pour les non syndiqués. Les coûts indirects dus à la présence des avocats salariés, tels ceux de secrétariat, de loyers, de téléphone, sont également prévisibles. Dans ces conditions, les prévisions de coûts deviennent faciles. Par ailleurs, des changements législatifs importants (tels ceux concernant la Loi sur les jeunes contrevenants) et non prévisibles en début d'année financière peuvent fausser les prévisions de la Commission.

Il en va autrement pour la pratique privée. Même en ne tenant pas compte des changements possibles des tarifs négociés entre le ministère de la Justice et les chambres professionnelles et qui peuvent même avoir un effet rétroactif, les prévisions des coûts s'avèrent plus difficiles. La Commission ne peut savoir combien de mandats seront émis à la pratique privée, ni dans quelle année la facture sera payée. Ce dont la Commission est assurée c'est qu'à chaque fois qu'un mandat est émis il s'ensuit un coût additionnel pour le régime. Le même raisonnement ne s'applique pas forcément pour le dossier additionnel d'un avocat salarié.

b) Différence des coûts

La dernière mise-à-jour annuelle de l'étude sur les coûts comparatifs établit le coût moyen d'un dossier exécuté par un avocat de pratique privée à **163%** du coût moyen d'un dossier exécuté par un avocat salarié.

Bien que les avocats de pratique privée se plaignent officiellement de la modicité du tarif, il n'en demeure pas moins que de plus en plus d'avocats acceptent de plus en plus de mandats d'aide juridique.

CAUSES ADMISES CONFIÉES À DES AVOCATS DE PRATIQUE PRIVÉE

Année	Nombre	Pourcentage	Total des causes acceptées
73-74	19 393	23,0%	84 112
74-75	23 819	24,7%	96 274
75-76	29 020	22,4%	129 437
76-77	35 856	24,0%	149 151
77-78	40 672	26,0%	156 433
78-79	46 688	28,9%	161 378
79-80	50 251	28,3%	177 544
80-81	61 425	30,7%	200 332
81-82	63 150	30,4%	207 869
82-83	69 855	32,2%	217 158
83-84	76 507	35,3%	216 930
84-85	77 901	36,0%	216 675
85-86	84 295	37,4%	225 259

À part le fait que le nombre des causes acceptées par la pratique privée va en s'accroissant, la Commission note que la pratique privée se dirige vers des champs nouveaux pour elle et aussi vers des champs qui sont devenus très rentables. On s'aperçoit que la pratique privée contrôle à peu près tout le champ de l'immigration. Le «droit social», autrefois boudé par la pratique privée, est devenu un «champ de

pratique populaire ». La Commission soupçonne que les nouveaux tarifs y sont pour quelque chose. À moins que les avocats salariés n'aient pas prévu la concurrence de la pratique privée dans un champ que leur implication sociale et leur compétence leur permettaient de croire réservé, une autre explication vraisemblable de cette montée du libre choix pourrait être le fait que le volume de dossiers déjà assumé par les avocats salariés ne leur permettait pas de satisfaire à toute la demande additionnelle.

Vu la situation financière actuelle, la montée du « libre choix » préoccupe la Commission et devrait préoccuper les avocats salariés. Sont-ils débordés, essoufflés ou incapables de soutenir la concurrence? Celle-ci est-elle toujours loyale?

L'année 1986-87 permettra peut-être à la Commission de répondre à certaines de ces questions, vu l'addition probable d'une nouvelle clientèle dû au changement à la norme d'admissibilité et l'ajout de nouveaux avocats salariés.

CHAPITRE II

RAPPORT FINANCIER

CHAPITRE II

RAPPORT FINANCIER

A) LE RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Maheu Noiseux
Comptables agréés

MONTRÉAL
2 COMPLEXE DESJARDINS BUREAU 2600
C.P. 153 MONTRÉAL H5B 1E8
(514) 281-1555

LAVAL
2 PLACE LAVAL BUREAU 460
LAVAL QUÉBEC H7N 5N6
(514) 384-8650

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
Commission des services juridiques

Nous avons vérifié les états consolidés suivants de la Commission des services juridiques au 31 mars 1986:

Bilan, fonds d'administration
Bilan, fonds de responsabilité professionnelle
Bilan, fonds incendie et vol

et pour l'exercice terminé le 31 mars 1986:

Revenus et dépenses, fonds d'administration
Revenus accumulés, fonds d'administration
Réserve, projets spéciaux, fonds d'administration
Dû au fonds d'administration et réserve, fonds de responsabilité professionnelle
Dû au fonds d'administration et réserve, fonds incendie et vol
Utilisation de l'octroi, fonds d'administration
Déboursés et dépenses, fonds d'administration.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Commission des services juridiques et de ses corporations régionales et locale au 31 mars 1986, les résultats de leurs opérations et l'utilisation de leurs octrois pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables mentionnés à la note 1, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Maheu Noiseux

Comptables agréés

Montréal, le 9 mai 1986

B) LES ÉTATS FINANCIERS

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

(Constituée en vertu de la loi sur l'aide juridique au Québec)

BILANS CONSOLIDÉS
31 MARS 1986

FONDS D'ADMINISTRATION

ACTIF	**1986**	**1985**
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	1 974 181$	3 150 480$
Intérêts courus	28 883	31 613
Débiteur, fonds de responsabilité professionnelle	16 012	43 331
Débiteur, fonds incendie et vol	4 380	12 345
Autres débiteurs	101 169	21 025
Avances	895	2 800
Frais imputables au prochain exercice	30 090	32 953
	2 155 610$	3 294 547$

FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	2 409$	30 346$
Intérêts courus	13 603	12 985
	16 012	43 331
Placements (note 2)	250 000	250 000
	266 012$	293 331$

FONDS INCENDIE ET VOL

ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	441$	9 257$
Intérêts courus	3 939	3 088
	4 380	12 345
Placements (note 2)	75 000	75 000
	79 380$	87 345$

AU NOM DE LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

Président Yves LAFONTAINE

Vice-président Denis BOUCHARD

FONDS D'ADMINISTRATION

PASSIF	1986	1985
PASSIF À COURT TERME		
Emprunt bancaire	359 000$	
Créditeurs et frais courus	1 446 923	1 301 378$
Octroi perçu d'avance (article 52)	1 000 000	692 835
	1 905 923	1 994 213
AVOIR		
REVENUS ACCUMULÉS	9 458	931 176
RÉSERVE, PROJETS SPÉCIAUX	240 229	369 158
	249 687	1 300 334
	2 155 610$	3 294 547$

FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Dû au fonds d'administration	16 012$	43 331$
AVOIR		
RÉSERVE	250 000	250 000
	266 012$	293 331$

FONDS INCENDIE ET VOL

PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Dû au fonds d'administration	4 380$	12 345$
AVOIR		
RÉSERVE	75 000	75 000
	79 380$	87 345$

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

REVENUS ET DÉPENSES CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 1986

	Opérations	
	1986	1985
REVENUS		
Octroi régulier, incluant l'octroi des Jeunes Contrevenants	39 509 800 $	38 363 500 $
Octroi perçu d'avance au début		
Octroi perçu d'avance à la fin		
	39 509 800	38 363 500
DÉPENSES	41 343 927	37 967 747
	(1 834 127)	395 753
AUTRES REVENUS		
Remboursement des coûts de l'aide juridique	44 672	37 864
Mémoires de frais	206 983	261 369
Intérêts	615 184	769 920
Autres revenus	42 573	32 438
Revenus du fonds de responsabilité professionnelle et du fonds incendie et vol	41 560	16 623
	950 972	1 118 214
	(883 155)	1 513 967
Virement des opérations à la pratique privée (article 52)	(167 492)	(600 000)
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DES DEPENSES SUR LES REVENUS)	(1 050 647)$	913 967 $

Pratique privée (art. 52)		Total	
1986	1985	1986	1985
22 668 400 $	20 600 000 $	62 178 200 $	58 963 500 $
692 835	2 142 684	692 835	2 142 684
(100 000)	(692 835)	(100 000)	(692 835)
23 261 235	22 049 849	62 771 035	60 413 349
23 428 727	22 649 849	64 772 654	60 617 596
(167 492)	(600 000)	(2 001 619)	(204 247)
		44 672	37 864
		206 983	261 369
		615 184	769 920
		42 573	32 438
		41 560	16 623
		950 972	1 118 214
(167 492)	(600 000)	(1 050 647)	913 967
167 492	600 000		
$	$	(1 050 647)$	913 967 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

REVENUS ACCUMULÉS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
SOLDE AU DÉBUT	931 176 $	5 005 $
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)	(1 050 647)	913 967
	(119 471)	918 972
Régularisation de la réserve consolidée, projets spéciaux	128 929	12 204
SOLDE À LA FIN	9 458 $	931 176 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

RÉSERVE CONSOLIDÉE, PROJETS SPÉCIAUX

Exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
SOLDE AU DÉBUT	369 158 $	381 362 $
Augmentation de la réserve à même les revenus accumulés	169 280	270 163
Utilisation de la réserve	298 209	(282 367)
Régularisation de la réserve	(128 929)	(12 204)
SOLDE À LA FIN	240 229 $	369 158 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

DÛ AU FONDS D'ADMINISTRATION ET RÉSERVE CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
SOLDE AU DÉBUT		
Dû au fonds d'administration	43 331$	16 349$
Réserve	250 000	250 000
	293 331	266 349
Plus:		
Intérêts	32 059	33 695
Dépenses payées par le fonds d'administration	300	4 560
	32 359	38 255
	325 690	304 604
Moins:		
Réclamations		4 560
Transfert au fonds d'administration	59 678	6 713
	59 678	11 273
SOLDE À LA FIN	266 012$	293 331$
Dû au fonds d'administration	16 012$	43 331$
Réserve	250 000	250 000
	266 012$	293 331$

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS INCENDIE ET VOL

DÛ AU FONDS D'ADMINISTRATION ET RÉSERVE CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
SOLDE AU DÉBUT		
Dû au fonds d'administration	12 345$	6 374$
Réserve	75 000	75 000
	87 345	81 374
Plus:		
Intérêts	9 501	8 668
Dépenses payées par le fonds d'administration		21 180
	9 501	29 848
	96 846	111 222
Moins:		
Réclamations		21 180
Transfert au fonds d'administration	17 466	2 697
	17 466	23 877
SOLDE À LA FIN	79 380$	87 345$
Dû au fonds d'administration	4 380$	12 345$
Réserve	75 000	75 000
	79 380$	87 345$

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

UTILISATION DE L'OCTROI CONSOLIDÉE

Exercice terminé le 31 mars 1986

ENCAISSE AU DÉBUT			3 150 480$
RECETTES			
Octroi, gouvernement du Québec		62 178 200$	
Intérêts	615 184$		
Plus: Intérêts courus au 1er avril 1985	31 613		
Moins: Intérêts courus au 31 mars 1986	28 883	617 914	
Mémoires de frais		206 983	
Autres revenus		42 573	
Revenu du fonds de responsabilité professionnelle et du fonds incendie et vol		41 560	
Remboursement des coûts de l'aide juridique		44 672	
Diminution des frais imputables au prochain exercice		2 863	
Diminution des avances		1 905	
Diminution des débiteurs, fonds de responsabilité professionnelle et du fonds incendie et vol		35 284	
Emprunt bancaire		359 000	63 530 954
			66 681 434
DÉBOURSÉS			
Opérations et pratique privée (article 52) (états 8 et 9)		64 627 109	
Augmentation des autres débiteurs		80 144	64 707 253
ENCAISSE À LA FIN			1 974 181$

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

DÉBOURSÉS ET DÉPENSES CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 1986

OPÉRATIONS	Déboursés	Moins: créditeurs et frais courus au 1er avril 1985	Plus: créditeurs et frais courus au 31 mars 1986	Dépenses
Réunion des administrateurs	113 330$	1 993$	2 799$	114 136$
Loyers, taxes et permis	2 933 442	226 231	262 286	2 969 497
Téléphone	911 298	53 610	83 242	940 930
Électricité	53 002	4 521	6 946	55 427
Frais de poste	357 901	8 597	6 042	355 346
Fournitures et papeterie	651 048	53 414	53 142	650 776
Autres frais administratifs	235 588	7 798	8 909	236 699
Honoraires professionnels	242 829	104 358	105 924	244 395
Entretien et réparations	364 153	13 963	116 309	466 499
Ameublement et équipement de bureau	1 267 421	525 327	599 474	1 341 568
Frais de déplacements	792 722	25 543	27 215	794 394
Bibliothèque	259 457	7 578	5 060	256 939
Formation professionnelle	257 784	7 315	6 158	256 627
Trésorerie et traitement des données	258 322	9 620	10 869	259 571
Comité de révision	44 236	1 919	2 521	44 838
Information et éducation	541 138	21 190	4 180	524 128
Recherche	116 907	4 853	2 938	114 992
Approbation des comptes	35 512	16 102	188	19 598
Services juridiques communautaires de Pointe St-Charles et Petite Bourgogne Inc.	452 036	2 714	3 290	452 612
	9 888 126	1 096 646	1 307 492	10 098 972
Traitements et avantages sociaux				
Avocats	18 211 514	78 054	5 718	18 139 178
Autres	11 185 990	21 425	21 426	11 185 991
	29 397 504	99 479	27 144	29 325 169
Déboursés judiciaires, civils	1 596 628	82 017	93 327	1 607 938
Déboursés judiciaires, criminels	316 124	23 236	18 960	311 848
	1 912 752	105 253	112 287	1 919 786
	41 198 382$	1 301 378$	1 446 923$	41 343 927$

	Déboursés	Moins: créditeurs et frais courus au 1er avril 1985	Plus: créditeurs et frais courus au 31 mars 1985	Dépenses
PRATIQUE PRIVÉE (article 52)				
Honoraires, civils	11 111 571$			11 111 571$
Honoraires, criminels	8 359 059			8 359 059
Honoraires, notaires	1 267 049			1 267 049
	20 737 679			20 737 679
Déboursés judiciaires, civils	1 923 495			1 923 495
Déboursés judiciaires, criminels	694 238			694 238
Débourses judiciaires, notaires	45 891			45 891
	2 663 624			2 663 624
Intérêts	27 424			27 424
	23 428 727			23 428 727
	64 627 109$	1 301 378$	1 446 923$	64 772 654$

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 1986

1. PRINCIPALES PRATIQUES COMPTABLES

PRINCIPES DE LA CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Commission des services juridiques et des corporations régionales suivantes:

Centre communautaire juridique de Montréal
Centre communautaire juridique des Laurentides
Centre communautaire juridique de la Rive-Sud
Centre communautaire juridique de Québec
Centre communautaire juridique de l'Outaouais
Centre communautaire juridique de l'Estrie
Centre communautaire juridique du Saguenay, Lac St-Jean
Centre communautaire juridique de la Mauricie, Bois-Francs
Centre communautaire juridique du Bas St-Laurent, Gaspésie
Centre communautaire juridique de la Côte-Nord
Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue
et de la corporation locale suivante:
Clinique juridique populaire de Hull Inc., Outaouais

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus en tenant compte des particularités suivantes:

PRATIQUE PRIVÉE (article 52)

Les dépenses d'honoraires, de déboursés judiciaires et d'intérêts payées à la pratique privée (article 52) sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse et les revenus sont comptabilisés en conséquence.

MÉMOIRES DE FRAIS ET REMBOURSEMENT DES COÛTS DE L'AIDE JURIDIQUE

Les revenus de mémoires de frais et les remboursements des coûts de l'aide juridique sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité de caisse.

IMMOBILISATIONS

Aucun fonds d'immobilisations n'est prévu aux livres de la Commission des service juridiques. Conséquemment, les acquisitions d'immobilisations sont imputées aux dépenses d'opérations de l'exercice et sont budgetées en conséquence.

SALAIRES

Les salaires réguliers des employés de la Commission des services juridiques et des corporations régionales sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité de caisse.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 1986

1. PRINCIPALES PRATIQUES COMPTABLES (suite)

VIREMENT DE FONDS

Les règlements de la Commission des services juridiques prévoient que la réserve du fonds de responsabilité professionnelle ne doit pas excéder 250 000$ et celle du fonds incendie et vol 75 000$. Ainsi tout excédent à ces montants doit être viré aux revenus et dépenses du fonds d'administration.

2. PLACEMENTS

	1986	1985
FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE		
Ces fonds sont investis en certificats de dépôts auprès de la Société d'hypothèque Procan	250 000$	250 000$
FONDS INCENDIE ET VOL		
Ces fonds sont investis en certificats de dépôts auprès de la Société d'hypothèque Procan	75 000$	75 000$

3. ENGAGEMENTS

HONORAIRES, DÉBOURSÉS JUDICIAIRES ET INTÉRÊTS DE LA PRATIQUE PRIVÉE (art. 52)

Au 31 mars 1986, les mandats émis aux professionnels de la pratique privée mais non encore facturés totalisent environ 20 500 000$ et se répartissent comme suit :

	Montant estimé des mandats			
Année	**Civils**	**Criminels**	**Notaires**	**Montant total**
1973-1982	540 000$	100 000$	10 000$	650 000$
1982-83	780 000	200 000	20 000	1 000 000
1983-84	1 420 000	300 000	30 000	1 750 000
1984-85	1 960 000	1 000 000	140 000	3 100 000
1985-86	7 400 000	6 000 000	600 000	14 000 000
	12 100 000$	7 600 000$	800 000$	20 500 000$

Les montants estimés pour les mandats émis à la pratique privée ont été déterminés par la Commission des services juridiques.

CONTRATS DE LOCATION

En vertu de contrats de location-exploitation échéant entre le 30 avril 1986 et le 30 avril 1991, la Commission des services juridiques et les Corporations régionales se sont engagées à verser un montant total minimum de 7 399 947$ au cours de la période se terminant à ces dates. Les versements des prochains exercices se répartissent comme suit : 1987, 2 036 108$; 1988, 1 845 452$; 1989, 1 595 716$; 1990, 1 230 913$ et 1991, 691 758$.

ANNEXES

ANNEXE 1

Membres de la Commission au 31 mars 1986

Me Yves Lafontaine	Montréal
Me Denis Bouchard	Boucherville
Monsieur Gérard Docquier	Saint-Luc
Madame Lorraine Filion	Montréal
Monsieur Maurice Hébert	Rouyn
Me Gilles Naud	Sainte-Foy
Monsieur Pierre Paquin	Gatineau
Me Josée Payette	Hudson
Monsieur Gaétan St-Arnaud	Sept-Îles
Monsieur Adéodat St-Pierre	Rimouski
Me André Truchon	Chicoutimi
Me René Turcotte	Sherbrooke

À titre consultatif:

Le sous-ministre de la Justice ou son délégué
Le sous-ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du Revenu ou son délégué.

Le comité administratif était composé, au 31 mars, du président, Me Yves Lafontaine, du vice-président, Me Denis Bouchard, de Me André Truchon, commissaire, de Monsieur Gérard Docquier, commissaire, et de Madame Lorraine Filion, commissaire.

ANNEXE 2

Séances de la Commission des services juridiques entre le 1er avril 1985 et le 31 mars 1986

Dates des réunions	85-05-29	85-06-21	85-09-20	85-10-18	85-11-15	85-12-20	86-02-21	86-03-21
Me Yves Lafontaine	X	X	X	X	X	X	X	X
Me Denis Bouchard	X	X	X	X	X	X	X	X
Monsieur Gérard Docquier		X	X	X		X		X
Madame Lorraine Filion	X	X	X	X		X	X	
Monsieur Maurice Hébert	X	X	X	X		X	X	X
* Me Gilles Naud			X	X		X	X	X
** Monsieur Roger Paquet	X							
* Monsieur Pierre Paquin			X	X	X	X	X	X
* Me Josée Payette			X	X	X	X	X	X
** Monsieur Jean-Roch Perron	X	X						
Monsieur Gaétan St-Arnaud	X	X	X	X	X	X	X	X
* Monsieur Adéodat St-Pierre			X	X	X	X	X	X
Me André Truchon	X	X	X	X	X	X	X	X
* Me René Turcotte			X		X	X	X	X
Le sous-ministre de la Justice	D	D	D		D		D	D
Le sous-ministre de la Main-d'œuvre et de la sécurité du Revenu			D				D	

X présent
D représenté par un délégué

* Me Gilles Naud, Monsieur Pierre Paquin, Me Josée Payette, Monsieur Adéodat St-Pierre et Me René Turcotte, en vertu du décret 1632-85, ont été nommés commissaires à la Commission des services juridiques le 14 août 1985.

** Le mandat de Messieurs Roger Paquet et Jean-Roch Perron n'a pas été renouvelé.

ANNEXE 3

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

Les services et le Comité de révision
au cours de l'exercice financier
se terminant le 31 mars 1986

Comité administratif:

Me Yves Lafontaine, président
Me Denis Bouchard, vice-président
Monsieur Gérard Docquier
Madame Lorraine Filion
Me André Truchon

Secrétariat:

Me Jacques Lemaître-Auger, secrétaire

Trésorerie:

Monsieur René A. Morin, c.a.

Service de l'information:

Me Louis-Paul Allard, directeur

Secrétaire d'approbation des comptes légaux:

Me Jacques Valade

Comité de révision:

Membres:

Me Michael L. Garonce, président
Me François Daviault
Mme Jeanne-Mance Dufaux

Avocat délégué:

Me Gilles Trudeau

Service d'expertise, d'éducation et de recherche:

Me Claude Boies
M. Bernard Desrosiers
Me Michel Marchand
Me Georges Massol
Me Suzanne Pilon
Me Jean-Marie Robert
Me Claudine Roy

ANNEXE 4

Liste des membres des conseils d'administration des corporations régionales en fonction au 31 mars 1986

Région de l'Abitibi — Témiscamingue

Me Donald Ouellette, président
M. Robert Arcand
M. Antonio Bruno
M. Denis Dufour
Me France Dufour
Mme Françoise Lamarche
Me Michel Lambert
Mme Rosanne Lemieux
M. Adrien Richard
Me Yves Richard
Mme Louise Roy
Mme Denyse Voynaud

Région du Bas St-Laurent — Gaspésie

Me Renald Turcotte, président
Mme Raymonde Babin
Mlle Nicole Bélisle
Me Georges Deschênes
M. Marcel Landry
M. Hubert Lepage
M. Lauréat Marquis
Me Marion Pelletier
M. Norbert Renaud
M. Adéodat St-Pierre
M. Octave Turbide
Me Jacques Villeneuve

Région de la Côte-Nord

Mme Jeannette Boucher-Turcotte, président
M. Jean Bernier
Me Arnold Brochu
Me André Caron
M. Jean Caron
M. Julien Dubé
Me Jacques Gauthier
Mme Huguette Larouche
M. René A. Marier
Me Lucille Paré
Mlle Nicole St-Onge
Me Victor St-Onge

Région de l'Estrie

Me Benoît Bachand, président
Me Guy Achim
Me Roseline Alric
M. Denis Boivin
M. Marcel Bousquet
Mme Laurette Demontigny
M. Henri-Louis Lessard
Mlle Francine Nadeau
Mme Elcée Perreault-Boudreau
Mme Ja-Nyne Raîche
Me Robert Tétrault
Me Vincent Thibodeau

Région des Laurentides — Lanaudières

M. Albert Poirier, président
Me Robert J. Beauséjour
Sœur Monique Boissé
Me France Charbonneau
Me Pierre Dagenais
Me Suzanne Fortin
Mme Aline Lauzon
Mme Thérèse Lavoie
M. Léonard Lessard
M. Allan Mackarous
M. Michel Roy

Région de la Mauricie — Bois-Francs

M. Alain Lacoursière, président
M. Charles Charest
Mme Lucie Deschênes Livernoche
Mme Louise Gélinas Héroux
Mme Denise Jobin Bellemare
Me François Lajoie
Me Luc Levasseur
Me François Marchand
Mme Laurette Martel Aubin
Me Marc Michaud
Mme Gertrude Purcell
M. André René

Région de Montréal

Me Jean-Pierre Guimond, président
Mme Manon Benoît
M. Adrien Bordua
Mme Lucille Chartier
Me André Drouin
Mme Moisette Guérin
Me Jean Guy
M. Jean Mailhot
M. Claude Montpetit
Me Philippe Séguin
M. Paul Williams

Région de l'Outaouais

Me Michel Séguin, président
Mlle Micheline Gamache
M. Jean Gratton
Mme Aline Lafond
Me Richard A. Lestage
Me Daniel Proulx
Mme Francine Robert
Me Jacques Sauvé
M. Pierre Schnobb
M. Jocelyn St-Denis
M. Gilles Trahan

Région de Québec

M. Jean-Guy Drolet, président
Mme Gisèle Banville-Filion
M. Michel Côté
Me Marcel Dumas
Me Pierre LaRue
M. Jean-Marc Martel
M. Paul Nolet
M. Pierre-Émile Noreau
Mme Aline Paris
M. Jacques Robitaille
Me Jean-Claude Simard
Me Martin Siroix

Région de la Rive-Sud

M. Gilles Morency, président
Me Guy Arsenault
Me Pierre Chèvrefils
M. Roger Girard
M. Louis Jazzar
M. Luc Lalonde
Mme Marie Sophie Lamothe
M. Albert Lapalme
Mlle Magella Ouellette
M. Jean Ridorossi
Me Jacques Sylvestre
Me Bernard Trudel

Région du Saguenay — Lac St-Jean

Me René Lambert, président
M. Gérarld Blackburn
Me Gaétan Boily
M. Jacques Bouchard
Me Martin Côté
Mme Carmen Girard
M. Robert Guimond
Me Diane Lalancette
M. Jacques Morin
M. Julien Perron
Mme Réjeanne Potvin Larouche
Mme Hélène Villeneuve

ANNEXE 5

Directeurs généraux en fonction au 31 mars 1986

Abitibi — Témiscamingue
Me Jean-Guy Leclerc

Bas St-Laurent — Gaspésie
Me Jacques Racine

Côte-Nord
Me Jean-Yves Caron

Estrie
Me Jacques Lemay

Laurentides — Lanaudière
Me Jean-Claude Gagnon

Mauricie — Bois-Francs
Me Gaston Hardy

Montréal
Me Robert Forest

Outaouais
Me Pierrette Dupont-Rousse

Québec
Me Raymond Gagnon

Rive-Sud
Me Gilles Poussard

Saguenay — Lac St-Jean
Me Jean-Pierre Périgny

ANNEXE 6

Bureaux et corporations locales ouverts au 31 mars 1986

Régions	Bureaux avec avocat(s) en permanence	Bureaux avec avocat(s) à temps partiel**
Abitibi — Témiscamingue	Amos	Baie James et Grand Nord
	Lasarre	Baie d'Hudson (côte de)
	Rouyn	Baie d'Ungava (côte de)
	Val d'Or	Fort Chimo
	Ville-Marie	Fort Georges
		Fort Rupert
		La Grande
		Matagami
		Obedjiwan et Waswanipi
		Senneterre
		Témiscamingue-Sud
Bas St-Laurent — Gaspésie	Rimouski	Matapédia
	Amqui	Mont-Joli
	Cabano	Paspébiac
	Chandler	Rivière-au-Renard
	Gaspé	St-Pascal-de-Kamouraska
	Îles-de-la-Madeleine	Mont-Louis
	Matane	
	New Richmond	
	Rivière-du-Loup	
	Ste-Anne-des-Monts	
Côte-Nord	Sept-Îles	Fermont
	Baie-Comeau	Blanc-Sablon
	Forestville	Havre St-Pierre
		Port Cartier
		Schefferville
Estrie	Sherbrooke (225 King Ouest)	Richmond
	Asbestos	Stanstead
	Coaticook	
	Lac Mégantic	
	Magog	
	Sherbrooke (234 Dufferin)	
	Thetford Mines	
Laurentides — Lanaudière	St-Jérôme	St-Jovite
	Charlemagne	St-Lin
	Joliette	St-Michel-des-Saints
	Lachute	Terrebonne
	Mont-Laurier	
	Ste-Agathe-des-Monts	
	St-Eustache	
	St-Gabriel-de-Brandon	
	Ste-Thérèse	
	Terrebonne	

** ou bureaux d'information

Régions	Bureaux avec avocat(s) en permanence	Bureaux avec avocat(s) à temps partiel**
Mauricie — Bois-Francs	Trois-Rivières	Fortierville
	Cap-de-la-Madeleine	La Tuque
	Drummondville	Ste-Geneviève-de-Batiscan
	Louiseville	
	Shawinigan	
	Victoriaville	
Montréal	Montréal (Place Dupuis)	
	Lachine	
	Laval-Est	
	Laval-Ouest	
	Montréal	
	Côte-des-Neiges	
	Hochelaga / Centre Sud	
	Maisonneuve	
	Mercier	
	Outremont — Parc Extension	
	Place Dupuis	
	Plateau Mont-Royal	
	Rosemont	
	St-Henri	
	Division civile	
	Division criminelle	
	Division jeunesse	
	* Services juridiques communautaires de Pointe-St-Charles et Petite Bourgogne Inc.	
	— rue Grand Trunk	
	— rue St-Antoine Ouest	
	Villeray — St-Michel	
	Montréal-Nord	
	Verdun	
	Ville St-Laurent	
Outaouais	Hull (Promenade du Portage)	Chapeau
	Aylmer	Fort Coulonge
	Buckingham	Masham
	Campbell's Bay	St-André Avellin
	Gatineau	
	Hull	
	Section civile	
	Section criminelle	
	Section famille	
	* Clinique juridique populaire de Hull Inc.	
	Maniwaki	

* Corporation locale

** ou bureaux d'information

Régions	Bureaux avec avocat(s) en permanence	Bureaux avec avocat(s) à temps partiel**
Québec	Charlesbourg (5350 boul. Henri-Bourassa)	Baie St-Paul
	Charlesbourg (8500 boul. Henri-Bourassa)	Lac Etchemin
	La Malbaie	St-Fabien-de-Panet
	Lévis	St-Pamphile
	Limoilou	
	Montmagny	
	Québec	
	Section criminelle (boul. Charest Est)	
	Section juvénile (boul. Charest Ouest)	
	Côte de Beaupré	
	St-Jean-Baptiste (rue St-Jean)	
	St-Roch	
	St-Georges-de-Beauce	
	St-Joseph-de-Beauce	
Rive-Sud	Palais de Justice	
	Longueuil (boul. Curé-Poirier)	
	Châteauguay	
	Cowansville	
	Dorion-Vaudreuil	
	Granby	
	Greenfield Park	
	Longueuil	
	Affaires civiles	
	(101 Place Charles-Lemoyne)	
	(1297 chemin Chambly)	
	Affaires pénales	
	(460 St-Charles Ouest)	
	Section jeunesse et bureau civil	
	(6185 Taschereau, Brossard)	
	St-Hyacinthe	
	St-Jean	
	Sorel	
	Valleyfield	
Saguenay — Lac St-Jean	Chimoutimi	Chibougamau
	Alma	
	Dolbeau	
	Jonquière	
	Roberval	
	Ville de La Baie	
TOTAL	103 BUREAUX	41 BUREAUX
	2 CORPORATIONS LOCALES	
GRAND TOTAL	.....147 UNITÉS*	

* Une corporation locale «Services juridiques communautaires de Pointe-St-Charles et Petite Bourgogne Inc.» a des bureaux à deux (2) endroits.

** ou bureaux d'information

ANNEXE 7

Avocats, autres professionnels, employés de soutien, stagiaires et étudiants salariés à l'emploi de la Commission, des corporations régionales et locales au 31 mars 1986

Régions	Avocats	Autres professionnels et employés de soutien	Stagiaires et étudiants
Commission	11	45	4
Abitibi — Témiscamingue	14	16	—
Bas St-Laurent — Gaspésie	19	28	1
Côte-Nord	10	13	—
Estrie	28	35	3
Laurentides — Lanaudière	23	33	2
Mauricie — Bois-Francs	19	26	—
Montréal	102	120	19
Outaouais	23	27	2
Québec	40	53	5
Rive-Sud	45	51	4
Saguenay — Lac St-Jean	15	20	—
	349	467	40
TOTAL DU PERSONNEL			856

ANNEXE 8

MISE À JOUR DES INDICATEURS DU RÉSEAU DE L'AIDE JURIDIQUE N/D: 051-05-F-85

Préparé par: Yvon Routhier
1985-09-27
Révisé: 1985-10-08
Direction de la Vérification et de l'Évaluation

FAITS SAILLANTS

En 1984-85

— Diminution de la demande de 0,50%;

— Augmentation des causes confiées à la pratique privée qui représentent aujourd'hui 35,95% des causes admises (35,3% en 83-84);

— Légère diminution (0,7%) de la charge de travail par avocat salarié;

— Augmentation du temps moyen pour un dossier assumé par un avocat (+ 3,4%);

— Le temps moyen d'un dossier sous la loi des jeunes contrevenants a augmenté de 30 minutes par rapport à l'année précédente;

— Une entente est intervenue pour les tarifs payés aux avocats en pratique privée en matière civile générale, matrimoniale et civile autre.

Prévisions:

— Les critères d'admissibilité étant modifiés depuis juillet 1985, une hausse sensible de la demande est prévue. Cette demande devrait se situer aux environ de 268 000 dossiers soit 4% de plus qu'en 1984-85;

— Les besoins financiers à la Commission des services juridiques et de son réseau devraient être de l'ordre de 64M$.

INTRODUCTION

L'évaluaton de la Commission des services juridiques débutée en novembre 1980 s'est poursuivie jusqu'en février 1982 avec le dépôt du rapport d'évaluation. Ce rapport comprenait un certain nombre d'études spécifiques et une analyse de la performance de l'organisme par une série d'indicateurs: il avait été convenu de les suivre périodiquement.

Le présent document constitue le 4e rapport d'analyse statistique et est effectué à partir des données de la Commission des services juridiques de 1984-85. Il vise à suivre l'évolution du programme d'aide juridique, à vérifier la validité des hypothèses retenues l'année dernière pour prévoir la demande et à présenter une estimation des besoins financiers de l'organisme.

L'année financière 1985-86 devrait être marquée par:

— La modification des critères économiques d'admissibilité à l'aide juridique;

— Les négociations de partage des coûts au secteur criminel avec le gouvernement fédéral;

— Une entente sur la rétroactivité du partage des coûts avec le gouvernement fédéral dans le secteur civil;

— Une indexation des tarifs, dans les secteurs criminel et notarial, aux avocats et notaires en pratique privée ayant des mandats de bénéficiaires d'aide juridique;

— Une augmentation du nombre de dossiers et de la charge moyenne de travail en regard de la loi sur les jeunes contrevenants.

Analyse de la demande

Nous présentons sous forme de tableau la demande d'aide juridique provinciale depuis l'année financière 1973-74 jusqu'à 1984-85.

ÉVOLUTION DE LA DEMANDE
DEMANDES TRAITÉES ET DEMANDES ACCEPTÉES

Année	Nombre de demandes traitées	% de variation / année préc.	Nombre de demandes acceptées	% de variation / année préc.	% de la demande acceptée
73-74	92 517	—	84 112	—	90,92
74-75	118 691	22,05	96 274	14,46	81,11
75-76	162 129	26,79	129 437	34,45	79,84
76-77	187 914	13,72	163 028	25,45	86,76
77-78	197 365	4,79	170 073	4,32	86,17
78-79	203 255	2,90	175 850	3,4	86,52
79-80	216 306	6,03	177 544	0,96	82,08
80-81	240 747	10,15	216 019	21,67	89,73
81-82	251 150	4,14	219 875	1,79	87,55
82-83	260 472	3,58	228 240	3,8	87,63
83-84	258 550	- 0,74	227 570	- 0,29	88,02
84-85	257 352	- 0,47	227 085	- 0,21	88,24

Source: Rapports annuels de la Commission des services juridiques.

En 1984-85, le nombre de demandes reçues a diminué de près de 0,5%, c'est la deuxième année consécutive que la demande diminue. Les demandes acceptées ont diminué d'un faible pourcentage de 0,2%. Les critères économiques d'admissibilité étant les mêmes depuis 1981, les prévisions de 1982 étaient à l'effet que la demande diminuerait bien avant le précédent exercice financier.

Si nous visualisons la demande par région depuis 1981-82, nous avons les données suivantes:

DEMANDE PAR RÉGION
DOSSIERS TRAITÉS

Corporation régionale	Nombre de demandes 1981-82	Nombre de demandes 1982-83	% de variation	Nombre de demandes 1983-84	% de variation	Nombre de demandes 1984-85	% de variation
Bas St-Laurent	18 738	18 990	1,33%	18 022	-5,3%	16 908	-6,59%
Côte-Nord	6 758	6 739	- 0,28%	6 572	-2,54%	6 948	5,41%
Estrie	23 177	22 991	- 0,81%	21 819	-5,3%	20 603	-5,90%
Laurentides — Lanaudières	19 523	21 904	10,87%	22 179	1,24%	21 924	-1,16%
Mauricie — Bois-Francs	16 804	17 983	6,56%	16 919	-6,29%	16 930	0,06%
Montréal	69 292	74 301	6,74%	76 226	2,53%	77 577	1,74%
Nord-Ouest	7 161	8 075	11,32%	7 702	-4,84%	7 795	1,19%
Québec	33 007	31 553	- 4,61%	31 331	-0,71%	31 139	-0,62%
Outaouais	14 115	14 435	2,22%	14 293	-0,99%	14 773	3,25%
Rive-Sud	31 071	32 080	3,15%	32 411	1,02%	32 073	-1,05%
Saguenay — Lac St-Jean	11 504	11 421	- 0,73%	11 076	-3,11%	10 682	-3,69%
TOTAL	251 150	260 472	3,58%	258 550	-0,74%	257 352	-0,47%

Source : Rapports annuels de la Commission des services juridiques.

Le tableau précédent nous permet de constater que la demande pour les régions du Bas St-Laurent et de l'Estrie a diminué de façon appréciable au cours des deux dernières années. Les autres régions ont connu une demande relativement stable en 1984-85 par rapport à l'année précédente.

Le tableau suivant permet de suivre l'évolution régionale de la demande en matière notariale.

ÉVOLUTION DE LA DEMANDE ET DES MANDATS AUX NOTAIRES SELON LA CORPORATION RÉGIONALE

Corporation régionale	Variation Demande totale 81-82 / 82-83	Nombre de dossiers Variation Demande Notaires 82-83 / 83-84	Demande Notaires 83-84	Demande Notaires 84-85	Variation Demande Notaires 83-84 / 84-85
Bas St-Laurent	- 968	-541	1 622	1 633	+ 11
Côte-Nord	- 167	+ 29	183	171	- 12
Estrie	-1 172	- 85	1 859	1 675	-184
Laurentides — Lanaudières	+ 275	+105	1 400	1 288	-112
Mauricie — Bois-Francs	-1 064	+171	1 261	1 431	+170
Montréal	+1 925	- 6	1 013	1 044	+ 31
Nord-Ouest	- 373	+ 46	620	685	+ 65
Québec	- 222	-185	1 430	1 336	- 94
Outaouais	- 142	- 50	289	262	- 27
Rive-Sud	+ 331	- 1	347	370	+ 23
Saguenay — Lac St-Jean	- 345	- 25	616	515	-101
TOTAL	-1 922	-442	10 640	10 410	-230

Source: Rapports annuels de la Commission des services juridiques.

La variation de la demande dans le secteur notarial est en grande partie un facteur explicatif de la variation de la demande totale; en particulier pour les corporations régionales des Laurentides — Lanaudières, Mauricie, Nord-Ouest, Québec et Saguenay — Lac St-Jean. (Le tableau à la page 11 montre l'évolution dans le temps de la demande du secteur notarial).

Regardons maintenant par corporation régionale le nombre et le pourcentage des demandes acceptées:

RÉPARTITION RÉGIONALE DES DEMANDES ACCEPTÉES

Corporation régionale	Nombre de demandes acceptées 1982-83	Nombre de demandes acceptées 1983-84	Nombre de demandes acceptées 1984-85	% accepté 1982-83	% accepté 1983-84	% accepté 1984-85
Bas St-Laurent	16 508	15 690	14 695	86,93%	87,06%	86,91%
Côte-Nord	6 204	6 061	6 296	92,06%	92,22%	90,62%
Estrie	20 015	19 010	18 016	87,06%	87,13%	87,44%
Laurentides — Lanaudière	19 485	19 826	19 492	88,96%	89,39%	88,91%
Mauricie — Bois-Francs	15007	14075	14116	83,45%	83,19%	83,38%
Montréal	67280	69419	70740	90,55%	91,07%	91,19%
Nord-Ouest	7216	6934	7120	89,36%	90,03%	91,34%
Québec	26318	26018	26305	83,41%	83,04%	84,48%
Outaouais	12971	12695	13138	89,86%	88,82%	88,93%
Rive-Sud	27966	28739	28193	87,18%	88,66%	87,90%
Saguenay — Lac St-Jean	9 370	9 103	8 974	82,04%	82,19%	84,01%
TOTAL	228 340	227 570	227 085	87,66%	88,02%	88,24%

Source : Rapports annuels de la Commission des services juridiques.

L'évolution annuelle des pourcentages de dossiers acceptés est quasi constante et il existe un écart entre les régions. Ce tableau permet de visualiser les particularités régionales. En effet, les facteurs explicatifs d'un pourcentage fort ou faible sont: le genre de dossiers (criminel, civil) et la clientèle potentielle (le pourcentage de la population à faible revenu).

PROPORTION DE LA DEMANDE PAR RÉGION PAR RAPPORT AU TOTAL PROVINCIAL

Corporation régionale	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85
Bas St-Laurent	7,46%	7,29%	6,97%	6,57%
Côte-Nord	2,69%	2,59%	2,54%	2,70%
Estrie	9,23%	8,83%	8,44%	8,01%
Laurentides — Lanaudière	7,77%	8,41%	8,58%	8,52%
Mauricie — Bois-Francs	6,69%	6,90%	6,54%	6,58%
Montréal	27,59%	28,53%	29,48%	30,14%
Nord-Ouest	2,85%	3,10%	2,98%	3,03%
Québec	13,14%	12,11%	12,12%	12,10%
Outaouais	5,62%	5,54%	5,53%	5,74%
Rive-Sud	12,37%	12,32%	12,54%	12,46%
Saguenay — Lac St-Jean	4,58%	4,38%	4,28%	4,15%
TOTAL PROVINCIAL	100%	100%	100%	100%

Source: Rapports annuels de la Commission des services juridiques.

La région du Bas St-Laurent (7,46 — 7,29 — 6,97 et 6,57) a connu la diminution la plus importante de sa part relative de la demande. La région de Montréal (27,59 — 28,53 — 29,48 — 30,14), a augmenté depuis 1981 sa part relative de la demande.

Des causes admises à l'aide juridique, une forte proportion a été confiée à des avocats de pratique privée. Cette proportion représente pour 1984-85, 35,95% de l'ensemble des causes admises confiées aux avocats. Au tableau suivant, on remarque un pourcentage de plus en plus important dans la proportion des causes confiées à la pratique privée, alors qu'on avait remarqué une stabilisation durant les années 79-80, 80-81 et 81-82.

CAUSES ADMISES CONFIÉES À DES AVOCATS DE PRATIQUE PRIVÉE

Année	Nombre	Pourcentage p / causes confiées avocat
73-74	19 393	23,0 %
74-75	23 819	24,7 %
75-76	29 020	24,36%
76-77	35 856	24,04%
77-78	40 672	26,0 %
78-79	46 688	28,93%
79-80	50 251	30,84%
80-81	61 425	30,66%
81-82	63 150	30,38%
82-83	69 855	32,17%
83-84	76 507	35,27%
84-85	77 901	35,95%

Source: Rapports annuels de la Commission des services juridiques.

Une analyse géographique fait ressortir les points suivants: les régions de Montréal, Québec, Outaouais, et Saguenay — Lac St-Jean voient la part relative de la demande à l'aide juridique confiée à des avocats de pratique privée augmenter depuis 1981. Les régions de la Côte-Nord, Laurentides — Lanaudière, Maurice — Bois-Francs, Montréal, Québec ont des proportions supérieures à la moyenne provinciale comme le montre le prochain tableau.

Un sondage effectué en 1981 nous apprenait que 23% des répondants choisiraient un avocat privé pour défendre leurs intérêts. En réalité la même année, la proportion était de 30,66%. En 1984-85, cette même proportion est de 35,95%. Il est possible que cet écart résulte du plus grand intérêt de la pratique privée à l'aide juridique, ou d'une saturation de productivité chez les avocats salariés, ou encore que les résultats du sondage sont caducs.

NOMBRE ET POURCENTAGE DES CAUSES CONFIÉES À LA PRATIQUE PRIVÉE PAR RAPPORT AU TOTAL DES CAUSES ADMISES SELON LA RÉGION

Années / Régions	1981-82		1982-83		1983-84		1984-85	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Bas St-Laurent	4 566	32,3	4 497	31,3	4 095	29,1	3 761	28,8
Côte-Nord	2 325	39,5	2 120	35,0	2 321	39,5	2 692	44,0
Estrie	4 521	24,7	4 881	27,0	5 086	26,7	4 836	29,6
Laurentides — Lanaudière	6 283	39,3	7 418	40,8	7 911	42,9	7 742	42,5
Mauricie — Bois-Francs	4 478	35,4	4 866	35,0	4 991	39,0	4 816	38,0
Montréal	17 667	28,7	21 590	32,6	25 094	36,7	26 567	38,1
Nord-Ouest	963	16,6	1 117	16,8	1 152	18,3	1 342	20,9
Québec	9 293	36,3	9 113	36,9	9 910	40,3	10 246	41,0
Outaouais	2 292	18,6	2 633	20,7	2 916	23,5	3 182	24,7
Rive-Sud	8 283	31,1	9 212	33,4	10 234	36,1	9 900	35,6
Saguenay — Lac St-Jean	2 479	27,8	2 406	27,9	2 797	33,0	2 817	33,3
TOTAL	63 150	30,4	69 855	32,2	76 507	35,3	77 901	35 95

Le tableau présentant le pourcentage de causes confiées à la pratique privée par rapport au total des causes admises permet de constater que seules les corporations régionales Bas St-Laurent, Mauricie, Laurentides et Rive-Sud ont diminué ce pourcentage en 1984-85 par rapport à l'année précédente. Les autres corporations régionales ont tous connu une augmentation de ce pourcentage.

Le tableau suivant présente le nombre d'avocats en pratique privée ayant reçu des honoraires de l'aide juridique par corporation régionale. Les régions Côte-Nord Estrie, Mauricie — Bois-Francs, Montréal, Outaouais, Québec et Rive-Sud, ont connu une augmentation substantielle d'avocats en pratique privée réclamant des honoraires aux corporations qui leur ont confié les mandats.

AVOCATS RÉCLAMANT PAR RÉGION

Régions	1982-83	1983-84	1984-85	% de Variation sur année préc.
Bas St-Laurent	161	161	162	0,6%
Côte-Nord	74	74	85	14,9%
Estrie	220	222	236	6,3%
Laurentides — Lanaudière	540	618	617	- 0,2%
Mauricie — Bois-Francs	234	256	299	16,8%
Montréal	1 391	1 511	1 592	5,4%
Nord-Ouest	82	91	80	-12,1%
Outaouais	139	143	162	13,3%
Québec	486	494	529	7,1%
Rive-Sud	785	830	903	8,8%
Saguenay — Lac St-Jean	150	151	157	4,0%
TOTAL	4 262	4 551	4 822	6,0%

Source: S.I.G., Commission des services juridiques.

RÉPARTITION DU NOMBRE D'AVOCATS DE PRATIQUE PRIVÉE AUXQUELS DES SOMMES ONT ÉTÉ VERSÉES SELON L'IMPORTANCE DES HONORAIRS VERSÉS

Honoraires	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85
Moins de 1 000	944	934	1 002	1 052
1 001 - 5 000	881	893	879	936
5 001 - 10 000	341	363	350	364
10 001 - 20 000	211	266	303	311
20 001 - 50 000	88	142	184	171
50 001 - 75 000	12	20	11	11
75 001 - 100 000	5	4	13	10
100 001 - 150 000	1	3	6	8
150 001 - et plus	—	3	3	2
TOTAL	2 483	2 628	2 751	2 885

Source: S.I.G., Commission des services juridiques.

N.B. L'écart dans le nombre total d'avocats privés recevant des honoraires et la répartition par région (p. 8) vient du fait que plusieurs avocats réclament dans plus d'une région.)

Le tableau précédent intitulé «répartition du nombre d'avocats de pratique privée auxquels des sommes ont été versées selon l'importance des honoraires versés» permet de constater que plusieurs avocats réclament dans au moins deux corporations régionales car le nombre total de réclamants est en 1984-85 de 2 885 tandis que le total du nombre d'avocats ayant reçu des honoraires par corporation régionale donne come résultat 4 822. Ce tableau nous permet aussi de constater l'augmentation anuelle du nombre de réclamants: 2 483 en 1981-82, 2 628 en 1982-83, 2 751 en 1983-84 et 2 885 en

1984-85. On constate aussi que le nombre d'avocats recevant des honoraires de plus de 50 000$ par année augmente d'année en année: 18 en 1981-82, 30 en 1982-83, 33 en 1983-84 et 51 en 1984-85.

Le tabeau suivant présente l'évolution du nombre moyen de réclamations d'honoraires par avocat en pratique privée et le montant moyen de ces honoraires pour les trois dernières années. C'est l'année 1982-83 qui a connu une forte augmentation en terme de variation du nombre d'honoraires par avocat (+27,3%) et du montant de l'honoraire moyen (+24%); l'année 1984-85 a connu une diminution de 2,9% pour le nombre de réclamations par avocat et de 0,4% pour le montant moyen d'honoraires par avocat.

NOMBRE MOYEN DE RÉCLAMATIONS ET HONORAIRE MOYEN PAR AVOCAT PRIVÉ

Année	Nombre moyen de réclamations par avocat	% Variation Nombre moyen	Honoraires moyen par avocat	% Variation Honoraire moyen
1981-82	20,5	—	4 793$	—
1982-83	26,1	+ 27,3%	5 946$	+ 24,0%
1983-84	27,8	+ 6,5%	6 568$	+ 10,5%
1984-85	27,5	- 2,9%	6 540$	- 0,4%

Source: Rapports annuels de la Commission des services juridiques.

NOMBRE ET POURCENTAGE DES DOSSIERS CONFIÉS À DES AVOCATS DE PRATIQUE PRIVÉE PAR SECTEUR SELON LES ANNÉES

	Civil		Criminel	
Année	Nombre de demandes	% par rapport au total	Nombre de demandes	% par rapport au total
75-76	18 023	20,7%	11 482	24,5%
76-77	21 581	22,1%	14 752	26,6%
77-78	25 831	24,8%	15 695	27,9%
78-79	30 176	27,3%	17 019	30,5%
79-80	31 656	27,1%	18 605	30,7%
80-81[1]	37 099	28,6%	24 380	34,5%
81-82	35 900	27,4%	27 301	35,4%
82-83	39 958	29,1%	29 894	37,4%
83-84	42 742	31,5%	33 765	41,6%
84-85	43 526	31,9%	34 375	42,7%

Source: S.I.G., Commission des services juridiques.

(1) Année de l'indexation des tarifs au secteur criminel.

Le précédent tableau montre l'évolution selon les secteurs (civil et criminel) dans les proportions de dossiers que la pratique privée se voit confier. En 1979-80, seulement 3,6% d'écart existait entre les secteurs civil et criminel. En 1984-85, cet écart est rendu à +10,8%. E 1984-85, la pratique privée obtient 42,7% de l'ensemble des dossiers criminels à l'aide juridique; au secteur civil cette proportion est de 31,9%.

Au niveau des affaires notariales, la baisse observée au cours des dernières années s'est poursuivie.

RÉPARTITION DES DEMANDES D'AIDE JURIDIQUE CONFIÉES À DES NOTAIRES SELON LES ANNÉES

Année	Nombre de demandes	% de variation p/r à l'année préc.
73-74	2 704	—
74-75	6 035	123,19%
75-76	10 295	70,59%
76-77	13 877	34,79%
77-78	13 640	- 1,71%
78-79	14 472	6,10%
79-80	14 609	0,95%
80-81	15 687	7,38%
81-82	12 006	- 23,47%
82-83	11 082	- 7,7 %
83-84	10 640	- 3,99%
84-85	10 410	- 2,16%

Source : Rapport d'analyse statistique de la Commission des services juridiques 1983 et rapport annuel de la Commission des services juridiques pour les données 1983-84.

Les régions de l'Estrie, Laurentides, Québec et Saguenay — Lac St-Jean sont les principales régions responsables de la baisse du nombre de dossiers confiés à des notaires. Les tarifs aux notaires devant être indexés en 1985-86, l'évolution de ce secteur devrait connaître une hausse pour les prochaines années.

RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES BÉNÉFICIAIRES D'AIDE JURIDIQUE SELON LEURS SOURCES DE REVENUS

Source de revenu	1981-82 %	1982-83 %	1983-84 %	1984-85 %
Travail à temps plein	8,0%	7,8%	7,46%	7,02%
Travail à temps partiel	2,5%	2,9%	2,85%	2,93%
Assurance-chômage	10,0%	13,5%	11,51%	10,76%
Aide sociale (publique)	21,2%	28,8%	32,98%	34,66%
Aide sociale (privée)	0,4%	0,2%	0,26%	0,13%
Commission des accidents du travail	0,7%	0,8%	0,74%	0,78%
Pension d'anciens combattants	0,4%	0,3%	0,21%	0,20%
Pension de vieillesse	2,6%	2,7%	2,66%	2,64%
Pension alimentaire	2,1%	3,1%	3,06%	3,21%
Pension régime privé	0,3%	0,3%	0,34%	0,32%
Revenu prop. ou val. mobil.	0,3%	0,6%	0,53%	0,49%
R.R.Q.	1,7%	2,4%	2,53%	2,75%
Revenu chambres	0,3%	0,4%	0,33%	0,30%
Autres	1,2%	2,6%	2,75%	2,65%
Sans revenu	48,3%	33,7%	31,80%	30,96%

Source : Rapport # 78105, S.I.G. de la Commission des services juridiques.

En pourcentage, ce sont donc les bénéficiaires d'aide sociale qui augmentent d'année en année depuis que les critères d'admissibilité demeurent les mêmes (1981). C'est au

Saguenay — Lac St-Jean et en Mauricie — Bois-Francs où les pourcentages de bénéficiaires d'aide sociale bénéficiant du service de l'aide juridique sont les plus élevés. La région de Montréal se caractérise par une forte proportion de sans revenu éligibles à l'aide juridique (43,4%) tandis que la moyenne provinciale est de 31%. Cela s'explique en grande partie, par la forte proportion de dossiers au secteur criminel dans cette région.

Le règlement sur l'admissibilité à l'aide juridique permet l'admissibilité de certains requérants dont les revenus dépassent les critères économiques d'admissibilité.

En 1984-85, le pourcentage des couples dont les revenus dépassent les critères économiques d'admissibilité bénéficiant des services d'aide juridique a été de 12,5%; pour le groupe des personnes seules, ce pourcentage était de 5,8%. Ces taux sont semblables aux taux des dernières années comme on peut le visualiser au tableau suivant:

POURCENTAGE DES BÉNÉFICIAIRES ADMIS À L'AIDE JURIDIQUE DONT LES REVENUS DÉPASSENT LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ÉCONOMIQUE PAR RAPPORT AU TOTAL DES CAS ADMIS

Année	Couple avec ou sans dépendants	Personnes seules avec ou sans dépendants
1981-82	9,9%	5,5%
1982-83	12,4%	4,7%
1983-84	10,9%	5,1%
1984-85	12,5%	5,8%

L'écart dans les propositions couple et personnes seules (tableau précédent) peut découler du montant des critères économiques d'admissibilité: une personne seule 170$ et un couple 185$ (revenus bruts hebddomadaires). Le conjoint ne permet qu'une augmentation de 15$ du revenu par rapport à une personne seule. Aussi, la discrétion s'exerce surtout vis-à-vis le couple, dû à l'inéquation de la norme. (En 1984-1985 les personnes seules hors normes acceptées à l'aide juridique ont un taux de 5,4% tandis que les familles monoparentales et couples avec ou sans dépendants ont un taux de 10%).

Prévision de la demande

Depuis 1980, les critères d'éligibilité sont demeurés inchangés. L'inflation jouant son rôle, théoriquement parlant, la clientèle aurait dû diminuer. Toutefois, le contexte économique et les taux de chômage que le Québec a connus durant ces années et la progression dans le nombre de bénéficiaires d'aide sociale ont fait que le nombre de dossiers admis est passé de 220 000 en 1981-82 à 228 200 en 1982-83, à 227 500 en 1983-84 et à 227 085 en 1984-85. Le tableau de la page 10 montre la répartition de la clientèle selon leur source de revenus. La part relative des travailleurs à temps plein ou partiel est demeurée stable à 10% au cours des 4 dernières années.

La loi sur les jeunes contrevenants peut dans les prochaines années modifier la demande de l'aide juridique. Selon une étude interne, cette loi pourrait représenter une augmentation de plus de 5 000 dossiers. Toutefois, à cause de l'entrée en vigueur de la loi en avril 1984 et la période de rôdage nécessaire à son application durant l'année 1985-86, l'arrérage devrait être comblé (2 000 dossiers) et la demande se situer au niveau prévu (augmentation de la demande).

Afin de prévoir la demande des dossiers au niveau de la Commission des Services juridiques, nous avons considéré que le taux d'utilisation par rapport à la clientèle potentielle sera constant. Les critères économiques d'admissibilité sont indexés depuis juillet 1985, la demande devrait augmenter pour les familles avec dépendants. Le tableau suivant illustre les anciens et les nouveaux critères.

AIDE JURIDIQUE
CRITÈRES ÉCONOMIQUES D'ADMISSIBILITÉ

Ménages	Revenu par semaine	
	Avant	Après
Personnes seule	170$	170$
+ 1 dépendant	185$	210$
+ 2 dépendants	215$	230$
+ 3 dépendants	230$	245$
+ 4 dépendants	245$	260$
+ 5 dépendants	265$	280$
+ 6 dépendants	280$	300$
Couple	185$	210$
+ 1 dépendant	215$	230$
+ 2 dépendants	230$	245$
+ 3 dépendants	245$	260$
+ 4 dépendants	265$	280$
+ 5 dépendants	285$	300$
+ 6 dépendants	300$	320$
+ 7 dépendants	315$	340$
+ 8 dépendants	330$	360$

Le taux d'inflation actuel ainsi que les prévisions sont à l'effet que l'inflation demeurera relativement peu élevée (4%) et stable (Voir annexe I).

Prenant en considération le nombre de dossiers ouverts à l'aide juridique pour les dernières années, les nouveaux critères économiques d'admissibilité, les études démographiques selon les revenus et les différentes données économiques, nous prévoyons une demande pour les prochaines années comme présentée au tableau ci-après.

L'augmentation de la clientèle potentielle a fait l'objet d'une analyse et est évaluée à 8,4%, cette augmentation devrait s'échelonner sur une période de deux ans.

PRÉVISIONS DE DEMANDES DU RÉSEAU DE LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

Année	Nombre de demandes d'aide juridique	Variation en % pour année précédente
1984-85	257 358	—
1985-86	268 000	+ 4,0%
1986-87	278 700	+ 4,0%
1987-88	282 900	+ 1,5%
1988-89	282 000	- 0,3%

N.B. Les prévisions de demandes sont calculées selon l'hypothèse que le taux d'utilisaton des Services juridiques par rapport à la clientèle potentielle demeure constant avec les années.

En 1985-86, l'augmentation évaluée à 4% correspond à une augmentation des dossiers générés par la loi des jeunes contrevenants et une augmentation de la clientèle potentielle. En 1986-87 et 1987-88, le taux d'augmentation est généré par l'augmentation de la clientèle potentielle.

Analyse de l'efficience et des ressources

Le nombre d'avocats permanents du réseau de l'aide juridique était de 329 au 31 mars 1985, soit une hausse de 7 sur l'année précédente ; les autres professionnels et employés de soutien (réseau et commission) sont au nombre de 457 en augmentation de 3 sur 1984 ; le nombre de stagiaires est passé de 35 à 37 au cours de cette période.

Tout comme les trois dernières années, le nombre de bureaux à temps plein est demeuré à 100. Au niveau des bureaux à temps partiel, leur nombre est demeuré inchangé soit 44.

Les dépenses totales ont atteint 60,1 millions de $ par rapport à 56,6 millions de $ l'année précédente, soit une hausse de 6,3%. Les dépenses d'opération excluant les honoraires à la pratique privée ont atteint 37 445 829$ soit en hausse de 8% comparativement aux honoraires de la pratique privée qui se chiffraient en 1984-85 à 22 649 849$ en hausse de 3,6% sur l'année précédente.

Le montant des engagements des mandats émis à la pratique privée est évalué à 19 400 000$ au 31 mars 1985, en augmentation de 400 000$ sur l'année précédente (ces montants sont estimés par la Commission des services juridiques).

Les déboursés judiciaires, quant à eux, ont légèrement diminué en 1984-85 de 0,4% par rapport à l'année précédente pour se chiffrer à 4 031 081$.

MOYENNE DE DOSSIERS TRAITÉS PAR EMPLOYÉ ET PAR AVOCAT

Années	1981-82		1982-83		1983-84		1984-85	
Régions	Moyenne Employé (1)	Moyenne Avocat (2)	Moyenne Employé (1)	Moyenne Avocat (2)	Moyenne Employé (1)	Moyenne Avocat (2)	Moyenne Employé (1)	Moyenne Avocat (2)
Bas St-Laurent	390	1 041	413	1 055	375	1 001	497	390
Côte-Nord	333	751	321	749	313	730	316	695
Estrie	393	927	426	958	390	909	343	763
Laurentides — Lanaudière	349	849	384	996	376	964	399	953
Mauricie — Bois-Francs	373	884	400	946	385	890	368	847
Montréal	311	654	330	721	343	755	359	800
Nord-Ouest	247	551	278	621	296	642	269	557
Québec	379	869	367	853	356	803	350	759
Outaouais	307	672	307	687	311	681	314	703
Rive-Sud	353	818	356	802	364	791	345	764
Saguenay — Lac St-Jean	349	822	336	816	326	738	305	712
TOTAL	318	775	330	814	329	803	328	782

Source: Rapports annuels de la Commission des services juridiques.

(1) Nous avons comptabilisé tous les employés du réseau de l'aide juridique par corporation régionale, excluant les stagiaires, au 31 mars de chaque année.

(2) Nous avons comptabilisé tous les avocats salariés du réseau d'aide juridique, par corporation régionale, au 31 mars de chaque année, excluant les stagiaires.

STATISTIQUE PAR AVOCAT SALARIÉ (EXCLUANT LES AVOCATS AVEC TÂCHES ADMINISTRATIVES)

	81-82	82-83	83-84	84-85	% Variation 83/84/85
Nombre moyen de dossiers traités par avocat[1]	829	871	859	836	- 2,7%
Nombre de refus par avocat	103	108	103	98	- 4,9%
Nombre moyen de dossiers à assumer par avocat[2]	478	493	467	451	- 3,4%
Nombre moyen d'équidossiers assumés par avocat	475	492	469	452	- 3,6%
Nombre moyen de mandats émis (avocat seulement) par avocat	208	234	254	252	+ 0,8%
Nombre moyen de mandats émis (notaire seulement) par avocat	40	37	35	34	- 2,9%
Temps moyen annuel (heures) par avocat (exclut les activités parallèles, Ex.: Conférences, etc.)	1 156	1 210	1 168	1 160	- 0,7%
Moyenne en heures d'un dossier assumé	2.07	2.08	2.07	2.14	+ 3,4%
Moyenne en heures d'un dossier traité (incluant refus)	1.40	1.40	1.36	1.39	+ 2,2%

Source: Calculé à partir des données continues au rapport annuel de la Commission des services juridiques.

(1) Demandes reçues.

(2) Excluant les dossiers refusés et référés à la pratique privée.

L'année 1984-85 se caractérise par une légère diminution de la charge de travail causée par la diminution du nombre moyen de dossiers assumés par avocat, une diminution de la demande et une augmentation du nombre de mandats émis à la pratique privée.

Les statistiques par avocat sont présentées sous les formes d'unités de documents, de temps moyen par avocat et de temps moyen par dossier. La méthodologie consiste premièrement à représenter l'évolution des dossiers; nous analysons le nombre de dossiers juridiques moyen assumé par chaque avocat, excluant les avocats ayant des tâches exclusivement administratives. Le nombre de dossiers moyen est calculé sur la base des équidossiers. Un équidossier représente la proportion des dossiers où un travail juridique a été réalisé durant l'année sous étude. Ce phénomène s'explique du fait qu'un dossier peut être ouvert deux ans plus tôt et assumé en partie durant l'année sous étude. Les proportions des dossiers traités durant l'année sont calculées grâce aux statistiques compilées par la Commission des services juridiques et servent à comparer les coûts d'un dossier des salariés du réseau et de la pratique privée.

Dans un deuxième temps, nous représentons l'évolution des dossiers qui sont assumés par la pratique privée et qui nécessitent de la part des salariés du réseau la préparation d'un mandat.

Troisièmement, à partir des statistiques de la Commission des Services juridiques, nous présentons l'évolution en heures de la charge de travail annuelle par avocat.

Pour une quatrième étape, l'analyse des temps moyens: nous présentons deux statistiques:

1°- Le temps annuel moyen d'un avocat moins le temps pour les refus et les mandats (tâche juridique) divisé par le nombre annuel moyen de dossiers assumés par un avocat, soit la moyenne en heures d'un dossier assumé.

2°- Le temps annuel moyen d'un avocat divisé par le nombre total d'unités de document (dossiers assumés + dossiers mandatés + dossiers refusés), soit la moyenne en heures d'un dossier traité.

Pour les années sous étude, on constate une baisse puis une augmentation du temps moyen par dossier. L'explication de ce phénomène est l'augmentation des mandats à confier à la pratique privée puis du temps moyen d'un dossier sous la *Loi des jeunes contrevenants* qui a augmentée de 30 minutes.

L'expérience moyenne des avocats du réseau était au 31 mars 1985 de 11 années (comparativement à 10,5 en 84, à 9,9 en 83 et 9,3 en 82). On peut donc dire qu'au cours des quatre dernières années, l'expérience des avocats du réseau augmente d'au moins une demi-année tous les ans.

L'année financière 1984-85 a vu le coût moyen par dossier traité augmenter à 233,52$ (soit 102,14$ en dollars constants de 1974-75).

COÛT MOYEN PAR DOSSIER TRAITÉ[1]

Année	Dollars courants	% Variation p/r année préc.	Dollars constants de 1974-75
1974-75	151,41	—	151,41
1975-76	122,47	- 19,11%	11,13
1976-77	140,21	+ 14,5 %	119,02
1977-78	132,62	- 5,41%	103,77
1978-79	157,10	+ 18,46%	112,78
1979-80	165,61	+ 5,42%	108,88
1980-81	173,31	+ 4,65%	102,73
1981-82	182,03	+ 5,03%	96,10
1982-83	202,07	+ 11,1%	97,14
1983-84*	223,30	+ 10,51%	102,28
1984-85	233,52	+ 4,57%	102,14

(1) Coût moyen par dossier traité : total des dépenses de la commission, du réseau incluant art. 52 divisé par le nombre de dossiers traités.

* Note : ne tient pas compte de l'indexation rétroactive des tarifs pour la pratique privée en 1983-84.

En dollars courants, l'augmentation du coût moyen par dossier pour 1984-85 a été de 4,57% (Inflation pour la même période de 4,7%. Source : Le marché du travail, juillet 85, volume 6, numéro 7.

HONORAIRE MOYEN PAR DOSSIER D'AIDE JURIDIQUE EXÉCUTÉ PAR LA PRATIQUE PRIVÉE (AVOCATS ET NOTAIRES)

Année	Honoraires versés à la pratique privée	% Variation par rapport année préc.	Honoraire par facture	% Variation par rapport année préc.	Nbre de mandats pratique privée	Nombre de factures payées
1981-82	13 351 685$	—	213,68$	—	75 156	62 483
1982-83	16 988 851$	+ 27,18%	227,53$	+ 6,48%	80 937	74 630
1983-84	19 486 199$	+ 14,75%	223,03$	- 1,98%	87 147	87 367
1984-85	20 068 814$	+ 2,99%	235,75$	+ 5,07%	88 311	85 124

Le coût moyen pour les dossiers exécutés par la pratique privée (235,75$) a augmenté de 5% par rapport à l'année précédente, mais les dépenses totales pour les mandats à la pratique privée augmentèrent de 2,99%; le nombre de mandats augmenta de 1,34% et le nombre de factures diminua de 2,6%.

COÛT MOYEN PAR DOSSIER D'AIDE JURIDIQUE EXÉCUTÉ PAR LES AVOCATS SALARIÉS (1984-1985)

		Coût moyen dossier[1]
Dépenses excluant art. 52)	37 445 829$	
Dépenses commission et les sièges sociaux régionaux	7 683 089$	
Solde	29 762 740$	
Déboursés judiciaires	1 722 391$	
Solde	28 040 349$	
Admissibilité mandats, refus, etc[2]	8 379 326$	40,49$
Solde ou dépenses affectés à des tâches juridiques	19 661 023$	141,33$

Source: Rapport «Coût comparatif d'exécution des dossiers d'aide juridique» Commission des Services juridiques.

(1) Coût moyen par dossier: coût divisé par le nombre d'équidossiers.

(2) Le coût moyen d'un dossier est égal au coût moyen nécessaire à l'admissibilité soit 40,49$ (0,5 heures). Le total des dépenses pour l'admissibilité, les mandats, refus, etc... est égal à la différence entre les dépenses totales moins sièges sociaux, commission et déboursés judiciaires (28 040 349$) et les dépenses affectées à des tâches juridiues (19 661 023$).

La composition des coûts moyens salariés et pratique privée est différente; le tableau suivant le démontre:

FRAGMENTATION DES COÛTS MOYENS PAR DOSSIER

Nature	Salarié		Pratique privée	
	% Dossiers salariés	Coût moyen	% Dossiers à mandat	Coût moyen *
Divorce et séparation	9,6	342,54$	15,7	373,86$
Famille (autres)	18,0	121,46$	13,6	178,51$
Civil (défense)	5,2	97,17$	3,0	441,31$[1]
Civil (autres)	34,0	101,22$	15,3	182,55$
Criminel	33,2	141,72$	41,4	233,89$
Sous-total	—	141,33$	—	249,10$
Notaire	—	—	11,0	128,03$
TOTAL	—	141,33$	—	235,75$

* Coût moyen: ne tient pas compte de l'indexation rétroactive des tarifs pour la pratique privée.

(1) Le coût moyen est fortement influencé par la finalisation d'un dossier au coût de 500 000$ en honoraires.

En appliquant les mêmes proportions observées chez les salariés à celui de la pratique privée, nous avons un coût moyen de 230,87$, soit 163% du coût moyen d'un dossier exécuté par un salarié.

Prévisions budgétaires

Les prévisions des besoins financiers des années subséquentes doivent être exposées selon différents scénarios.

Le scénario I: Les avocats salariés traiteront le même nombre de dossiers que l'année précédente, la pratique privée conservant le solde de la demande totale.

Le scénario II: Les avocats en pratique privée obtiendront la même proportion de la demande totale que l'année précédente, soit 35,95%.

Le scénario III: Les avocats en pratique privée augmenteront leur proportion de la demande totale selon une droite de régression linéaire, telle que pour les années antérieures.

Scénario I

Le réseau de l'aide juridique (avocats salariés) traitera le même nombre de dossiers que l'année 1984-85.

Année	Nbre dossiers acceptés et traités avocat salarié	Nbre dossiers pratique privée	Coût Réseau et Commission (1)	Coût pratique privée (2)	Déboursés totales
1984-85	138 774	88 311	37 445 829$	22 649 849$	60 095 678$
1985-86	138 774	97 066	39 318 120$	26 140 082$	65 458 202$
1986-87	138 774	106 482	41 284 026$	30 109 622$	71 393 649$
1987-88	138 774	110 178	43 348 228$	32 712 466$	76 060 694$
1988-89	138 774	109 386	45 515 639$	34 101 183$	79 616 822$

(1) Nous avons indexé les coûts de la Commission des services juridiques et son réseau de 5% annuellement.

(2) Nous avons utilisé le coût moyen d'un dossier de l'année 1984-85; nous avons indexé ce coût par dossier de 5% pour tenir compte de l'augmentation historique de la tarification.

Scénario II

Les avocats en pratique privée, recevant des mandats de l'aide juridique, conservent la même proportion des dossiers acceptés par le réseau des activités juridiques.

Année	Nbre dossiers acceptés et traités avocat salarié	Nbre dossiers pratique privée	Coût Réseau et Commission (1)	Coût pratique privée (2)	Déboursés totales
1984-85	138 774	88 311	37 445 829$	22 649 849$	60 095 678$
1985-86	144 512	91 716	39 318 120$	24 699 242$	64 017 363$
1986-87	150 282	95 378	41 284 026$	26 969 637$	68 253 664$
1987-88	152 547	96 815	43 348 228$	28 744 872$	72 093 100$
1988-89	152 062	96 507	45 515 639$	30 086 096$	75 601 735$

(1) Les mêmes indexations que le scénario I s'appliquent.

(2) Les mêmes moyennes de coûts par dossier que le scénario I s'appliquent.

Scénario III

Les avocats en pratique privée augmentent leur proportion de traitement de dossiers selon une droite de régression linéaire (coefficient de 0.9689).

Année	Nbre dossiers acceptés et traités avocat salarié	Nbre dossiers pratique privée	Coût Réseau et Commission (1)	Coût pratique privée (2)	Déboursés totales
1984-85	138 774	88 311	37 445 829$	22 649 849$	60 095 678$
1985-86	143 060	92 580	39 318 120$	24 932 119$	64 250 239$
1986-87	145 847	99 409	41 284 026$	28 109 553$	69 393 580$
1987-88	144 866	104 086	43 348 228$	30 903 750$	74 251 978$
1988-89	141 236	106 924	45 515 639$	33 333 679$	78 849 318$

(1) Les mêmes indexations que le scénario I s'appliquent.

(2) Les mêmes moyennes de coûts par dossier que le scénario I s'appliquent.

Commentaires

Les scénarios précédents nous permettent de visualiser que le coût moyen pour la pratique privée d'un dossier est constant peu importe les scénarios; donc, si le nombre de dossiers à la pratique privée croît, le coût total augmentera, la variable est donc le nombre de dossiers.

Pour les avocats salariés, la situation est différente car la constante est la dépense totale. La conséquence est que le coût moyen d'un dossier varie inversement au nombre de dossiers.

Ces scénarios nous permettent de visualiser l'impact budgétaire d'un scénario par rapport à un autre. La différence selon les scénarios peut être, pour l'année 1988-89, de 4 millions de $.

Conclusion

La demande, après avoir ralenti lors des dernières années a diminué en 1983-84 et en 1984-85, la non-indexation des critères d'admissibilité étant le principal facteur explicatif. La proportion des dossiers exécutés par la pratique privée a encore augmenté au cours de la dernière année; les avocats criminalistes en pratique privée traitent près de 43% de l'ensemble des dossiers criminels de l'aide juridique. Le nombre d'avocats recevant des honoraires de l'aide juridique augmente (6%), le nombre de réclamations par avocat diminue (- 2,9%) et l'honoraire moyen par avocat diminue aussi (0,4%). Le coût moyen d'un dossier exécuté en régie est inférieur (63%) au coût moyen d'un dossier traité en mandat par la pratique privée.

La tarification payée à la pratique privée a augmenté au secteur civil et aux secteurs préalablement non tarifés. Il est prévu que la tarification augmentera aussi dans les autres secteurs (criminel et notarial).

Nous avons également constaté que le contrôle des dépenses totales de la Commission des services juridiques ne peut se faire que par le contrôle des dépenses des honoraires à la pratique privée, jumelé à une gestion efficace et efficiente des ressources du réseau de l'aide juridique.

ANNEXE 1

INDICATEURS DE LA POPULATION ACTIVE RÉGIONS ÉCONOMIQUES ET MÉTROPOLITAINES

Régions économiques	Taux de chômage (%)		Taux d'activité (%)		Chômage (%)		Moyenne des cinq premiers mois			
							Emploi (000)		Population active (000)	
Gaspésie Bas-St-Laurent	1985	1984	1985	1984	1985	1984	1985	1984		
Saguenay — Lac St-Jean	22,7	27,2	55,1	50,6	9,6	10,6	32,4	28,4		
Québec	20,9	18,2	49,1	45,3	7,4	12,4	71,8	69,0	42,2	39,0
Mauricie — Bois-Francs	15,5	19,8	54,2	51,2	19,0	15,4	104,8	95,8	90,8	84,4
Estrie	9,9	12,0	53,4	52,3	9,6	10,6	385,2	377,8	123,8	119,4
Montérégie	14,0	16,3	59,2	59,7	19,2	23,6	174,8	165,8	427,4	429,2
Montréal-Centre	13,4	15,3	56,5	55,8	42,2	51,4	104,0	96,0	203,2	198,2
Laurentides	11,7	12,9	59,9	57,4	28,4	32,4	474,2	455,4	119,8	113,6
Lanaudière	13,0	13,3	65,0	63,8	16,0	17,4	907,4	902,0	537,6	522,8
Outaouais	13,5	14,2	62,6	62,7	63,0	67,2	128,2	122,6	1 042,8	1 040,6
Abitibi — Témiscamingue	10,9	10,2	60,1	58,7	135,6	138,4	111,0	117,4	148,2	142,6
Côte-Nord, Nouveau-Québec	11,7	14,2	60,9	65,0	20,0	20,2	109,8	100,4	125,0	131,0
Régions métropolitaines	14,8	18,3	65,8	62,4	13,6	13,4	53,8	51,0	124,4	116,8
Chicoutimi — Jonquière	14,0	17,6	57,2	56,7	14,6	16,6	45,6	48,4	63,6	62,4
Québec			59,3	65,6	9,4	11,4			52,8	59,0
Trois-Rivières					7,4	10,4				
Montréal	12,0	22,4	55,1	50,6	7,4	12,4				
Ottawa — Hull	9,3	11,4	63,0	62,6	26,4	29,6	54,4	43,4	61,8	55,4
	13,8	15,8	59,8	57,1	7,6	8,2	259,2	230,8	285,2	259,8
	12,5	13,1	64,0	64,0	184,4	189,2	47,4	44,0	55,0	52,0
	8,9	8,9	71,3	68,3	37,6	33,6	1 287,41	259,2	1 472,0	1 448,8
							383,0	343,4	420,6	377,0

Source: *Le Marché du travail*, juillet 85, volume 6, numéro 7.

INDICATEURS DE LA POPULATION ACTIVE
QUÉBEC

		Taux de chômage %			Taux d'activité %			Chômage (000)			Emploi (000)			Population active (000)			Taux de chômage désaisonnalisé (%)		
		H	F	Les deux Sexes	H	F	Les deux Sexes	H	F	Les deux Sexes	H	F	Les deux Sexes	H	F	Les deux Sexes	H	F	Les deux Sexes
	1981	9,7	11,3	10,3	76,4	47,4	61,5	178	136	314	1 659	1 067	2 726	1 838	1 203	3 040			
	1982	13,7	13,9	13,8	74,4	46,4	60,0	248	166	413	1 560	1 024	2 584	1 808	1 190	2 998			
	1983	13,9	14,0	13,9	74,7	47,9	60,9	254	173	427	1 576	1 066	2 642	1 829	1 240	3 069			
	1984	12,5	13,3	12,8	74,7	49,1	61,5	230	171	400	1 611	1 111	2 722	1 841	1 282	3 123			
34	J	14,5	13,7	14,2	72,0	47,7	59,5	256	170	427	1 511	1 069	2 580	1 767	1 240	3 007	13,2	13,7	13,4
	F	14,7	14,2	14,5	73,0	48,5	60,4	263	179	443	1 529	1 082	2 611	1 793	1 261	3 054	13,3	13,8	13,5
	M	14,9	13,5	14,3	73,6	48,8	60,8	270	171	441	1 539	1 099	2 638	1 808	1 270	3 079	13,0	13,1	13,0
	A	14,4	12,7	13,7	73,4	48,1	60,4	260	159	420	1 544	1 095	2 639	1 805	1 254	3 059	13,3	13,0	13,2
	M	13,4	13,2	13,3	75,7	49,5	62,2	250	170	421	1 612	1 121	2 733	1 862	1 291	3 154	13,1	13,3	13,2
	J	11,8	13,6	12,5	77,7	50,3	63,6	226	178	404	1 687	1 134	2 821	1 913	1 312	3 226	12,3	13,1	12,6
	J	10,3	12,1	11,1	78,0	50,6	63,9	199	160	359	1 725	1 161	2 886	1 924	1 321	3 245	11,5	12,9	12,1
	A	10,6	13,2	11,7	76,8	49,9	62,9	201	172	374	1 693	1 130	2 823	1 894	1 303	3 197	12,0	13,1	12,5
	S	10,9	14,1	12,2	74,8	49,6	61,8	201	182	383	1 646	1 114	2 760	1 847	1 296	3 143	12,2	13,8	12,9
	O	10,6	14,0	12,0	74,8	49,0	61,5	195	180	375	1 653	1 103	2 756	1 848	1 283	3 131	11,9	14,1	12,8
	N	12,0	13,5	12,6	74,0	49,1	61,2	219	173	393	1 610	1 111	2 721	1 829	1 285	3 114	12,6	13,7	13,1
	D	11,9	12,0	11,9	72,8	48,3	60,2	214	152	366	1 586	1 113	2 699	1 800	1 265	3 065	11,7	12,2	11,9
35	J	13,8	11,8	13,0	72,6	46,8	59,3	248	144	392	1 550	1 081	2 631	1 797	1 225	3 023	12,4	11,8	12,2
	F	13,1	12,0	12,7	72,5	48,0	59,9	236	151	387	1 559	1 108	2 667	1 795	1 259	3 054	11,8	11,7	11,8
	M	14,8	12,8	14,0	73,4	48,9	60,8	269	164	433	1 549	1 118	2 667	1 818	1 282	3 100	12,7	12,4	12,6
	A	13,1	11,9	12,6	73,6	49,2	61,1	238	153	392	1 587	1 139	2 726	1 825	1 292	3 118	11,9	12,2	12,0
	M	11,9	12,2	12,0	75,9	50,5	62,8	224	161	385	1 662	1 164	2 826	1 885	1 326	3 210	11,5	12,3	11,8

ANNEXE 9

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE DE LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES PRÉSENTÉ AU COMITÉ PERMANENT DE LA JUSTICE ET DES QUESTIONS LÉGALES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LE PROJET DE LOI C-47 (LOI SUR LE DIVORCE ET LES MESURES ACCESSOIRES)

Dans l'ensemble, la Commission des services juridiques était d'accord avec le projet de loi C-47 traitant du divorce au Canada de même qu'avec les objectifs sous-jacents au projet et que résumait ainsi le ministre fédéral de la Justice.

> «La nouvelle loi veut rendre la procédure de divorce plus humaine, diminuer les antagonismes, favoriser un règlement plus équitable des conséquences du divorce et encourager les ententes. La loi veut également assurer l'égalité des conjoints et faire en sorte qu'on en arrive, dans un délai raisonnable après le divorce, à une situation où les deux ex-époux soient autonomes sur le plan financier; elle reconnaît toutefois qu'il convient de tenir compte que, dans certains cas, cet objectif est irréalisable et qu'il y a lieu de protéger le conjoint à charge qui n'est pas en mesure de réaliser son indépendance financière. La loi tient également compte de l'intérêt des enfants et reconnaît que l'enfant doit, dans toute la mesure du possible, continuer à avoir accès aux deux parents après le divorce.»[1]

Dans cet esprit, la Commission a formulé quelques remarques sur des points précis de façon à s'assurer que les dispositions législatives répondaient bien aux objectifs visés. Ces remarques touchaient plus précisément les motifs de divorce, le soutien financier, les droits des enfants, le procès, la médiation et les mesures provisoires.

La Commission reconnaissait le besoin urgent d'apporter des changements à la procédure de divorce au Canada et félicitait le législateur pour son initiative, initiative d'ailleurs qui a porté fruit puisque la nouvelle Loi sur le divorce de 1985 est en vigueur depuis juin 1986.

(1) Communiqué du ministre de la Justice en date du 1er mai 1985 et document explicatif sur la Loi concernant le divorce et les mesures accessoires du ministre de la Justice, mai 1985.

ANNEXE 10

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE DE LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES PRÉSENTÉ AU MINISTRE DE LA JUSTICE ET À LA SOUS-COMMISSION DES INSTITUTIONS SUR LA RÉSERVE HÉRÉDITAIRE VS LA SURVIE DE L'OBLIGATION ALIMENTAIRE

Dans ce mémoire, la Commission voulait soumettre au législateur certaines remarques touchant un aspect particulier de la réforme du Code Civil actuellement en cours au Québec, à savoir la notion de réserve héréditaire vs celle de la survie de l'obligation alimentaire. Le législateur semblait vouloir favoriser la réserve héréditaire.

La Commission des services juridiques ne pouvait rester insensible au choix du législateur compte tenu de l'enjeu que représentent pour sa clientèle les solutions envisagées. Alors que la proposition initiale de survie de l'obligation alimentaire lui agréait, celle plus récente de la réserve héréditaire suscitait de sa part beaucoup de réticences. La Commission des service juridiques a pris connaissance du mémoire du Barreau du Québec traitant des vrais enjeux de la réserve héréditaire et elle a endossé sans restrictions les remarques et la position du Barreau sur la question, mais elle désirait aussi transmettre ses commentaires particuliers vu la spécificité de sa clientèle.

La Commission soulignait ainsi au législateur la vétusté de cette notion de réserve héréditaire dans notre droit; elle élaborait également sur les objectifs visés par le législateur pour conclure que la solution retenue n'assurait pas la protection recherchée. Une analyse de l'effet de cette réserve sur l'actif et le morcellement des successions, sur les nombreux recours judiciaires susceptibles d'être engendrés par cette mesure amenait la Commission à conclure que les vrais solutions se trouvaient ailleurs, entre autre dans une révision du mode de partage des biens à l'occasion d'une rupture ou d'un décès, ou encore une redéfinition de la notion de prestation compensatoire; enfin, la Commission retenait la notion de créance alimentaire; cette créance devient un dernier recours, d'application simple et qui s'intègre harmonieusement dans notre système juridique.

ANNEXE 11

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE DE LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES PRÉSENTÉ À LA COMMISSION FORGET CHARGÉE D'ÉTUDIER LE RÉGIME D'ASSURANCE-CHÔMAGE AU CANADA

Le mémoire est divisé en deux grandes parties. La première est une étude plus « philosophique » de ce que devrait être l'assurance-chômage au Canada. La deuxième partie relève un certain nombre de problèmes techniques vécus actuellement par le chômeur et qui devraient être révisés dans le cadre d'une refonte de la Loi.

Il est entendu qu'un certain nombre de décisions économiques et / ou politiques doivent être prises vis-à-vis du régime d'assurance-chômage au Canada. Mais il ne faudrait surtout pas perdre de vue l'intérêt des individus principalement touchés : les chômeurs(euses). Si le régime est tellement dispendieux, il faut aller à la source du problème et *créer des emplois* plutôt que de diminuer la protection. Le régime d'assurance-chômage actuel est hybride : une partie vise un régime d'assurances et l'autre un régime de sécurité du revenu. Ces deux aspects doivent être conservés et c'est l'équilibre entre ces deux notions qu'il faut rechercher pour établir un système équitable. Il est donc essentiel de maintenir le système de financement du régime par toutes les parties impliquées : l'état, les employeurs, les employés.

Nous croyons que les prestations de maternité, d'adoption et de maladie doivent rester dans la *Loi sur l'assurance-chômage*. Ces arrêts momentanés du travail sont bien des phénomènes reliés à l'emploi.

Les Centres de main-d'œuvre du Canada devraient jouer un rôle plus actif afin de faciliter les recherches d'emploi. La fusion doit se réaliser entre le désir de dénicher un emploi et la nécessité temporaire de retirer des prestations.

Nous ne croyons pas que l'augmentation des pénalités, la diminution du taux des prestations et / ou la diminution de la durée des prestations, viendraient régler une situation économique déjà difficile à vivre pour le chômeur.

La *Loi et les Règlements sur l'assurance-chômage* sont des textes très complexes qui gagneraient certainement à être repensés dans une perspective de simplification, tant concernant les cotisations que les prestations. Mentionnons, à titre d'exemple, tous les problèmes soulevés par la réglementation sur l'assurabilité de l'emploi.

ANNEXE 12

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE DE LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES PRÉSENTÉ AU MINISTRE DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS CANADA, SUITE AUX PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS À LA LOI SUR LA FAILLITE PRÉSENTÉES PAR LE COMITÉ CONSULTATIF EN MATIÈRE DE FAILLITE ET D'INSOLVABILITÉ

Les propositions d'amendements touchaient un grand nombre de domaines du droit de la faillite, certains concernant les faillites commerciales, d'autres les faillites de consommateurs, véritable préoccupation de l'aide juridique.

La Commission des services juridiques a d'abord noté la volonté politique du ministère de s'attaquer à l'appétit vorace des créanciers garantis, le tout au détriment des créanciers détenant une réclamation prouvable, et du syndic. Ces volontés se traduisaient également par l'intention de permettre aux entreprises de se réhabiliter afin d'éviter de poser l'acte ultime de la faillite.

Le Comité consultatif chargé de formuler des recommandations, a tenté d'apporter des modifications que les groupes de consommateurs attendaient depuis longtemps. Au niveau des consommateurs, le comité fédéral suggéra d'abord des modifications à tout le domaine de la protection des salariés travaillant pour une entreprise en faillite. La Commission des services juridiques a accueilli favorablement cette idée de réforme mais avec de grosses réserves particulièrement au chapitre du financement et de l'administration du fonds d'indemnisation que l'on voudrait mettre sur pied.

Dans le domaine des consommateurs, le comité a avancé des suggestions en vue de modifier le domaine des faillites et concordats de consommateurs. La Commission des services juridiques a accueilli favorablement certaines améliorations apportées mais a vu dans l'ensemble un déséquilibre entre ce qui était proposé au niveau des faillites commerciales et des faillites de consommateur. L'idée que les membres du comité ont véhiculée à l'effet que les entreprises avaient besoin de réhabilitation mais que les particuliers «s'esquivaient» de leurs obligations lorsqu'ils font faillite ne fait qu'entretenir cette démarcation et crée deux systèmes de faillites, ce qui est inéquitable. La Commission des services juridiques suggère qu'à tout le moins, les consommateurs aient la même protection que celle que l'on veut donner aux commerces, comme par exemple celle de faire suspendre les recours des créanciers garantis pendant un certain délai en vue de présenter un projet concordataire.

Dans d'autres domaines, la Commission des services juridiques est d'accord avec l'élimination du statut privilégié des dettes de la couronne mais suggère que l'on clarifie le statut des prêts-étudiants et des prestations sociales advenant une faillite.

D'autres suggestions sont apportées concernant les agriculteurs et pêcheurs, la protection du patrimoine familial et de nombreux points de nature technique. Une partie du mémoire enfin, met l'emphase sur le problème de la rémunération des syndics et des déficits d'administration.

Dans l'ensemble, note le mémoire, le Rapport contient des idées et recommandations assez valables. Par contre, on dénote malheureusement une intention d'accorder une protection accrue aux créanciers ordinaires, au syndic et aux entreprises sans offrir la réciproque aux consommateurs. Le mémoire a eu comme objectif de tenter de réorienter les propositions un peu plus en faveur du débiteur-consommateur.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
2, Complexe Desjardins
Tour de l'Est, bureau 1404
Montréal, Qué.
H5B 1B3

Tél.: 514-873-3562

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale
du Québec

ISBN-2-550-16229-3
ISSN-0703-0762